DTA

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DIRECTION RÉGIONALE DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE LA COHÉSION SOCIALE D'ALSACE

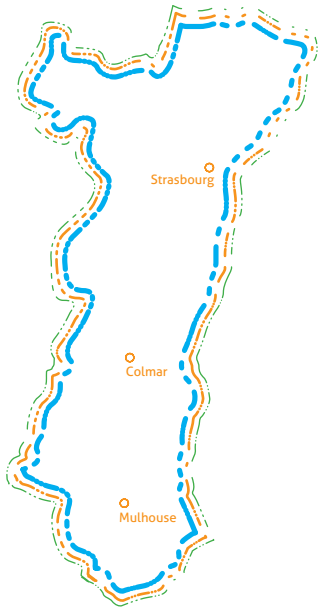
CROS ALSACE
FRANCE
COMITE REGIONAL OLYMPIQUE ET SPORTIF







Sports de Nature en Alsace



Diagnostic Territorial Approfondi de l'Encadrement des Sports de Nature

« Travaux réalisés avec l'aimable concours du Bureau DSB1, de la Direction des Sports, de la Jeunesse, et de la vie associative »

« Tous droits réservés – nom de l'auteur – photothèque sportsdenature.gouv.fr »

AB: André BOUCHOULE - MM : Mathieu MORVERAND - NB : Nicolas BERLAND - JG : Josée GREGOIRE - JMA : Jean-Marc ALLAMAN
LR : Ludmilla RIDOIN - BR : Bertrand RABATEL - EFF: Emmanuel FELIX-FAURE

dta
Encadrement des Sports de nature Alsace

Editoriaux



La question des ressources humaines est posée pour le mouvement sportif en général, et pour les Sports de Nature en particulier.

Le Diagnostic Territorial Approfondi réalisé par la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale d'Alsace, en collaboration avec le Comité Régional Olympique et Sportif d'Alsace, a mis en évidence le besoin de renforcer les ressources humaines. Les études réalisées par AMNYOS et ARCHIMENE ont confirmé ce besoin. En effet, dans un monde de plus en plus technique, règlementaire et juridique, le bénévolat a atteint ses limites. Pour répondre aux besoins croissants d'activités physiques et sportives, particulièrement dans les sports d'air, d'eau, de montagne, il faut désormais des professionnels.

Augmenter la pratique en volume, améliorer l'accessibilité à toutes les populations, diversifier, innover, faire évoluer randonneurs, vététistes, parapentistes dans les mêmes sites en cohabitation la plus harmonieuse possible avec les chasseurs, les cueilleurs de champignons et les promeneurs du dimanche, est un sacré défi.

Pour ces raisons et bien d'autres encore, le bénévole doit à présent être accompagné par des sachants dont le métier est, précisément, de faire évoluer en harmonie et dans les bonnes règles, toutes ces pratiques sportives, anciennes, nouvelles et à venir. En outre, les activités physiques et sportives en général et les sports de nature en particulier, constituent un gisement d'emplois qui n'attend que d'être exploité. Il faut s'en constituer les moyens.

C'est pourquoi il est souhaitable que le Diagnostic Territorial Approfondi débouche en région Alsace sur un centre de ressources pour accompagner les porteurs de projets, et donc d'emplois, dans leurs missions au service du grand public.

Les premiers jalons sont posés.

Jean-Marc HAAS-BECKER
Président du Comité Régional Olympique
et Sportif d'Alsace



Le Diagnostic Territorial Approfondi est une démarche d'analyse de l'offre et de la demande sportive sur un territoire, labellisée par le Ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Education Populaire et de la Vie Associative. Il vise à éclairer la décision publique et les opérateurs locaux du sport, et répond aux deux grands principes qui gouvernent le service public du sport :

- la réduction des inégalités d'accès à la pratique sportive
- l'optimisation de la répartition des crédits publics.

Le Comité Régional Olympique et Sportif d'Alsace est le premier opérateur qui a fait appel à l'Etat pour co-construire un DTA sur l'encadrement des sports de nature en région. L'étude qui porte sur 23 disciplines majeures des sports de nature, concerne près de 500 000 pratiquants dont 150 000 licenciés dans les clubs alsaciens.

Le CROSA s'est interrogé sur l'adéquation des structures associatives et privées avec les besoins de la population alsacienne. Des paramètres essentiels de la pratique sportive encadrée tels que la qualité des enseignants ou la motivation des publics ont été questionnés. Le DTA apporte des réponses actualisées, objectives et partagées sur le potentiel d'encadrement des Sports de Nature.

Face aux contraintes de la vie moderne, les Sports de Nature offrent une occasion au grand public de découverte du milieu naturel et de ses bienfaits sur la santé. Ce premier DTA participe déjà à cette noble mission en préparant l'encadrement professionnel à l'accueil d'un public de plus en plus motivé.

Daniel BOUFFIER
Directeur Régional
de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale

Sommaire

Chiffres Clés .....
Introduction au DTA .....

I. Offre d'encadrement des Sports de Nature en Alsace .....

1. Objectifs du diagnostic de l'offre d'encadrement .....
2. Démarche méthodologique .....
3. Conditions et Limites de l'enquête .....

I. Les structures proposant la pratique de sport(s) de nature .....
   A. Données initiales .....
      1. Répartition territoriale .....
      2. Répartition par discipline et par type .....
   B. Résultats de l'enquête en ligne .....
      1. Classement des disciplines par nombre de retours .....
      2. Caractéristiques générales .....
      3. Offre d'activité de sports de nature .....
      4. Bénévolat .....
      5. Emploi .....
      6. Situation et moyens financiers des associations et sociétés .....
II. Les cadres salariés et indépendants .....
   A. Données initiales .....
      1. Répartition territoriale des lieux de résidence .....
      2. Répartition par discipline et par sexe .....
   B. Résultats obtenus à partir de l'enquête en ligne .....
      1. Classement des disciplines par nombre de retours .....
      2. Répartition par âge et sexe des éducateurs professionnels .....
      3. Sports de nature encadrés .....
      4. Diplômes et qualifications .....
      5. Précisions sur l'activité professionnelle .....
      6. Rémunération annuelle .....
III. Offre d'encadrement : repérage des points forts, points faibles, opportunités et menaces .....
IV. Les préconisations .....
   - La formation professionnelle .....
   - Les emplois et les compétences professionnelles .....
   - L'offre d'activités .....
   - La structuration, l'organisation et le développement .....
   - Les axes et moyens de communication .....
V. Les annexes .....
   - Les 12 zones d'emploi en ALSACE (INSEE 1990) .....
   - Les représentants des disciplines présents lors des trois entretiens collectifs .....
   - Questionnaire Archimène

Sommaire (suite)

II. Demande d'encadrement des Sports de Nature en Alsace .....

1. Objectifs du diagnostic de la demande d'encadrement .....
2. Démarche méthodologique.....
3. Conditions et limites de l'étude.....

I. Données de cadrage .....

A. Des français sportifs.....

B. L'Alsace : Région sportive.....
   1. Estimations quantitatives des pratiquants d'APS en Alsace .....
   2. Estimation quantitative des pratiques APS encadrées en Alsace.....
   3. Estimation quantitative des pratiques de sports de nature (encadrées et/ou non encadrées) en Alsace

II. Analyse de 5 sports de nature .....

A. La pratique du Canoë-Kayak en Alsace .....
   1. Estimations quantitatives des effectifs concernés.....
   2. Données socio-économiques relatives aux publics Canoë-Kayak .....
   3. Données territoriales relatives aux publics Canoë-Kayak.....
   4. L'existence des produits induit la demande d'encadrement .....
   5. Des freins culturels et structurels au recours à l'encadrement.....
   6. Coûts directs engendrés par la pratique encadrée.....

B. La pratique de la randonnée équestre en Alsace.....
   1. Estimations quantitatives des effectifs concernés .....
   2. Données socio-économiques relatives aux publics de la randonnée équestre .....
   3. Données territoriales relatives aux publics de la randonnée équestre .....
   4. Motivations et pratiques des randonneurs équestres .....
   5. Marges de progrès / enjeux spécifiques.....

Sommaire (suite)

C. La pratique de la randonnée pédestre en Alsace .....
1. Estimations quantitatives des effectifs concernés .....
2. Données socio-économiques relatives aux publics de la randonnée .....
3. Eléments de compréhension des motifs ayant conduit ces publics à pratiquer la randonnée (autonome et encadrée) .....
4. Motifs de non recours à une pratique encadrée.....
5. Des réponses aux demandes diversifiées suivant qu'on est association ou professionnel.....
6. Les pratiques de la randonnée se diversifient, s'enrichissent d'activités complémentaires.....
7. L'Alsace terre d'accueil de la randonnée pédestre .....
8. Un balisage spécifique au massif vosgien.....
9. Coûts directs engendrés par la pratique encadrée.....
10. Marges de progrès / enjeux spécifiques.....

D. La pratique du VTT en Alsace .....
1. Estimation quantitative des effectifs concernés par le vélo et le VTT .....
2. Données socio- économiques relatives aux publics .....
3. Données territoriales relatives aux publics du cyclisme et du cyclotourisme réunis.....
4. Motifs de recours à une demande d'encadrement .....
5. Motifs de non recours à un encadrement, éléments impactant le choix d'un encadrement.....
6. Coûts directs engendrés par la pratique encadrée.....
7. Marges de progrès / enjeux spécifiques.....

E. La pratique de l'escalade en Alsace .....
1. Estimation quantitative des effectifs concernés.....
2. Données socio-économiques relatives aux publics.....
3. Données territoriales relatives aux publics escalade .....
4. Motifs de recours à une demande d'encadrement .....
5. Motifs de non recours à un encadrement, éléments impactant le choix d'un encadrement.....
6. Coûts directs engendrés par la pratique encadrée.....
7. Marges de progrès / enjeux spécifiques.....

Sommaire (suite)

III. Repérage des points forts, points faibles, opportunités et menaces .....

IV. Préconisations .....

1. Améliorer la coordination entre tous les acteurs de la filière des sports de nature par la création... d'un « pôle sports de nature régional » .....
2. Clarifier les orientations et les objectifs à atteindre .....
3. Accompagner, soutenir les acteurs professionnels et associatifs .....
4. Réfléchir sur les publics, les activités et les produits proposés.....
5. Améliorer les outils d'observation à la disposition des acteurs alsaciens .....
6. Suivre l'émergence des activités nouvelles : raquette à neige, marche nordique .....
7. Articuler pratiques associatives / pratiques entrepreneuriales.....
8. Améliorer les structures d'accueil et les installations .....
9. Veiller à la réalité et à la visibilité des services rendus. Monétiser les « services invisibles » .....
10. Préserver l'atout nature Alsacien : des espaces accessibles et de qualité, des équipements performants
11. Communiquer pour valoriser l'image sports de nature de l'Alsace.....

V. Les annexes .....

- Remerciements .....
- Trame d'entretiens qualitatifs .....

III. Plan d'action .....

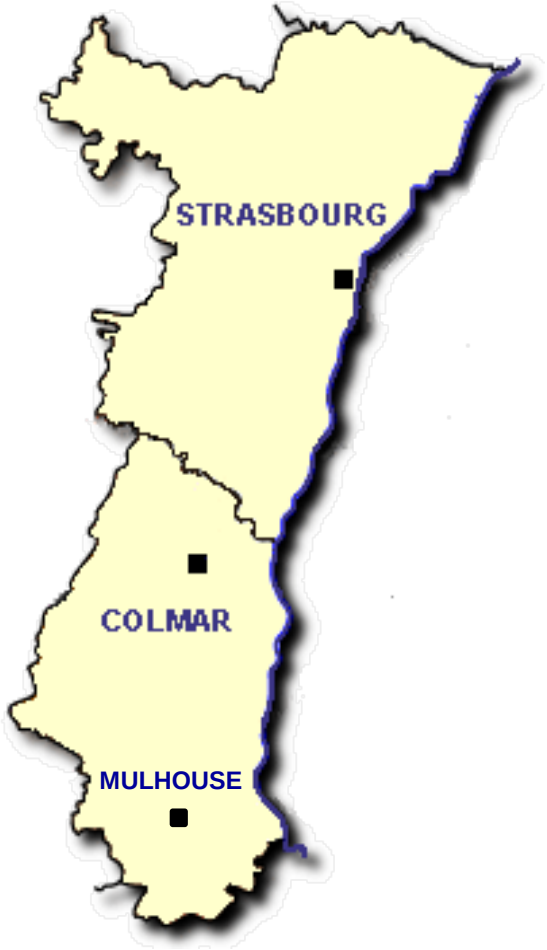
Groupe technique de suivi du DTA de l'encadrement des Sports de Nature en Alsace.....

DTA de l'encadrement des Sports de Nature en Alsace, composition du Comité de Pilotage .....

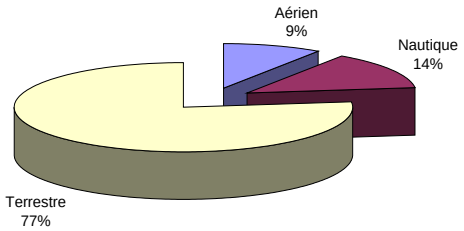
Contacts .....

Chiffres clés

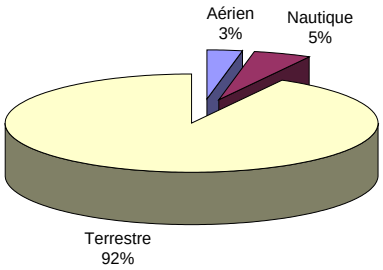
23 disciplines étudiées, représentant :



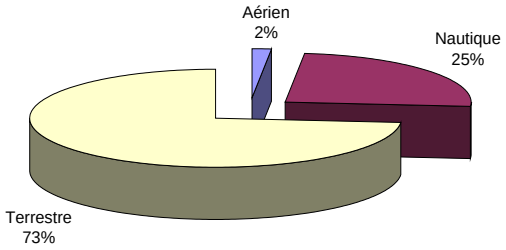
767 associations sportives



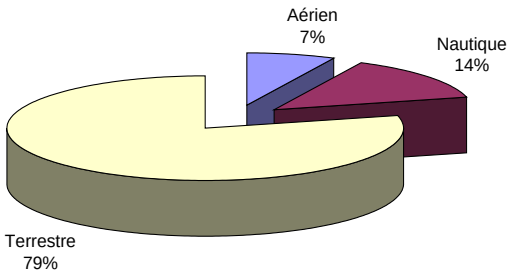
135 établissements d'APS



725 éducateurs sportifs



Près de 150 000 pratiquants licenciés



Quelques exemples : Equitation 5458 licenciés
Cyclisme et cyclo 5249
Escalade 1936
Canoe-kayak 1249

Estimation du nombre de pratiquants : 500 000

Introduction au DTA

Lors de la mise en place de la Commission des Sports de Nature du Comité Régional Olympique Sportif d'Alsace (CROSA), un sondage auprès des Comités concernés a esquissé la politique et les actions qui pourraient être menées. La formation des cadres et l'accompagnement des structures de sport de nature, à l'attention des bénévoles et des professionnels, sont apparus comme des axes de réflexion prioritaires.

Nous avons profité de la mise en place par le Ministère des Sports, de l'Education Populaire et de la Vie Associative, de financements pour mettre en place une étude sur le territoire Alsacien concernant l'encadrement des sports de nature. Avec l'appui total de la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative d'Alsace (DRJSCS), au niveau de l'assistance à maître d'ouvrage, nous nous sommes appropriés le ***Diagnostic Territorial Approfondi (DTA)*** qui nous permet de connaître à ce jour les modes et moyens de fonctionnement actuels en encadrement de nos 33 Comités et de leurs Clubs.

Après plus de 12 mois d'investigations, sous le contrôle d'un Comité de Pilotage et en missionnant deux Cabinets "expert" Archimène et Amnyos, nous vous soumettons nos préconisations, un plan d'actions ainsi qu'un calendrier pour améliorer la qualité de notre encadrement futur. Mais pour cela, nous avons besoin de l'adhésion du plus grand nombre. ***"L'Union fait la force"*** **surtout pour mieux préserver et vivre le sport de nature.**

Pour clore mes propos, je tiens à remercier : pour la DRJSCS, Alain GREWIS et Thomas POIRSON, pour leur appui sans faille au projet, et pour le CROSA, notre Président, Jean-Marc HAAS-BECKER.
Nous ne sommes qu'au début de ce grand chantier qui a besoin maintenant d'une structure professionnelle pour que nos travaux ne restent pas sans lendemains, et permettent aux sports de nature de se déployer pour le bien-être, la santé et les performances des sportifs.

Albert MAYER
Président de la Commission Sports de Nature
du CROSA

Offre d'encadrement des sports de nature en Alsace

1. Objectifs du diagnostic de l'offre d'encadrement

Le **champ du diagnostic** porte sur :

1. toutes les **structures** (**sociétés** et **associations**)[1] implantées en Alsace potentiellement porteuses d'une offre d'encadrement de sport de nature ;

2. Les **professionnels salariés** et/ou **indépendants** encadrant des activités sportives de nature en Alsace ;

3. les **23 disciplines** suivantes :

- Aéromodélisme ;
- Aérostation ;
- Aviron ;
- Canoë-kayak ;
- Canyon ;
- Course d'orientation ;
- Cyclisme (sauf piste)/VTT/cyclotourisme ;
- Equitation (randonnée équestre) ;
- Escalade et alpinisme ;
- Parachutisme ;
- Pêche sportive ;
- Randonnée pédestre ;
- Raquette à neige ;
- Ski alpin et ski nordique ;
- Ski de randonnée ;
- Ski nautique ;
- Spéléologie ;
- Sports de traîneaux ;
- Sports sous-marins ;
- Tir à l'arc ;
- Voile ;
- Vol à voile ;
- Vol libre.

Les **résultats attendus** par le commanditaire sont :

- **Une description des effectifs de cadres professionnels** (salariés et/ou indépendants) ;
- **Une description des types de structures associatives et professionnelles proposant une offre d'activité « Sport de Nature »** ;
- **Une description de l'emploi**.

[1] Les collectivités territoriales, en tant qu'employeurs, ne sont pas comprises dans le champ du diagnostic.

2. Démarche méthodologique

Plusieurs enquêtes ont été réalisées par le cabinet Archimène afin d'analyser l'offre d'encadrement des sports de nature en Alsace :

- Un **questionnaire en ligne**[2] a été publié sur Internet du 10 novembre 2011 au 12 février 2012. Ont été invités à répondre à cette enquête :
  - les **éducateurs sportifs professionnels** et **établissements d'APS déclarés** recensés à partir des bases de données des services Jeunesse et Sports alsaciens et repérés comme intervenant sur au moins l'une des disciplines du champ du DTA ;
  - les **associations**, **comités départementaux** et **ligues régionales**[3] repérés comme proposant la pratique d'au moins l'une des disciplines du champ du DTA, recensés à partir des données communiquées par le CROSA et complétées par les bases de données d'Archimène.
- Trois **entretiens collectifs**, menés à Strasbourg, Mulhouse et Colmar les 13, 21 et 23 mars 2012 et rassemblant des acteurs représentatifs des disciplines du champ du DTA[4] (éducateurs sportifs, cadres techniques, élus associatifs, dirigeants d'entreprise) proposés par le maître d'ouvrage.

3. Conditions et Limites de l'enquête

- Au plan qualitatif : la volonté des acteurs historiques des sports de nature en Alsace a pu clairement s'exprimer à travers les séminaires organisés dans les deux départements.
- Au plan quantitatif : le recueil des données a été perturbé par 3 facteurs : l'inadéquation des bases de données fédérales et des services qui sont établies dans une optique déclarative. un faible taux de réponses des structures sportives, et une dispersion des réponses selon les disciplines sportives.

En résumé, si le taux de réponses des enquêtes avoisine les 12%, l'adhésion des partenaires aux séminaires a permis de vérifier ces réponses et de dégager les grandes tendances de l'emploi sportif de nature .

[2] Cf. questionnaire en annexe.
[3] A travers leur représentant.
[4] Cf. liste en annexe.

I. Les structures proposant la pratique de sport(s) de nature

A. Données initiales

964 structures proposant une offre de pratiques « sports de nature » et ayant une adresse e-mail et/ou postale valide ont été recensées dans les bases de données de la DDJSCS du Bas-Rhin, de la DDCSPP du Haut-Rhin, du CROSA et d'Archimène.

1. Répartition territoriale[5]

Les zones d'emploi de Strasbourg, Colmar et Mulhouse concentrent plus de la moitié des structures associatives et du secteur marchand recensées. : 50,3% ont leur siège dans le Bas-Rhin et 49,4% dans le Haut-Rhin. Par ailleurs, deux clubs et un comité régional[6] n'ont pas leur siège social dans la région.

2. Répartition par discipline et par type

Rang	Disciplines	Effectifs			
		Asso.[7]	Asso., CD & LR	Sociétés	TOTAL
1	Equitation / randonnée équestre	122 (54,2%)	128 (56,9%)	97 (43,1%)	**225**
2	Cyclisme / VTT / cyclotourisme	149 (93,7%)	155 (97,5%)	4 (2,5%)	**159**
3	Randonnée pédestre	126 (92,0%)	133 (97,1%)	4 (2,9%)	**137**
-	*Dont Clubs Vosgiens*	*68 (97,1%)*	*70 (100,0%)*	-	***70***
-	*Dont clubs Amis de la nature*	24 (92,3%)	26 (100,0%)	-	***26***
4	Ski alpin et ski nordique	120 (94,5%)	123 (96,9%)	4 (3,1%)	**127**
6	Sports sous-marins	57 (91,9%)	60 (96,8%)	2 (3,2%)	**62**
7	Escalade et alpinisme	38 (84,4%)	43 (95,6%)	2 (4,4%)	**45**
8	Tir à l'arc	38 (90,5%)	41 (97,6%)	1 (2,4%)	**42**
9	Aéromodélisme	35 (92,1%)	38 (100,0%)	-	**38**
10	Vol libre	22 (78,6%)	25 (89,3%)	3 (10,7%)	**28**
11	Canoë-kayak	19 (70,4%)	22 (81,5%)	5 (18,5%)	**27**
12	Voile	14 (82,4%)	17 (100,0%)	-	**17**
13	Parachutisme	10 (71,4%)	13 (92,9%)	1 (7,1%)	**14**
14	Parcours aventure	-	-	11 (100,0%)	**11**
15	Spéléologie	9 (81,8%)	11 (100,0%)	-	**11**
16	Aviron	7 (70,0%)	10 (100,0%)	-	**10**
17	Course d'orientation	6 (66,7%)	9 (100,0%)		**9**
18	Pêche sportive	7 (77,8%)	9 (100,0%)		**9**
19	Vol à voile	4 (57,1%)	7 (100,0%)		**7**
20	Ski nautique	4 (80,0%)	5 (100,0%)		**5**
21	Sports de traîneaux	4 (80,0%)	4 (80,0%)	1 (20,0%)	**5**
22	Aérostation	3 (100,0%)	3 (100,0%)		**3**
Toutes disciplines		**767 (79,6%)**	**829 (86,0%)**	**135 (14,0%)**	**964**
Toutes disciplines Hors Equitation / randonnée équestre		**645 (87,3%)**	**701 (94,9%)**	**38 (5,1%)**	**739**

S'agissant des interventions du secteur marchand, la discipline la plus investie est l'équitation / randonnée équestre avec ses écuries privées, fermes et relais équestres qui représentent aussi 43% des structures proposant cette activité en Alsace.

L'activité de parcours aventure est proposée à 100 % par des sociétés du secteur marchand, et les sports de traineaux et le canoë-kayak le sont à 20%. Concernant la randonnée pédestre, quatre entreprises ont été repérées, mais il est à noter qu'une centaine d'éducateurs professionnels[8] intervient dans cette activité, et ce majoritairement avec un statut d'indépendant – ils ne sont donc pas comptabilisés dans le tableau précédent.

[5] Selon les zones d'emploi définies en 1990 par l'INSEE en Alsace.
[6] Comité régional Alsace-Lorraine de pêche à la mouche et au lancer, basé dans le département des Vosges.
[7] Hors comités départementaux (CD) et ligues régionales (LR).
[8] Cf. partie portant sur les professionnels salariés et/ou indépendants.

B. Résultats de l'enquête en ligne

1. Classement des disciplines par nombre de retours

117 questionnaires entièrement complétés par des responsables de structure ont été reçus (106 concernant des associations et 11 des sociétés[9]), ce qui produit un taux de retour global de 12,1%. Le taux de retour est de 12,8% pour les associations, comités et ligues (12,3% si on ne tient pas compte des comités départementaux et ligues régionales) et de 8,1% pour les sociétés.

Disciplines	Asso.[10]		Asso., CD & LR		Sociétés		TOTAL	
	Nb.	*Taux / retour*	Nb.	*Taux / retour*	Nb.	*Taux / retour*	Nb.	*Taux / retour*
Cyclisme / VTT / cyclotourisme	15	*10,1%*	15	*9,7%*	3	*75,0%*	18	*11,3%*
Sports sous-marins	15	*26,3%*	17	*28,3%*	0	*0,0%*	17	*27,4%*
Ski alpin et ski nordique	13	*10,8%*	15	*12,2%*	1	*25,0%*	16	*12,6%*
Randonnée pédestre	11	*8,7%*	12	*9,0%*	2	*50,0%*	14	*10,2%*
Raquette à neige	10	-	12	-	2	-	14	-
Escalade et alpinisme	7	*18,4%*	10	*23,3%*	3	*150,0%*	13	*28,9%*
Equitation / randonnée équestre	6	*4,9%*	7	*5,5%*	5	*5,2%*	12	*5,3%*
Aéromodélisme	8	*22,9%*	8	*21,1%*	0	-	8	*21,1%*
Canoë-kayak	7	*36,8%*	7	*31,8%*	1	*20,0%*	8	*29,6%*
Course d'orientation	4	*66,7%*	4	*44,4%*	4	-	8	*88,9%*
Ski de randonnée	6	-	8	-	0	-	8	-
Tir à l'arc	3	*7,9%*	3	*7,3%*	4	*400,0%*	7	*16,7%*
Voile	5	*35,7%*	7	*41,2%*	0	-	7	*41,2%*
Canyon	3	-	3	-	1	-	4	-
Spéléologie	2	*22,2%*	2	*18,2%*	2	-	4	*36,4%*
Sports de traineaux	2	*50,0%*	2	*50,0%*	2	*200,0%*	4	*80,0%*
Aviron	2	*28,6%*	3	*30,0%*	0	-	3	*30,0%*
Parachutisme	2	*20,0%*	3	*23,1%*	0	*0,0%*	3	*21,4%*
Parc Aventure	0	-	0	-	3	*27,3%*	3	*27,3%*
Pêche sportive	3	*42,9%*	3	*33,3%*	0	-	3	*33,3%*
Ski nautique	3	*75,0%*	3	*60,0%*	0	-	3	*60,0%*
Vol à voile	3	*75,0%*	3	*42,9%*	0	-	3	*42,9%*
Vol libre	1	*4,5%*	1	*4,0%*	0	*0,0%*	1	*3,6%*
Aérostation	0	*0,00%*	0	*0,00%*	0	-	0	*0%*
Toutes disciplines confondues	**94**	***12,3%***	**106**	***12,8%***	**11**	***8,1%***	**117**	***12,1%***
Toutes disciplines confondues Hors Equitation / randonnée équestre	**88**	***13,6%***	**99**	***14,1%***	**6**	***15,8%***	**105**	***14,2%***

Les 117 structures ayant répondu à l'enquête se répartissent territorialement, selon leur siège social, de la manière suivante :

Zone de Wissembourg : 6	Zone de Haguenau : 7	Zone de Saverne : 5
Zone de Strasbourg : 32	Zone de Molsheim : 16	Zone de Sélestat : 11
Zone de Colmar : 14	Zone de Guebwiller : 4	Zone de Thann : 2
Zone de Mulhouse : 13	Zone d'Altkirch : 0	Zone de Saint-Louis : 5

Deux associations ont quant à elles leur siège social hors Alsace.

[9] Hors Entreprise Individuelle (EI) ou Entreprise Unipersonnelles à Responsabilité Limitée (EURL), concernées par le questionnaire portant sur les éducateurs professionnels, en tant que personne individuelle.
[10] Hors comités départementaux (CD) et ligues régionales (LR).

2. Caractéristiques générales

106 structures ayant un statut associatif (73 clubs / associations locales, 21 sections d'association, 2 ligues régionales et 10 comités départementaux) et 11 structures ayant un statut de société[11] ont répondu à l'enquête.

8 associations sur 10 disposent d'un agrément du Ministère des Sports et à une exception près, toutes les associations répondantes sont affiliées à une fédération.

Elles ont en moyenne 37 ans d'existence (30 ans pour les comités et ligues), avec une création en 1872 pour la plus ancienne et 2010 pour la plus récente ; près de la moitié des associations répondantes ont plus de 30 ans d'existence et 30% en ont moins de 20.

Au niveau des sociétés, on retrouve dans 9 cas sur 11 un statut de Société à responsabilité limitée (SARL) ; deux sociétés – qui proposent une activité d'équitation / randonnée équestre – ont un statut d'exploitation agricole. Leur ancienneté moyenne de 15 ans en moyenne, est plus faible que celle des associations.

3. Offre d'activité de sports de nature

Des structures "mono" et "pluridisciplinaires"

L'analyse des résultats de l'enquête fait apparaître deux typologies de structures proposant une offre d'activité de sports de nature, que l'on distinguera entre "**mono-**" et "**pluridisciplinaires**" :

	Structures mono-disciplinaires	**Structures pluridisciplinaires**
Associations[12]	76 (81%)	18 (19%)
Sociétés	7 (64%)	4 (36%)
Ensemble[13]	**83 (79%)**	**22 (21%)**

8 structures sur 10 proposent la pratique d'une seule discipline, cette proportion étant moins marquée au niveau des sociétés.

Les disciplines proposées de manière exclusive sont les suivantes : aéromodélisme, aviron, équitation / randonnée équestre, parachutisme, pêche sportive, sports de traineaux (en ce qui concerne les associations), sports sous-marins, tir à l'arc (en ce qui concerne les associations), vol à voile et vol libre.

Les disciplines proposées dans le cadre d'une offre plurielle d'activités sont celles-ci : cyclisme / VTT / cyclotourisme, escalade / alpinisme, randonnée pédestre (en ce qui concerne les sociétés), raquette à neige, ski alpin / ski nordique, ski de randonnée, spéléologie, sports de traineaux (en ce qui concerne les sociétés) et tir à l'arc (en ce qui concerne les sociétés).

2/3 des associations proposant la pratique du ski alpin / ski nordique sont des associations mono-disciplinaires. De même en ce qui concerne le ski nautique.

Les disciplines restantes sont tantôt proposées comme unique offre, tantôt avec d'autres disciplines.

A noter enfin que deux ligues régionales et sept comités départementaux ayant répondu à l'enquête déclarent proposer des activités sportives de nature encadrées par des bénévoles et/ou des professionnels.

[11] Hors entreprise individuelle ou EURL.
[12] Hors comités départementaux et ligues régionales.
[13] Hors comités départementaux et ligues régionales.

La localisation des activités

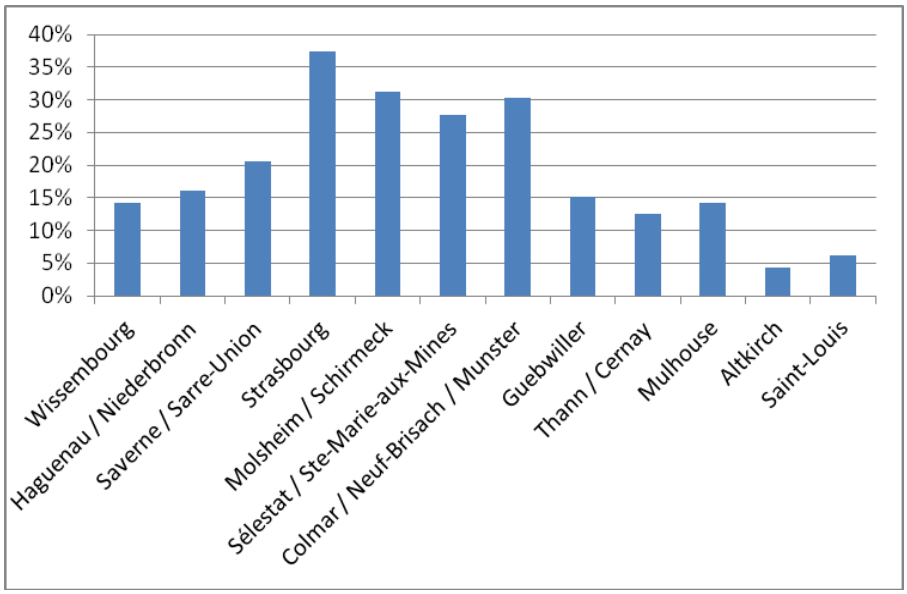
Bien que le nombre moyen de zones d'emploi sur lesquelles interviennent les associations en Alsace (hors comités départementaux et ligues régionales) soit de 2,5, 60% d'entre elles interviennent à l'échelle d'une seule zone d'emploi. Quant aux sociétés, elles interviennent en Alsace sur un territoire plus large : en moyenne sur 3,1 zones et sont la moitié à n'intervenir que sur une zone alsacienne.

Voici dans l'ordre les zones sur lesquelles les structures associatives et les sociétés disent proposer leur activité :

	Asso.[14]		Asso., CD & LR[15]		Sociétés[16]		TOTAL	
Zone d'activité	**Nb.**	**%**	**Nb.**	**%**	**Nb.**	**%**	**Nb.**	**%**
Strasbourg	**30**	37,5%	**36**	40,0%	**6**	54,5%	**42**	37,5%
Molsheim / Schirmeck	**27**	33,8%	**31**	34,4%	**4**	36,4%	**35**	31,3%
Colmar / Neuf-Brisach / Munster	**24**	30,0%	**31**	34,4%	**3**	27,3%	**34**	30,4%
Sélestat / Ste-Marie-aux-Mines	**23**	28,8%	**27**	30,0%	**4**	36,4%	**31**	27,7%

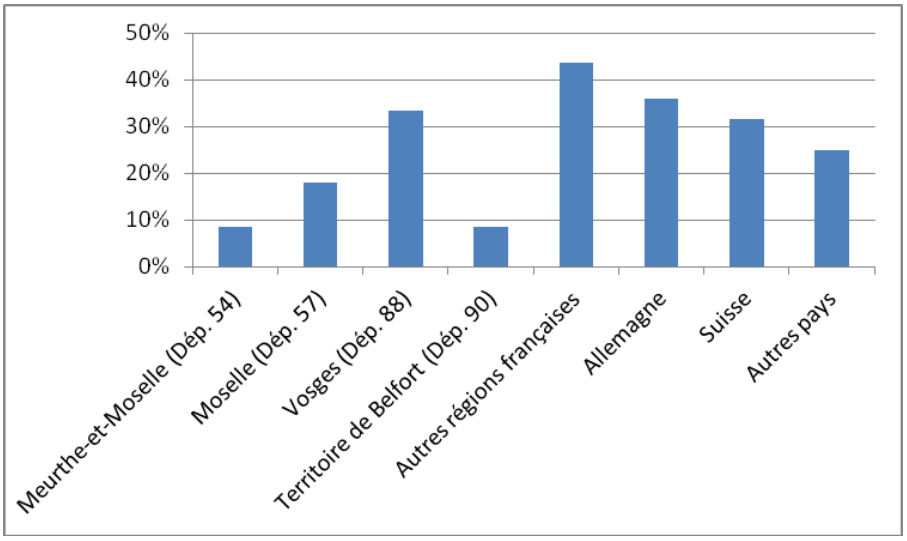
	Asso.[17]		Asso., CD & LR[18]		Sociétés[19]		TOTAL	
Zone d'activité	**Nb.**	**%**	**Nb.**	**%**	**Nb.**	**%**	**Nb.**	**%**
Saverne / Sarre-Union	**16**	20,0%	**20**	22,2%	**3**	27,3%	**23**	20,5%
Haguenau / Niederbronn	**14**	17,5%	**16**	17,8%	**2**	18,2%	**18**	16,1%
Guebwiller	**13**	16,3%	**15**	16,7%	**2**	18,2%	**17**	15,2%
Mulhouse	**13**	16,3%	**15**	16,7%	**1**	9,1%	**16**	14,3%
Wissembourg	**9**	11,3%	**13**	14,4%	**3**	27,3%	**16**	14,3%
Thann / Cernay	**12**	15,0%	**12**	13,3%	**2**	18,2%	**14**	12,5%
Saint-Louis	**6**	7,5%	**7**	7,8%	**0**	0%	**7**	6,3%
Altkirch	**4**	5,0%	**4**	4,4%	**1**	9,1%	**5**	4,3%

Répartition globale des zones sur lesquelles l'ensemble des structures répondantes à l'enquête déclarent proposer leur activité :



[14] Hors comités départementaux (CD) et ligues régionales (LR) / (90 répondants).
[15] En tenant compte des comités et ligues ayant déclaré proposer une/des activité(s) encadrée(s) par des bénévoles et/ou professionnels / (80 répondants).
[16] Sur les 11 répondants.
[17] Hors comités départementaux (CD) et ligues régionales (LR) / (90 répondants).
[18] En tenant compte des comités et ligues ayant déclaré proposer une/des activité(s) encadrée(s) par des bénévoles et/ou professionnels / (80 répondants).
[19] Sur les 11 répondants.

Les structures proposant la pratique de sports de nature en Alsace sont très mobiles : la moitié des sociétés et trois associations sur quatre ayant répondu à l'enquête disent intervenir également hors région.



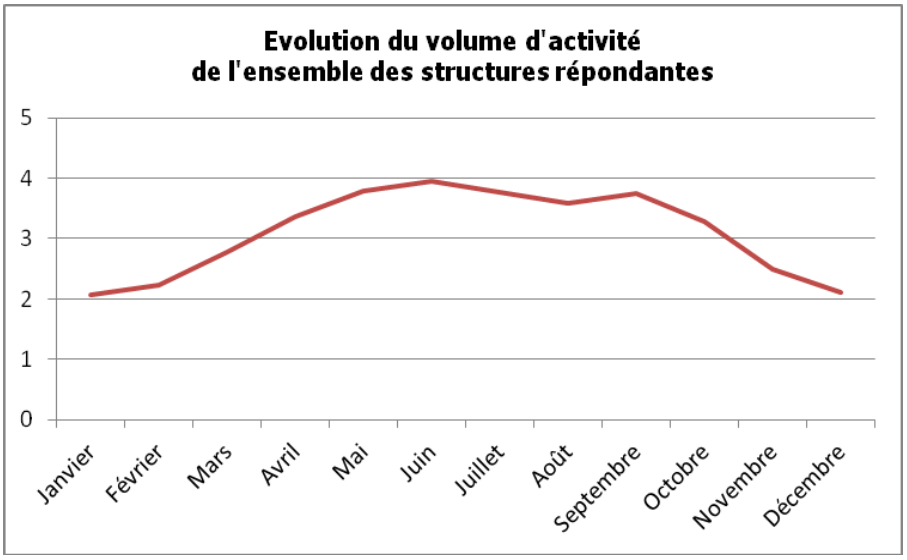
La saisonnalité

Il existe de grandes disparités entre les différentes disciplines en termes de constance de leurs activités au long de l'année ; l'enquête a permis de faire certains rapprochements entre disciplines, qui pourront être utilisés pour favoriser des emplois interdisciplinaires.

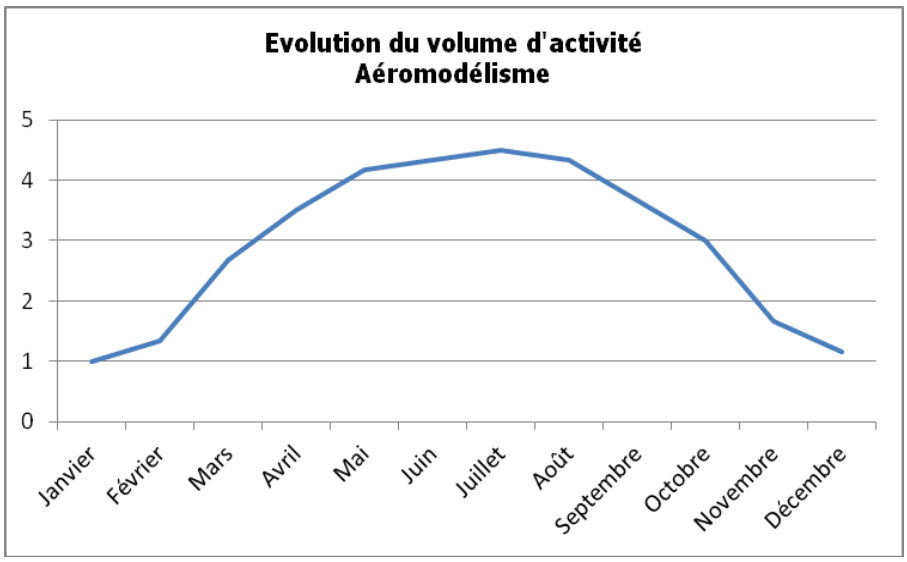
44% des associations débutent leur activité en début d'année civile, entre janvier et mars (toutes les associations proposant de l'aéromodélisme, du parachutisme, du vol à voile, ainsi qu'une majorité des clubs de cyclisme / VTT / cyclotourisme et pêche sportive).

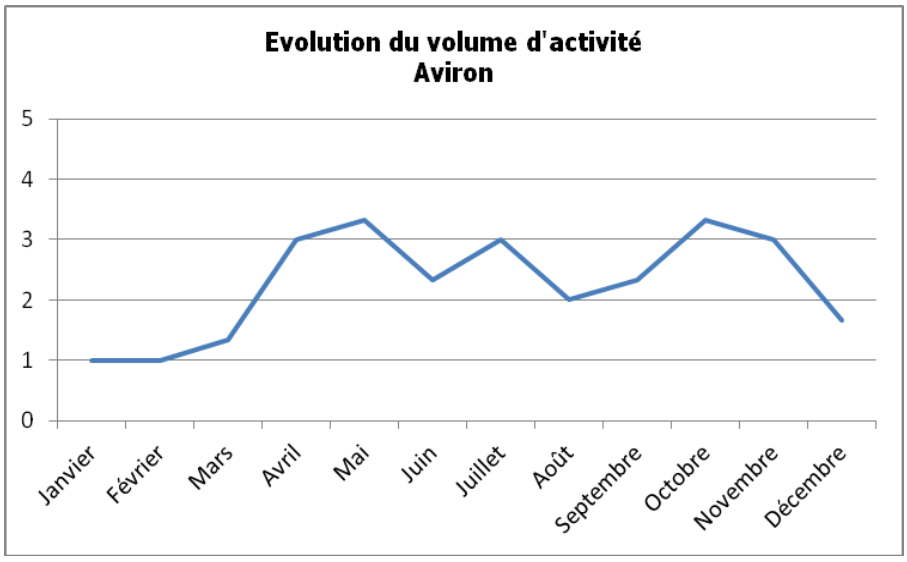
La seconde période de début d'activité est située en période de rentrée scolaire pour 42% des associations, c'est-à-dire entre septembre et octobre (pour toutes les associations proposant la pratique de sports sous-marins, du tir à l'arc, du canyon, de la spéléologie, de l'aviron, ainsi qu'une majorité de celles d'escalade/alpinisme).

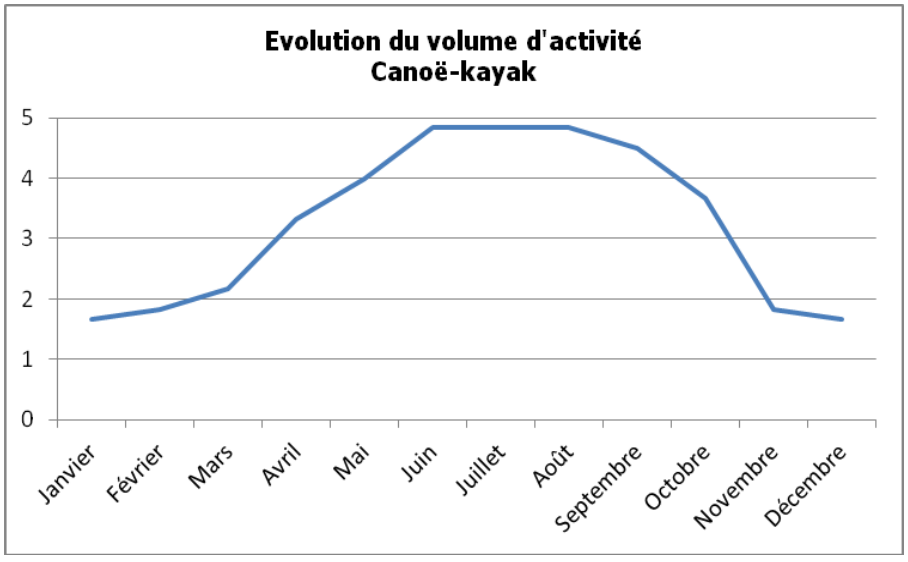
L'enquête en ligne a également permis de déterminer une courbe d'activité annuelle des structures proposant une offre d'activité sport de nature.

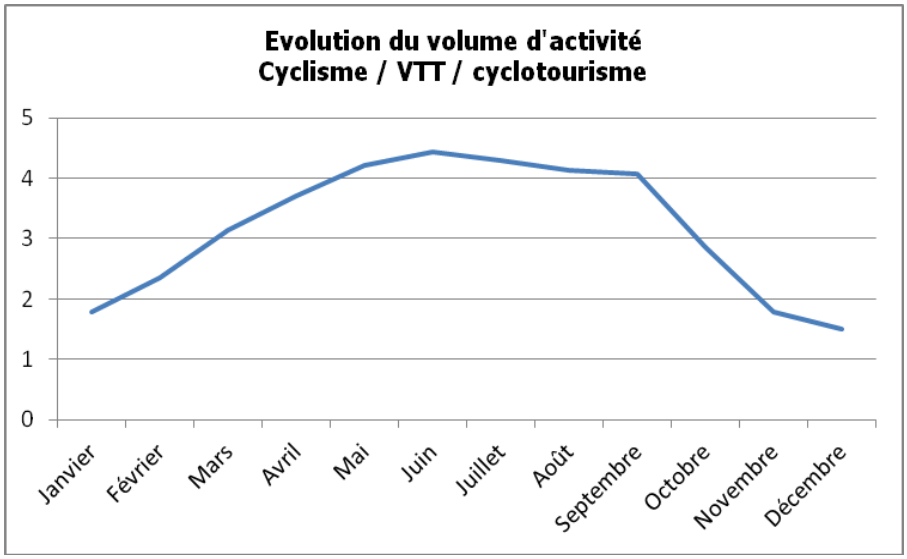


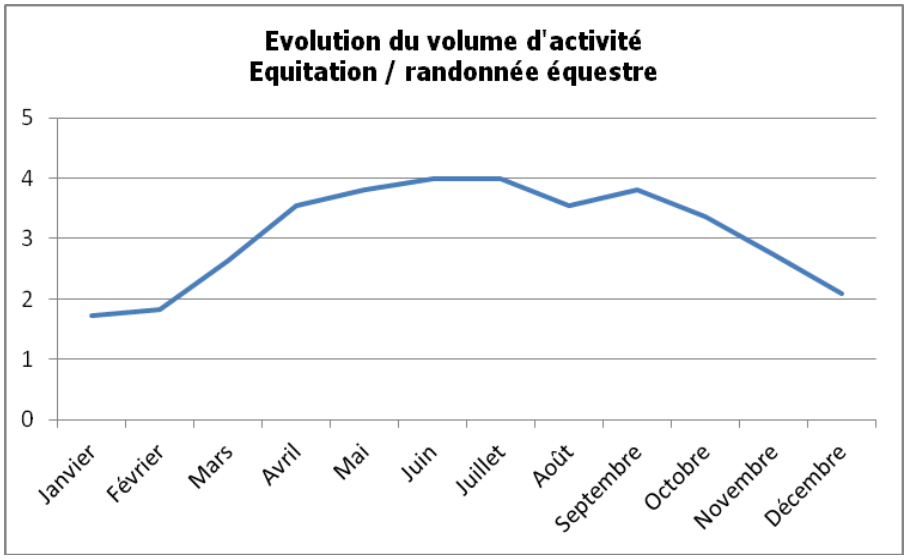
Elle a par ailleurs permis d'établir des courbes d'activité par disciplines. En voici les plus représentatives :

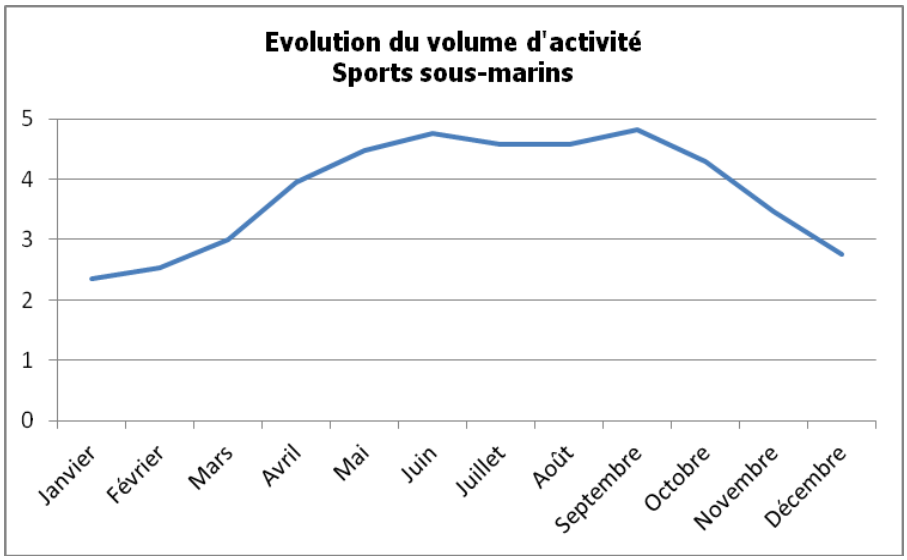


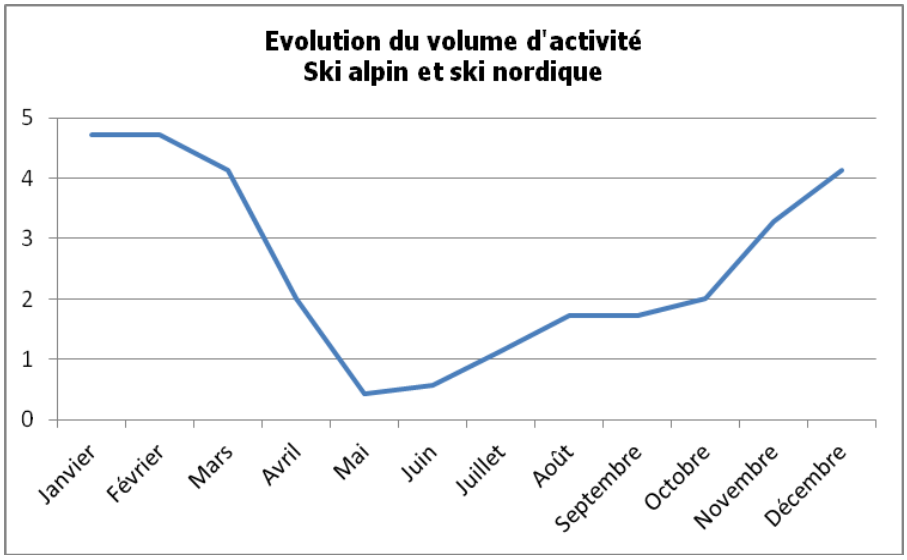


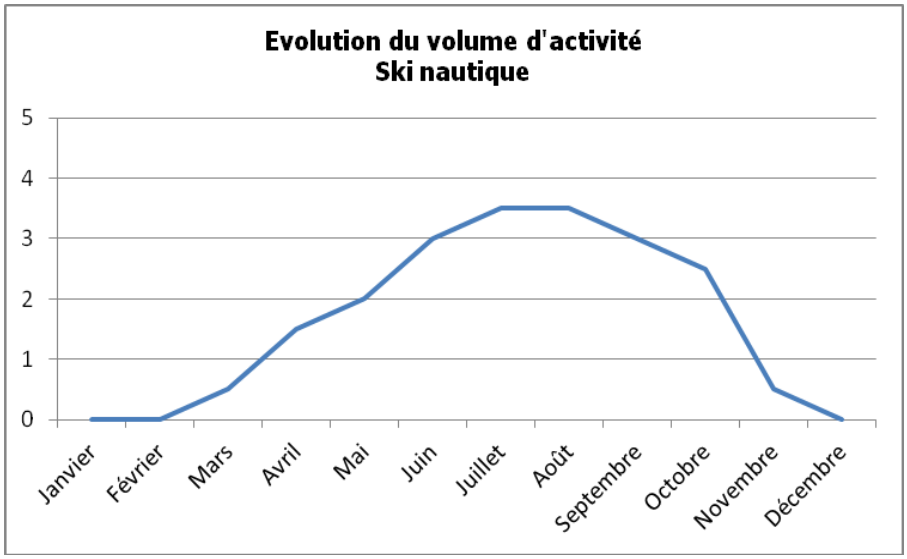


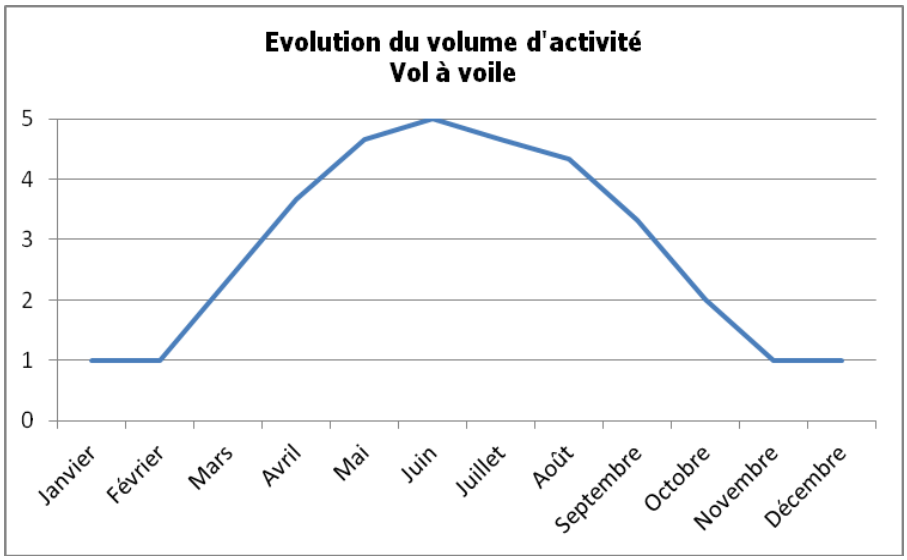

Evolution du volume d'activité
Cyclisme / VTT / cyclotourisme
5
4
3
2
1
0
Janvier
Février
Mars
Avril
Mai
Juin
Juillet
Août
Septembre
Octobre
Novembre
Décembre


Evolution du volume d'activité
Equitation / randonnée équestre
5
4
3
2
1
0
Janvier
Février
Mars
Avril
Mai
Juin
Juillet
Août
Septembre
Octobre
Novembre
Décembre


Evolution du volume d'activité
Sports sous-marins
5
4
3
2
1
0
Janvier
Février
Mars
Avril
Mai
Juin
Juillet
Août
Septembre
Octobre
Novembre
Décembre


Evolution du volume d'activité
Ski alpin et ski nordique
5
4
3
2
1
0
Janvier
Février
Mars
Avril
Mai
Juin
Juillet
Août
Septembre
Octobre
Novembre
Décembre


Evolution du volume d'activité
Ski nautique
5
4
3
2
1
0
Janvier
Février
Mars
Avril
Mai
Juin
Juillet
Août
Septembre
Octobre
Novembre
Décembre


Evolution du volume d'activité
Vol à voile
5
4
3
2
1
0
Janvier
Février
Mars
Avril
Mai
Juin
Juillet
Août
Septembre
Octobre
Novembre
Décembre

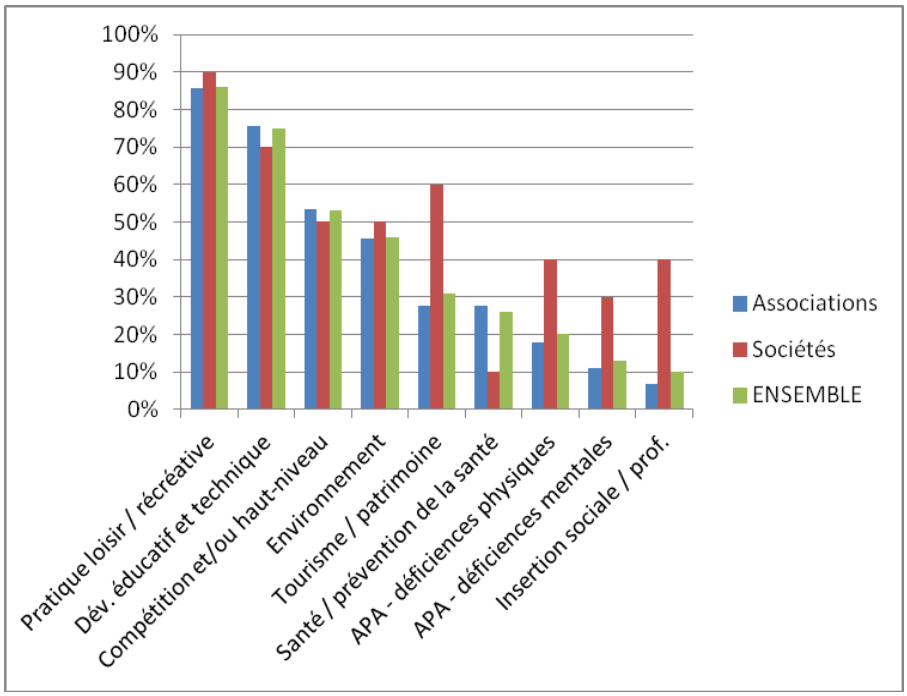
A l'exception de l'offre de ski alpin / ski nordique, les sports de nature voient leur pic d'activité en période estivale, avec une amorce au printemps, et une décroissance qui débute en septembre / octobre.

Les modalités de pratique proposées

Les sociétés et les associations proposent en priorité une offre de sports de nature : de loisirs (la pratique d'une discipline pour se faire plaisir) éducative et technique, sous forme d'initiations et/ou de perfectionnement. *A contrario*, elles n'utilisent quasiment pas leurs activités comme vecteurs d'insertion sociale et/ou professionnelle.

Les sociétés se distinguent des associations par le fait qu'elles abordent davantage l'aspect découverte touristique dans leurs activités .On note enfin qu'elles abordent peu l'aspect prévention de la santé dans leurs activités : pourtant elles se déroulent en milieu naturel / extérieur propice à un impact positif sur la santé.

	Associations[20]		**Sociétés**		**ENSEMBLE**	
	Nb.	%	**Nb.**	%	**Nb.**	%
Pratique loisir / récréative (fédérale ou non)	**77**	86%	**9**	90%	**86**	86%
Développement éducatif et technique (initiation, perfectionnement)	**68**	76%	**7**	70%	**75**	75%
Pratique en compétition et/ou haut-niveau	**48**	53%	**5**	50%	**53**	53%
Environnement (nature / faune, flore, géologie)	**41**	46%	**5**	50%	**46**	46%
Tourisme / patrimoine	**25**	28%	**6**	60%	**31**	31%
Santé / prévention de la santé	**25**	28%	**1**	10%	**26**	26%
Activités adaptées aux personnes déficientes physiques	**16**	18%	**4**	40%	**20**	20%
Activités adaptées aux personnes déficientes mentales	**10**	11%	**3**	30%	**13**	13%
Insertion sociale et/ou professionnelle[21]	**6**	7%	**4**	40%	**10**	10%



[20] Hors comités départementaux (CD) et ligues régionales (LR) / (90 répondants).
[21] Centres sociaux, maisons de quartiers, CUCS, ZUS, etc.

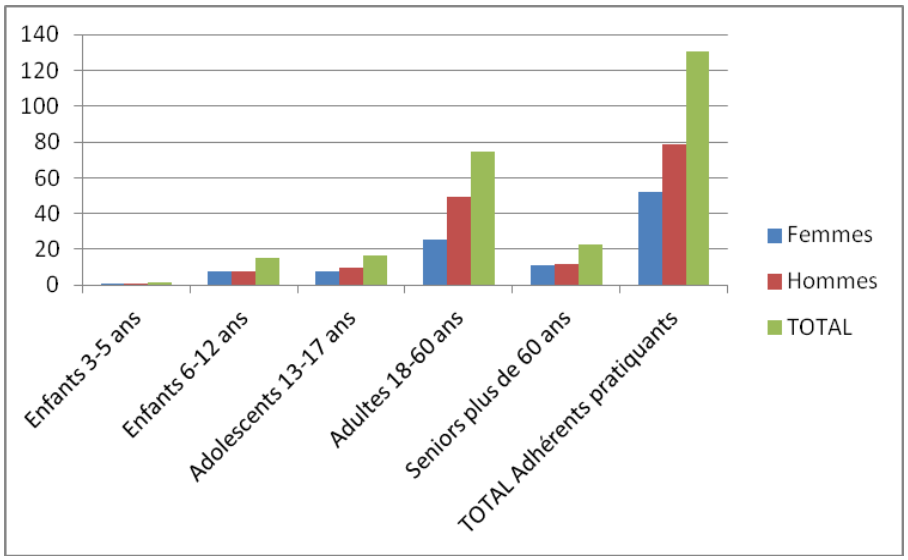
Les publics concernés

On remarque dans le tableau ci-après[22] que les publics adultes sont les plus concernés par les structures, suivis des 13-17 ans. On s'aperçoit également que les sociétés touchent des publics plus larges que les associations, qui ne s'adressent quasiment pas aux moins de 5 ans.

	Associations[23]		**Sociétés**		**ENSEMBLE**	
	Nb.	%	**Nb.**	%	**Nb.**	%
Enfants (3 à 5 ans)	**10**	11%	**8**	80%	**18**	18%
Enfants (6 à 12 ans)	**53**	59%	**10**	100%	**63**	63%
Ados (13 à 17 ans)	**62**	69%	**10**	100%	**72**	72%
Adultes (18 à 60 ans)	**79**	88%	**9**	90%	**88**	88%
Seniors (+ de 60 ans)	**56**	62%	**7**	70%	**63**	63%

Selon les remontées des associations, le nombre moyen d'adhérents pratiquants est de 130. Mais cette moyenne reste très variable d'une discipline à l'autre. De plus, certaines associations proposant une offre plurielle d'activités (moyenne de 213 adhérents pratiquants), ont davantage d'adhérents pratiquants que celles mono-disciplinaires (moyenne de 111 adhérents pratiquants).

La répartition moyenne permet cependant de montrer que les associations touchent relativement peu les publics de moins de 18 ans et s'adressent davantage à un public masculin ayant entre 18 et 60 ans.



Au niveau des sociétés, l'enquête montre qu'elles travaillent toutes auprès de clientèle de particuliers. Un peu plus de la moitié d'entre elles s'adressent également à des entreprises ou comités d'entreprises, ou encore à des accueils collectifs de mineurs.

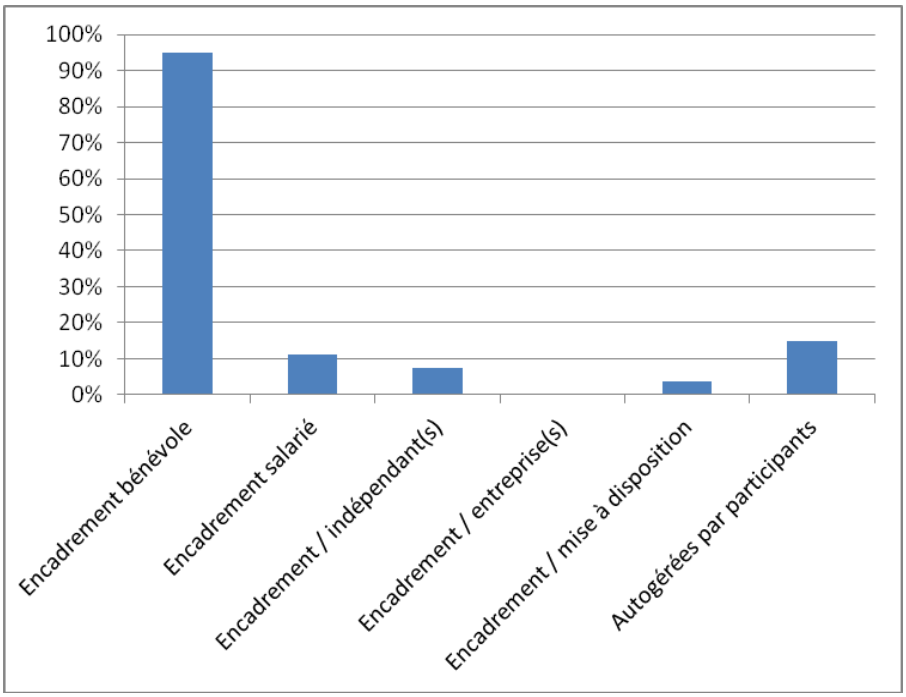
Dans une moindre mesure, les sociétés interviennent également auprès d'agences de voyage ou tour-opérateurs et enfin d'établissements scolaires.

Par contre, elles n'interviennent que très peu auprès des comités départementaux ou ligues régionales, des services de l'Etat, des offices de tourisme et des autres entreprises prestataires de services sportifs.

[22] Lire sur la première ligne de données « 8 sociétés touchent les enfants de 3 à 5 ans, soit 80% des sociétés répondantes ».
[23] Hors comités départementaux (CD) et ligues régionales (LR) / (90 répondants).

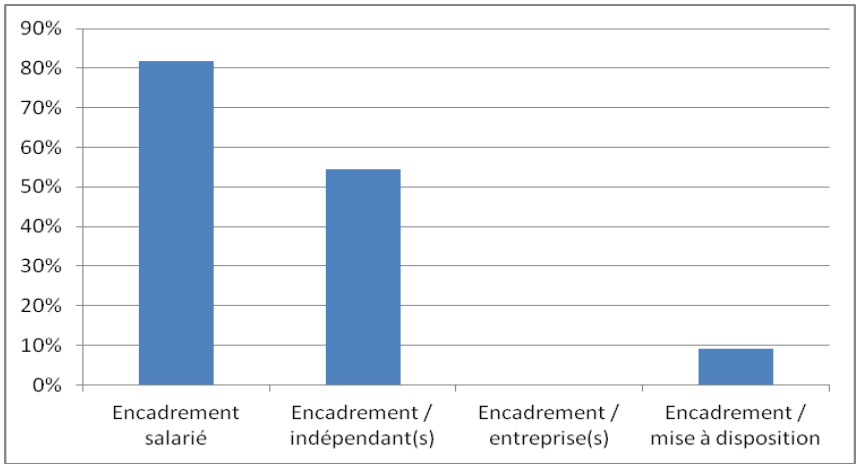
Les modes d'encadrement

Comme le montre le graphique ci-après, 95% des associations (hors comités départementaux et ligues régionales) recourent au bénévolat pour encadrer leurs pratiques – les 5% restant passent par des professionnels ou proposent des activités autogérées par les pratiquants (dans un cas) ; elles sont 11% à recourir à des salariés et 7,5% à des éducateurs sportifs ayant un statut d'indépendant pour l'encadrement de leurs activités. A noter que 3 structures ont indiqué avoir bénéficié d'un encadrant mis à disposition par une structure tierce.



Concernant les comités départementaux et ligues régionales ayant répondu à l'enquête et proposant une offre d'activité « sport de nature » (10 sur 12), ils confient dans tous les cas l'encadrement de leurs activités sportives de nature à des bénévoles ; 3 passent à la fois par du personnel salarié et par du personnel indépendant ; 2 uniquement par du personnel salarié et 1 uniquement par du personnel non-salarié.

Au niveau des sociétés, les structures font majoritairement appel à du personnel salarié (9 cas sur 11) et dans 4 cas sur 11, emploient à la fois du personnel salarié et recourent à des indépendants.



4. Bénévolat

Les associations et sections d'associations ayant répondu à l'enquête en ligne s'appuient sur 11,7 bénévoles en moyenne pour encadrer les sports de nature qu'elles proposent, mais cette moyenne ne peut être généralisée à l'ensemble des associations du territoire, car il existe une forte dispersion des réponses. Trois quarts d'entre eux sont des hommes avec une forte représentation des 41 – 60 ans.

On remarque que plus l'âge des bénévoles augmente, plus la proportion des bénévoles féminines diminue passant d'un peu plus d'un tiers à un quart.

	- de 18 ans	**18 à 25 ans**	**26 à 40 ans**	**41 à 60 ans**	**+ de 60 ans**	**TOTAL**
Hommes	64,3%	69,8%	69,4%	77,7%	81,5%	**74,80%**
Femmes	35,7%	30,2%	30,6%	22,3%	18,5%	**25,20%**
TOTAL	**1,6%**	**6,9%**	**30,8%**	**40,3%**	**17,38%**	100%

75% des bénévoles des associations ayant répondu à l'enquête encadrent en ayant un diplôme fédéral ; ils sont près d'un sur cinq à encadrer sans diplôme fédéral ou professionnel, tandis que 6% des bénévoles ont un diplôme Jeunesse & Sports.

5. Emploi

Profil des emplois d'éducateur sportif professionnel

23 associations ayant répondu à l'enquête font appel à près d'une soixantaine d'éducateurs professionnels.
Ce sont des hommes dans près de 80% des cas et qui sont en majorité dans la classe d'âge 26 – 40 ans (68%) ; 26% ont entre 41 et 60 ans.

Près de 3 éducateurs sur 4 intervenant dans les associations ont pour diplôme le plus élevé un diplôme professionnel, et 1 éducateur sur 5 un diplôme fédéral.

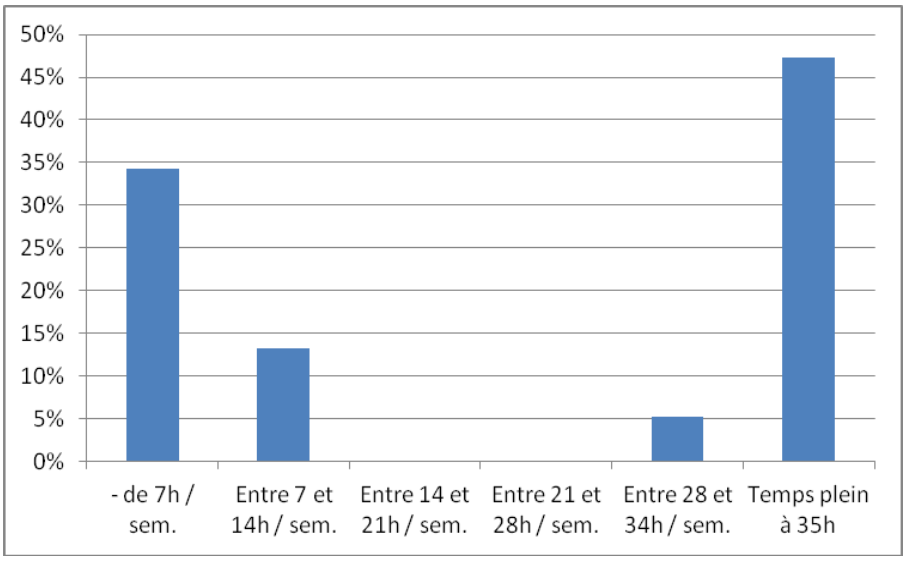
Le type de contractualisation le plus prisé est le CDI (pour la moitié des professionnels intervenant au sein des associations) ; dans 5 cas (13%), le professionnel intervient en tant qu'indépendant. Dans 7 cas (18%), les associations bénéficient d'un intervenant professionnel au moyen d'une mise à disposition payante par un tiers ; 3 associations et 2 sections d'association bénéficient chacune de l'intervention d'un professionnel mis à leur disposition de manière gratuite. Le CDI Intermittent, prévu par la Convention Collective Nationale du Sport n'est pas utilisé.

21% des interventions réalisées au sein des associations par des professionnels de l'encadrement de sports de nature se fait sur une durée inférieure au mois, les 71% restants s'effectuant sur une durée supérieure à 6 mois[24].

On rencontre deux cas de figure au niveau de la durée hebdomadaire de travail :

- un éducateur professionnel sur trois a une durée de travail inférieure à 7 heures par semaine ;
- un éducateur professionnel sur deux intervient à temps plein.

[24] En intégrant CDI et autres formes de contractualisation d'une durée supérieure à 6 mois.



Les postes d'encadrement des associations ayant répondu à l'enquête ne bénéficient d'aucune aide à l'emploi dans 89% des cas. Une ligue et un comité bénéficient d'une aide spécifique émanant d'un Conseil Général ; deux autres contrats bénéficient d'une aide : l'un du dispositif « Sport Emploi », l'autre du Contrat Unique d'Insertion « CUI-CAE » dont peuvent bénéficier les associations.

Parmi les 15 structures associatives ayant des salariés, 12 confient la gestion de l'emploi à un bénévole, qui est le plus souvent non professionnel en la matière (9 fois sur les 12). Une seule structure utilise le Chèque Emploi Associatif. Il s'agit donc d'un dispositif qui est soit mal (ou pas) connu des associations, soit inapproprié à leurs besoins.

Au niveau des sociétés, on rencontre de nombreuses différences comparativement aux associations :

- les éducateurs sont plus jeunes en moyenne (45% ont entre 18 et 25 ans) ;
- davantage d'éducateurs ont comme diplôme le plus élevé un diplôme professionnel (86%) et on compte deux éducateurs n'ayant aucun diplôme (cas qu'on ne retrouve pas dans les réponses des associations) ;
- 2/3 des intervenants sont en contrat à durée déterminée, l'autre tiers étant embauché en contrat à durée indéterminée ;
- 2/3 des éducateurs en CDD interviennent sur des durées inférieures à 6 mois.

Perspectives d'embauche

12% des structures associatives (la moitié d'entre elles n'ayant pas d'intervenant professionnel) et plus d'une société sur trois pensent augmenter leur effectif d'éducateurs professionnels « sports de nature » rémunérés pour la préparation et l'encadrement de séances. Et 7% de l'ensemble des structures (associations + sociétés) envisagent de renforcer leur effectif professionnel avant la fin 2012.

La forme d'intervention privilégiée est le salariat, et plus particulièrement sous la forme de CDI (60% des embauches prévues), mais une partie des recrutements est également envisagée sous forme de contrat de prestation avec une entreprise / un indépendant ou de partage de salarié(s) avec une ou plusieurs autres associations.

Le volume hebdomadaire envisagé par la moitié des structures désirant augmenter leur effectif est supérieur à 24 heures par semaine, un quart prévoient une durée inférieure à 24 heures et un autre quart ne l'ont pas encore déterminé.

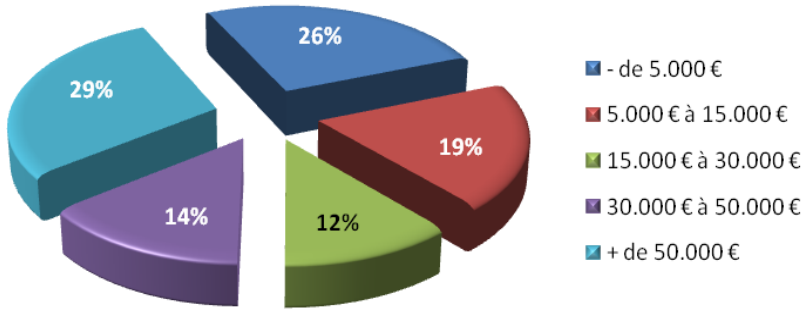
6. Situation et moyens financiers des associations et sociétés

Budget / Chiffre d'affaires

Le budget moyen des associations ressortant de l'enquête est de près de 50 000 €. Mais les réponses reçues sont très dispersées : le budget le plus faible renseigné est de 250 € et de 500 000 € pour le plus élevé. Il est à comparer avec le budget moyen des associations qui font appel à un encadrement professionnel – environ 140 000 €, ce qui représente près du triple de budget moyen de l'ensemble des associations. Dans les deux cas, ces moyennes sont largement surélevées par rapport à la réalité d'une majorité d'associations, qu'elles fonctionnent avec ou sans cadres professionnels : 71% des associations répondantes ont d'ailleurs un budget inférieur à 50 000 € (Cf. diagramme ci-après). Elles sont donc inutilisables en l'état.

Afin d'avoir une certaine visibilité sur les finances des associations (et des sociétés), nous avons donc réparti les structures selon 5 fourchettes budgétaires : moins de 5 000 €, entre 5 000 € et 15 000 €, entre 15.000 € et 30 000 €, entre 30 000 € et 50 000 € et plus de 50 000 €.

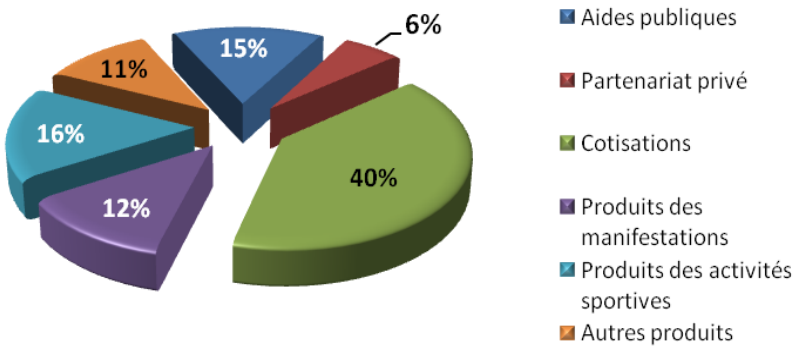
Voici la répartition des associations, hors comités départementaux et ligues régionales selon ce découpage :



Par ailleurs, le chiffre d'affaires moyen des sociétés ressortant de l'enquête est de près de 180 000 €. Même si elles le sont moins que pour les associations, les réponses reçues sont aussi très dispersées : le chiffre d'affaires le plus bas est de 37.000 € et de 400 000 € pour le plus élevé. Comme pour les associations, nous avons opéré un découpage par classes qui relève que 5 sociétés ont un CA se situant entre 150 000 € et 240 000 €, 3 entre 30 000 € et 90 000 € et 2 ayant plus de 300 000 € de CA.

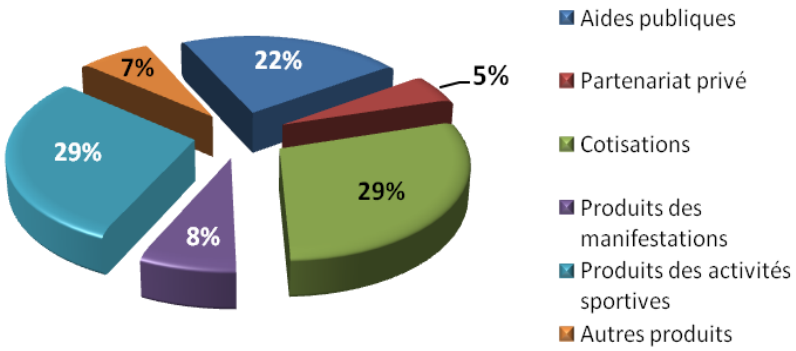
Répartition des recettes / produits

Le budget moyen d'une association (hors comités départementaux et ligues régionales) n'ayant que des bénévoles se répartit de la façon suivante :



On note que les cotisations sont la ressource principale des associations (40%), suivis des produits d'activités sportives qui correspondent à des participations au frais que certaines associations demandent en sus de la cotisation. Les aides publiques forment 15% du budget moyen des associations, ce qui montre une relative indépendance par rapport à ce type de financement.

Le budget moyen des associations ayant des éducateurs professionnels connait une répartition quelque peu différente :



La part des produits des activités sportives proposées par ces associations équivaut à la part de leurs cotisations, une nécessité pour stabiliser et pérenniser les interventions par des professionnels ; elles bénéficient par ailleurs d'une part plus importante de financements publics.

Evolution

Sur la période allant de début 2008 à fin 2010, 90% de l'ensemble des structures (proportion comparable pour les deux formes d'organisations) indiquent avoir un budget ou chiffre d'affaire stable ou en augmentation.

Relations avec les financeurs publics

Deux sociétés sur les 11 déclarent avoir reçu des aides financières publiques.

Trois associations sur quatre indiquent recevoir des aides financières publiques et un tiers bénéficient de mises à disposition ou prêts d'installations ; elles sont un peu moins de 20% à bénéficier de mises à disposition ou prêts de matériel.

44% des associations employeurs précisent également qu'elles pensent connaître les aides à l'emploi disponibles en Alsace et qu'elles en maitrisent le fonctionnement./

II. Les cadres salariés et indépendants

A. Données initiales

725 éducateurs professionnels exclusivement titulaires de diplômes / qualifications « sport de nature » ayant une adresse e-mail et/ou postale valide sont référencés dans les bases de données Jeunesse & Sports (sur 1011 déclarés).

1. Répartition territoriale des lieux de résidence

La répartition territoriale[25] des éducateurs professionnels de sports de nature, réalisée à partir des données qu'ils ont déclarées lors de leur demande de carte professionnelle ou de son renouvellement, est la suivante :

Les zones d'emploi de Strasbourg, Colmar et Mulhouse concentrent près de la moitié des éducateurs professionnels recensés et 38% pour Strasbourg et Colmar ensemble.

Leur répartition sur les deux départements est assez équilibrée : 51% habitent dans le Bas-Rhin et 45% dans le Haut-Rhin, les 5% restants ayant leur lieu de résidence hors de la région.

2. Répartition par discipline et par sexe

Rang	Disciplines	Effectifs			
		Femmes	Hommes	TOTAL	*% TOTAL*
1	Equitation / randonnée équestre	189 (63,6%)	108 (36,4%)	**297**	*41%*
2	Randonnée pédestre (BE AMM)	8 (8,2%)	89 (91,8%)	**97**	*13,4%*
3	Ski alpin et ski nordique	15 (15,8%)	80 (84,2%)	**95**	*13,1%*
4	Voile	26 (34,7%)	49 (65,3%)	**75**	*10,3%*
5	Canoë-kayak	3 (6%)	47 (94%)	**50**	*6,9%*
6	Sports sous-marins	4 (13,8%)	25 (86,2%)	**29**	*4,0%*
7	Pêche sportive[26]	-	20 (100%)	**20**	*2,8%*
8	Escalade et alpinisme	1 (6,7%)	14 (93,3%)	**15**	*2,1%*
9	Cyclisme / VTT / cyclotourisme	1 (8,3%)	11 (91,7%)	**12**	*1,7%*
10	Tir à l'arc	3 (25%)	9 (75%)	**12**	*1,7%*
11	Vol libre	1 (12,5%)	7 (87,5%)	**8**	*1,1%*
12	Aviron	1 (20%)	4 (80%)	**5**	*0,7%*
13	Course d'orientation	-	5 (100%)	**5**	*0,7%*
14	Parachutisme	-	2 (100%)	**2**	*0,3%*
15	Vol à voile	-	2 (100%)	**2**	*0,3%*
16	Ski nautique	1 (100%)	-	**1**	*0,1%*
-	Aéromodélisme				
-	Aérostation				
-	Spéléologie				
-	Sports de traineaux				
	TOTAL	**253 (34,9%)**	**472 (65,1%)**	**725**	*100%*
	TOTAL Hors Equitation / randonnée équestre	**64 (15,0%)**	**364 (85,0%)**	**428**	*59%*

Près de trois quart des éducateurs sportifs professionnels interviennent dans une discipline terrestre.

Ils sont très majoritairement des hommes .L'équitation / randonnée équestre occupe une place à part, car ses éducateurs professionnels représentent à eux seuls plus de 40% des professionnels recensés en sports de nature, et les femmes y sont, à l'inverse, plus nombreuses (2/3)

[25] 30 éducateurs recensés n'habitent pas la région.
[26] Pêche sportive mouche et lancer et pêche au coup.

B. Résultats obtenus à partir de l'enquête en ligne

1. Classement des disciplines par nombre de retours

Les calculs sont effectués sur la base de la qualification principale de chaque éducateur enregistré dans les bases de données de Jeunesse & Sports (un éducateur pouvant encadrer une ou plusieurs autres disciplines).

Disciplines	Femmes		Hommes		TOTAL	
	Nb.	*Taux / retour*	Nb.	*Taux / retour*	**Nb.**	*Taux / retour*
Randonnée pédestre	1	*12,5%*	14	*15,7%*	**15**	*15,5%*
Raquette à neige	1	-	31	-	**14**	-
Ski alpin et ski nordique	1	*6,7%*	12	*15%*	**13**	*13,7%*
Equitation / randonnée équestre	8	*4,2%*	4	*3,7%*	**12**	*4,0%*
Canoë-kayak	0	*0%*	11	*23,4%*	**11**	*22%*
Cyclisme / VTT / cyclotourisme	0	*0%*	9	*81,8%*	**9**	*75%*
Course d'orientation	0	*100%*	4	*80%*	**4**	*80%*
Tir à l'arc	1	*33,3%*	3	*33,3%*	**4**	*33,3%*
Voile	0	*0%*	4	*8,2%*	**4**	*5,3%*
Escalade et alpinisme	0	*0%*	3	*21,4%*	**3**	*20%*
Vol libre	0	*0%*	2	*28,6%*	**2**	*25%*
Canyon	0	-	1	-	**1**	-
Parachutisme	0	-	1	*50%*	**1**	*50%*
Pêche sportive	0	-	1	*5%*	**1**	*5%*
Ski de randonnée	0	-	1	-	**1**	-
Sports sous-marins	0	*0%*	1	*4%*	**1**	*3,4%*
Vol à voile	0	-	1	*50%*	**1**	*50%*
Aviron	0	*0%*	0	*0%*	**0**	*0%*
Ski nautique	0	*0%*	0	-	**0**	*0%*
Toutes disciplines confondues	**10**	***4,0%***	**44**	***9,3%***	**54**	***7,4%***
Toutes disciplines confondues Hors Equitation / randonnée équestre	**2**	***3,1%***	**40**	***11%***	**42**	***9,8%***

Répartition territoriale, des lieux de résidence des répondants

Zone de Wissembourg : 0	Zone de Haguenau : 6	Zone de Saverne : 2
Zone de Strasbourg : 11	Zone de Molsheim : 7	Zone de Sélestat : 3
Zone de Colmar : 12	Zone de Guebwiller : 2	Zone de Thann : 3
Zone de Mulhouse : 2	Zone d'Altkirch : 0	Zone de Saint-Louis : 1

Parmi les 54 répondants, 5 ont leur lieu de résidence hors Alsace, et 4 d'entre eux ont une résidence proche du département du Haut-Rhin[27].

Finalement, on note que la moitié des répondants habitent dans le département du Bas-Rhin et que 37% habitent le Haut-Rhin, le reste réside en dehors de l'Alsace.

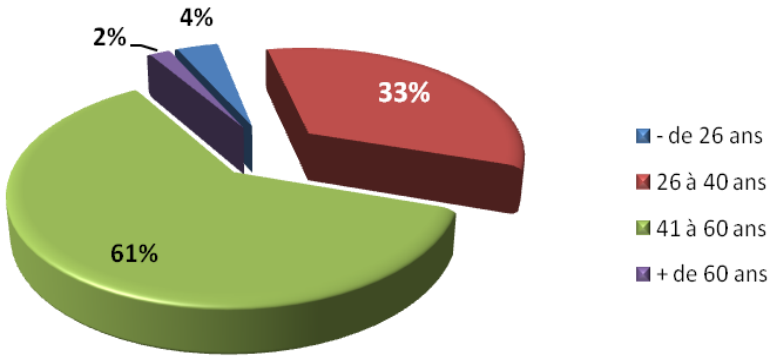
[27] Déduction établie à partir de leurs lieux d'exercices.

2. Répartition par âge et sexe des éducateurs professionnels

Les éducateurs professionnels ayant répondu à l'enquête – en grande majorité des hommes – ont en moyenne 42 ans et 63% ont plus de 41 ans ; ils exercent leur activité depuis 14 ans en moyenne.

En voici leur répartition par catégories d'âge et par sexe :

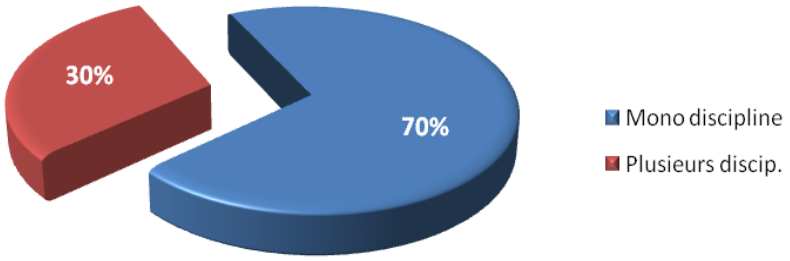
	- de 26 ans	26 à 40 ans	41 à 60 ans	+ de 60 ans	TOTAL
Hommes	2	13	28	1	**44**
Femmes	-	5	5	-	**10**
TOTAL	**2 (3,7%)**	**18 (33,3%)**	**33 (61,1%)**	**1 (1,9%)**	100%



3. Sports de nature encadrés

Des éducateurs "mono" et "pluridisciplinaires"

L'analyse des résultats de l'enquête fait apparaître une typologie en deux catégories d'éducateurs de sports de nature, tout comme pour les structures associatives et les sociétés : les "**mono-**" et "**pluridisciplinaires**" :



Les éducateurs professionnels sont en grande majorité spécialisés sur un seul champ disciplinaire ; par ailleurs, les éducatrices sont 9 sur 10 à être mono-disciplinaires, contre 2 sur 3 pour les éducateurs masculins.

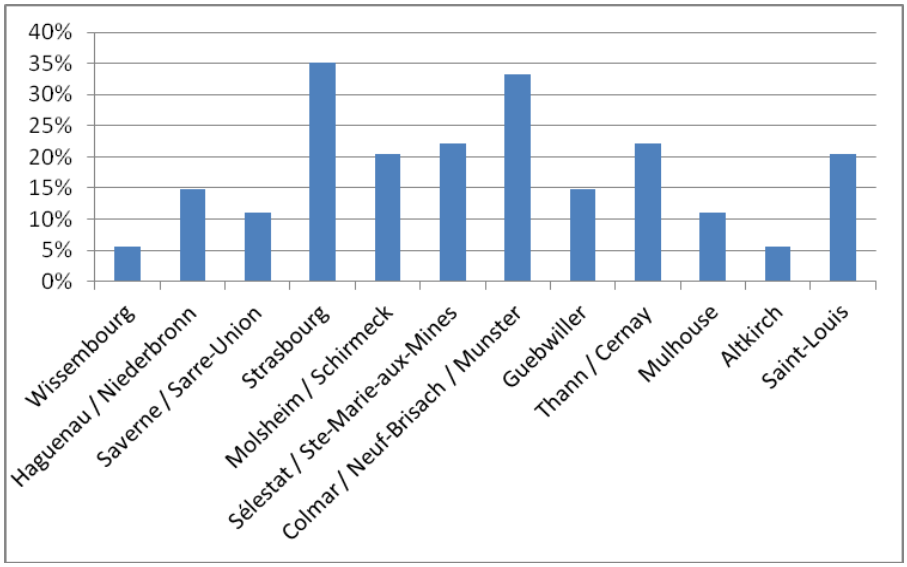
100% des éducateurs qui encadrent l'équitation / randonnée équestre ou 64% de ceux qui encadrent du canoë-kayak sont des éducateurs mono-disciplinaires, tandis que les éducateurs pluridisciplinaires encadrent principalement les disciplines suivantes : course d'orientation, cyclisme / VTT / cyclotourisme, escalade / alpinisme, randonnée pédestre, raquette à neige, ski alpin / ski nordique.

La localisation de l'exercice professionnel

Bien que les éducateurs interviennent en moyenne sur 2,2 zones d'emploi, 2/3 d'entre eux n'exercent en Alsace qu'à l'échelle d'une seule zone d'emploi.

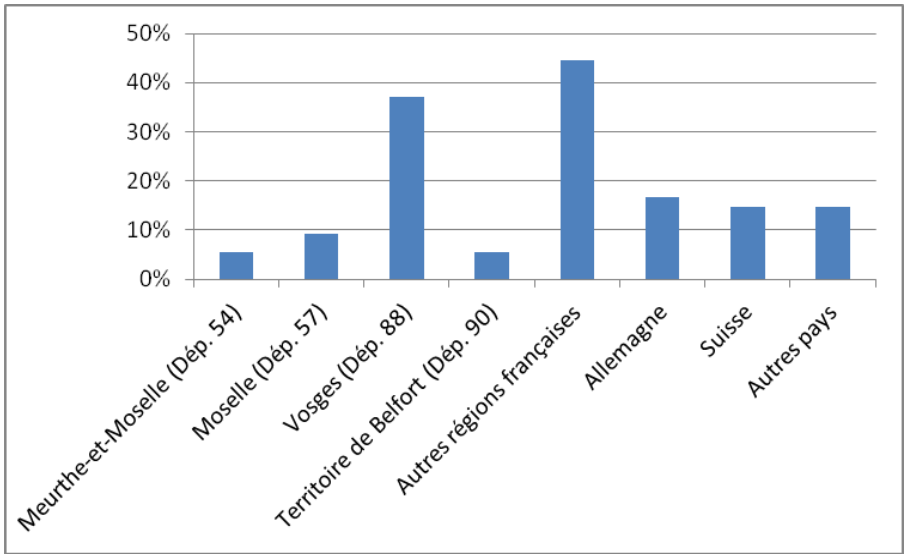
	Educateurs professionnels	
Zone d'activité	**Nb.**	%
Strasbourg	**19**	35,2%
Colmar / Neuf-Brisach / Munster	**18**	33,3%
Sélestat / Ste-Marie-aux-Mines	**12**	22,2%
Thann / Cernay	**12**	22,2%
Molsheim / Schirmeck	**11**	20,4%
Saint-Louis	**11**	20,4%
Guebwiller	**8**	14,8%
Haguenau / Niederbronn	**8**	14,8%
Mulhouse	**6**	11,1%
Saverne / Sarre-Union	**6**	11,1%
Altkirch	**3**	5,6%
Wissembourg	**3**	5,6%

Les zones d'emploi sur lesquelles les éducateurs déclarent exercer leur activité sont les suivantes :



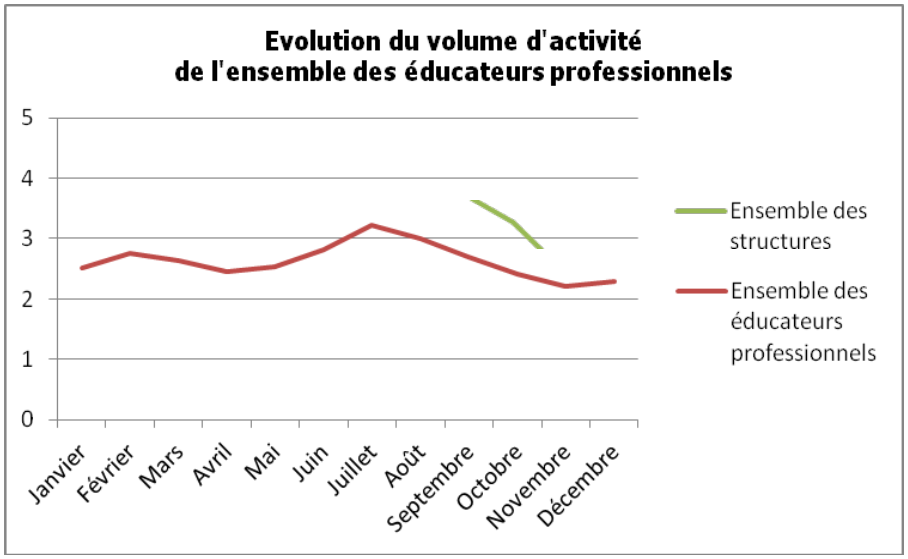
Mobilité des éducateurs professionnels

Tout comme les structures, les éducateurs sont très mobiles : trois quarts d'entre eux interviennent en dehors de la région Alsace. 44% des éducateurs interviennent dans au moins une autre région française ; le second territoire d'exercice est le département des Vosges pour 37% des répondants.



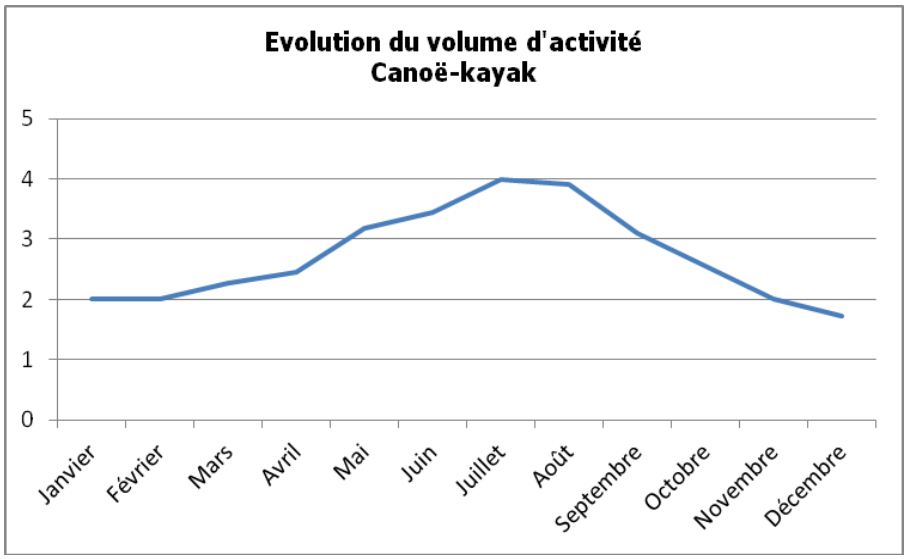
La saisonnalité

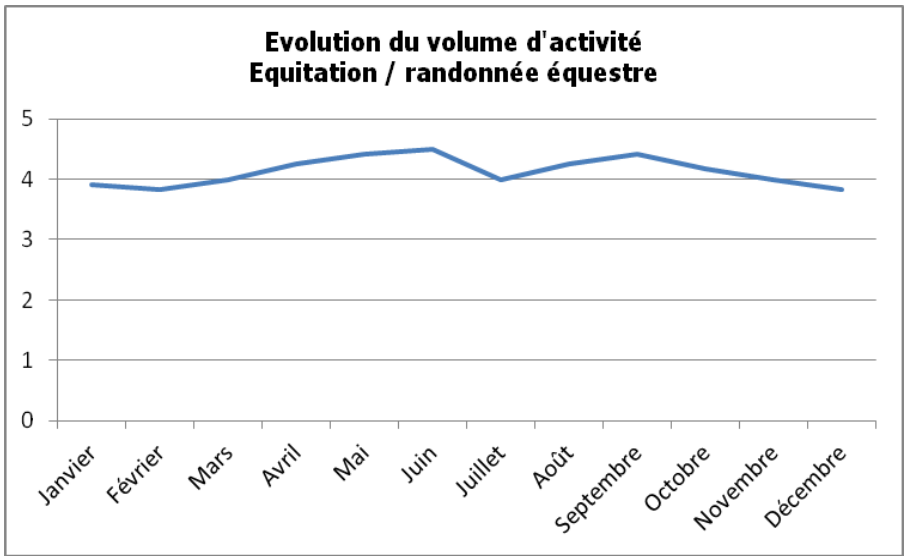
Comme nous l'avons relevé pour les structures, les sports de nature sont soumis à une activité saisonnière très marquée à de rares exceptions près. Les réponses apportées par les éducateurs diffèrent quelque peu de celles précédemment observées :



En effet, on observe que l'activité moyenne des éducateurs est plus stable que celle des structures, avec un surplus d'activité sur la période estivale.

Voici les deux courbes d'activité des éducateurs les plus représentatives, portant sur le canoë-kayak et l'équitation / randonnée équestre :





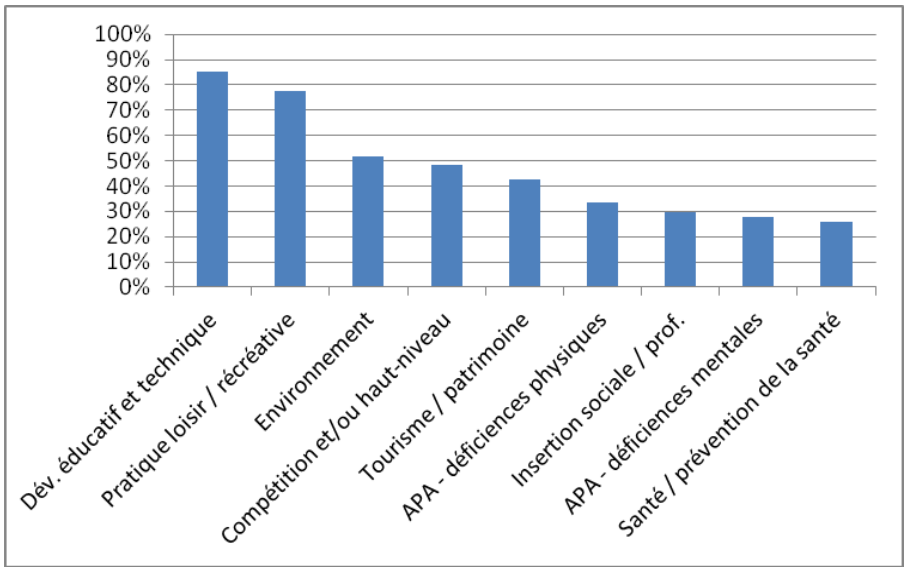
Il s'agit de deux modalités d'exercice emblématiques : un pic d'interventions pour le canoë-kayak sur la période d'avril à octobre, et une activité professionnelle lissée sur l'année en équitation.

Les modalités d'exercice abordées

L'ordre d'importance des modalités abordées par les éducateurs diffère de celui des structures : une grande majorité d'éducateurs enseignent la / les discipline(s) qu'ils encadrent sous l'angle éducatif et technique, puis sous l'angle récréatif ou loisir. L'environnement est intégré dans l'activité professionnelle d'un éducateur sur deux.

On note enfin que la dimension « santé / prévention de la santé » est très peu intégrée dans l'activité des éducateurs, arrivant en dernière position du tableau récapitulatif suivant.

	Educateurs professionnels	
Modalités	**Nb.**	%
Développement éducatif et technique (initiation, perfectionnement)	**46**	85,2%
Pratique loisir / récréative (fédérale ou non)	**42**	77,8%
Environnement (nature / faune, flore, géologie)	**28**	51,9%
Pratique en compétition et/ou haut-niveau	**26**	48,1%
Tourisme / patrimoine	**23**	42,6%
Activités adaptées aux personnes déficientes physiques	**18**	33,3%
Insertion sociale et/ou professionnelle[28]	**16**	29,6%
Activités adaptées aux personnes déficientes mentales	**15**	27,8%
Santé / prévention de la santé	**14**	25,9%



Les publics encadrés

On remarque dans le tableau ci-après que les éducateurs interviennent contre rémunération sur un public très large s'étalant de 6 à 60 ans, pour plus de 70% des éducateurs. Les seniors sont un public auquel ne s'adresse qu'un éducateur sur deux.

	Educateurs professionnels	
Publics par âge	**Nb.**	**Nb.**
Enfants (3 à 5 ans)	**12**	22,2%
Enfants (6 à 12 ans)	**38**	70,4%
Ados (13 à 17 ans)	**48**	88,9%
Adultes (18 à 60 ans)	**49**	90,7%
Seniors (+ de 60 ans)	**27**	50,0%

[28] Centres sociaux, maisons de quartiers, CUCS, ZUS, etc.

35,2% des éducateurs déclarent intervenir principalement auprès de clientèles particulières et 25,9% auprès de clubs sportifs. Les interventions en établissement scolaire viennent en troisième position, suivies de près par celles en entreprises / comités d'entreprise et sont des interventions qualifiées de secondaires par les éducateurs (concerne respectivement 37% et 32,7% des éducateurs[29]).

Quant aux interventions auprès des services de l'Etat, des offices de tourisme, des agences de voyage / tour-opérateurs ou encore de parcs naturels, elles ne touchent quasiment pas les éducateurs de sports de nature.

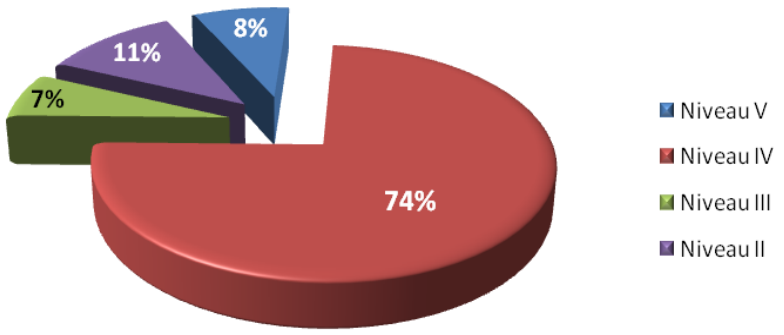
4. Diplômes et qualifications

Un éducateur professionnel détient en moyenne 2,5 diplômes ou qualifications lui permettant l'exercice de son activité, mais 1 sur 3 n'a qu'un diplôme / qualification.

	Educateurs professionnels	
Diplômes / Qualifications	**Nb.**	%
Diplôme(s) Jeunesse & Sport	**50**	92,6%
Diplôme(s) fédéral(-aux)	**24**	44,4%
Certificat(s) de Qualification Professionnelle	**2**	3,7%
Diplôme(s) universitaire(s)	**2**	3,7%
Stagiaire ou apprenti en cours de formation professionnelle	**0**	0,0%

Plus de 9 éducateurs sur 10 ont un diplôme Jeunesse & Sports. les CQP ou diplômes universitaires sont marginaux. Enfin 44% des éducateurs détiennent un diplôme fédéral, principalement sur les activités de canoë-kayak, équitation / randonnée équestre (ces deux sports représentant 40% des brevets fédéraux).

Niveaux de diplômes JS



74% des diplômes JS détenus par les éducateurs sont de niveau IV (BP JEPS / BEES 1er degré / Diplôme d'AMM / Accompagnateur de tourisme équestre).

Formation initiale

9 éducateurs sur 10 apprécient l'adéquation de leur(s) formation(s) à leur activité professionnelle. Un tiers en est très satisfait.

En dehors de leur champ d'activité d'encadrant de sport de nature, un répondant sur deux a un diplôme de niveau bac ou plus ; ils sont près de 30% à avoir un autre diplôme de niveau Bac + 3 ou supérieur.

[29] Résultats cumulés des réponses interventions « principale » et « secondaire ».

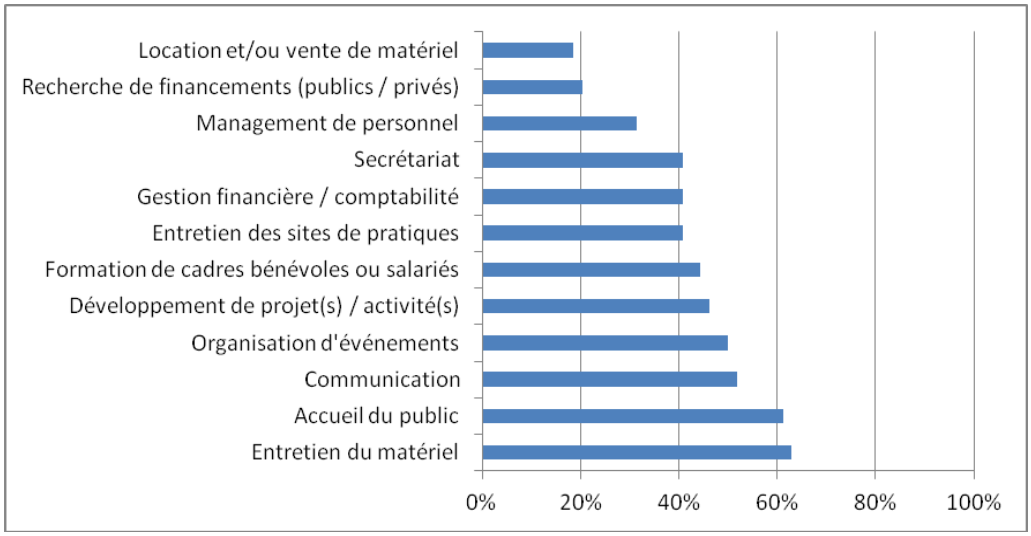
Enfin, nous avons interrogé les éducateurs sur leur capacité à réellement travailler auprès d'une clientèle étrangère : ils sont 63% à estimer pouvoir intervenir en utilisant l'anglais et 44% en utilisant l'allemand. Et un quart des éducateurs estiment pouvoir intervenir en utilisant l'une ou l'autre de ces deux langues.

Il en ressort que quatre éducateurs sur cinq peuvent intervenir auprès d'une clientèle étrangère en utilisant l'anglais ou l'allemand.

5. Précisions sur l'activité professionnelle

D'autres fonctions exercées en dehors de l'encadrement

L'activité professionnelle d'encadrement « sports de nature » en 2010 comporte d'autres fonctions que l'enseignement direct en présence de publics :



Les deux fonctions qui relèvent du relationnel arrivent juste après l'entretien du matériel.

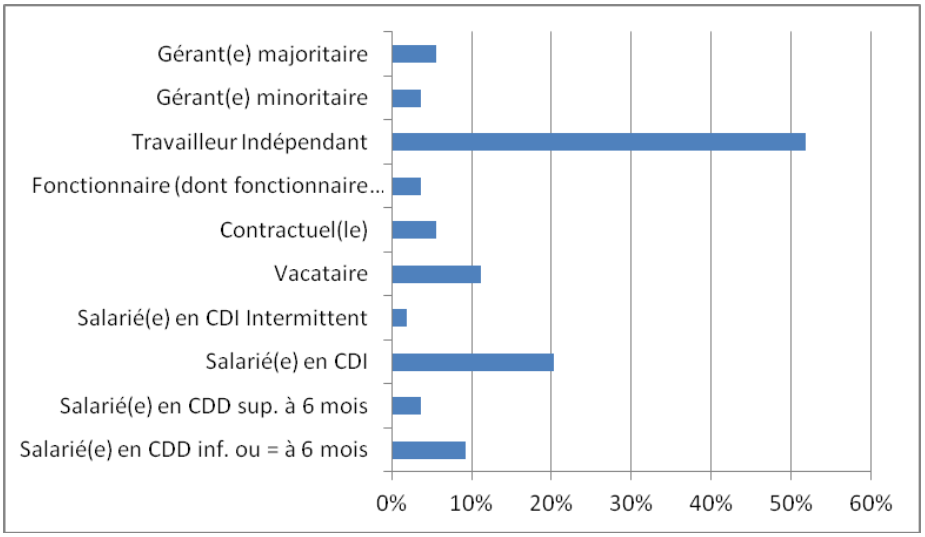
L'exercice d'autres activités professionnelles

La moitié des répondants a exercé une autre activité professionnelle en plus de celle d'éducateur « sports de nature » en 2010. 15% d'entre eux ont exercé leur activité d'éducateur à titre principal, ce qui fait que 6 éducateurs sur 10 exercent leur activité à titre principal (exclusif ou non) ; le tiers des répondants exercent quant à eux leur activité d'éducateur sportif de nature à titre secondaire ou accessoire. 9% ont travaillé en tant qu'éducateur « sports de nature » à part plus ou moins égale avec une ou plusieurs autres activités professionnelles.

Les statuts pour l'exercice du métier

La moitié des éducateurs sportifs de nature exercent leur activité uniquement en tant que travailleurs non-salariés (statut d'indépendant, gérant majoritaire) ; un peu plus de 40% ont exercé uniquement avec un statut salarié, les 10% de répondants restants ayant eu un double statut salarié / non-salarié.

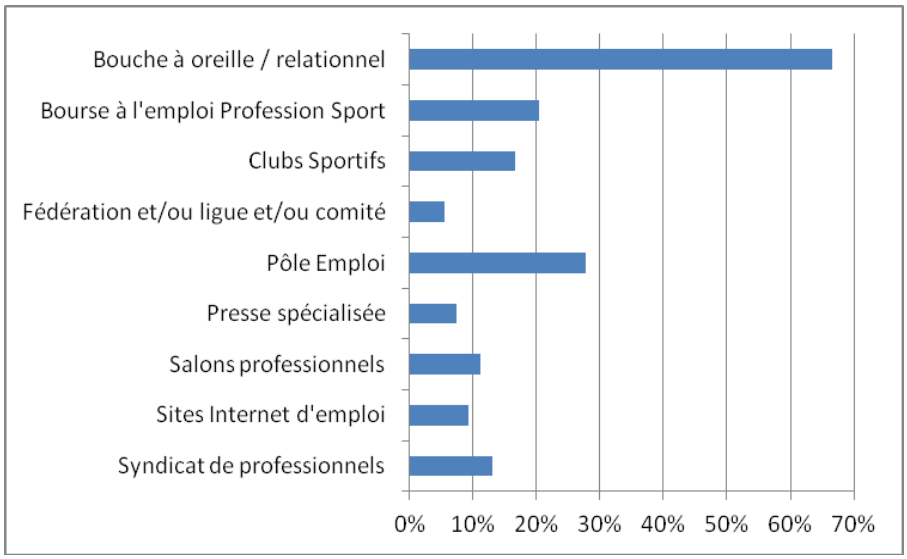
L'histogramme suivant précise en pourcentage le choix du contrat par l'éducateur :



La recherche d'emploi par les éducateurs professionnels

Cinq éducateurs sur les 54 répondants (9%) étaient inscrits à Pôle Emploi en tant que demandeurs d'emploi pour leur activité d'éducateur « sports de nature » en 2010.

Dans le cas d'une recherche d'emploi, le bouche à oreille / le relationnel est utilisé par le tiers de des 54 répondants ; 27,8% passent par les services de Pôle Emploi et la Bourse à l'emploi Profession Sport mise en place en Alsace en 2010 est citée en troisième position par un éducateur sur cinq.



Enfin, 40% des répondants déclarent adhérer à un syndicat de professionnels des sports de nature en 2010. Par ailleurs, 60% des éducateurs disent avoir encadré – ponctuellement (50%) ou régulièrement (10%) – des sports de nature à titre bénévole en 2010 ; 40% n'ont jamais encadré à titre bénévole.

Durée de travail

Un tiers des éducateurs travaillent en moyenne plus de 15 jours par mois sur l'année. Ils ont ainsi une durée de travail annuelle supérieure ou égale à un trois quarts temps (ils effectuent en moyenne plus de 25/26 heures par semaine) ; leur activité est assez stable sur l'année.

Un autre tiers travaillent en moyenne moins de 5 jours par mois. Ils ont ainsi une durée de travail annuelle inférieure ou égale à un quart temps (ils effectuent en moyenne moins de 8/9 heures par semaine) ; leur activité, réduite, est elle aussi assez stable sur l'année.

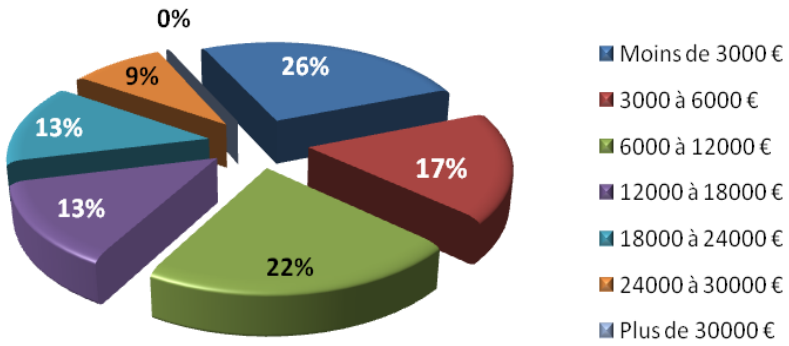
Le dernier tiers a une durée de travail moyenne qui se situe dans la fourchette entre le quart temps et le trois quart temps ; ce sont les éducateurs dont le volume de travail mensuel varie le plus.

6. Rémunération annuelle

Educateurs à statut salarié

Les niveaux de rémunération annuelle sont assez dépréciés, comme on peut le constater sur le tableau et le diagramme ci-après :

	Educateurs professionnels	
	Nb.	%
Moins de 3 000 €	**6**	26,1%
3 000 à 6 000 €	**4**	17,4%
6 000 à 12 000 €	**5**	21,7%
12 000 à 18 000 €	**3**	13,0%
18 000 à 24 000 €	**3**	13,0%
24 000 à 30 000 €	**2**	8,7%
Plus de 30 000 €	**0**	0,0%
TOTAL	**23**	100%

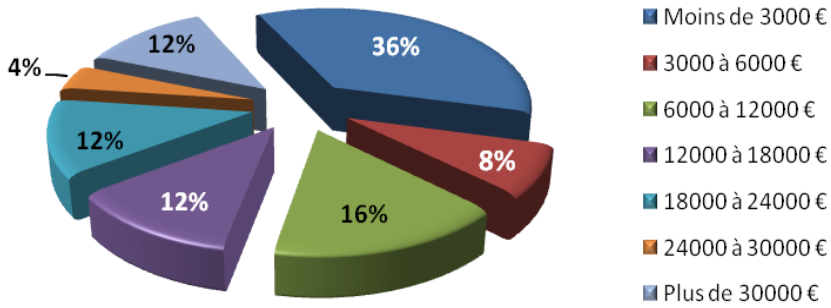


On remarque que 65% des éducateurs salariés ont un revenu annuel tiré de leur activité sportive de nature qui est inférieur au SMIC[30].

[30] Inférieur à 12 000 € nets sur l'année.

Educateurs à statut non salarié

	Educateurs professionnels	
	Nb.	%
Moins de 3 000 €	**9**	36,0%
3 000 à 6 000 €	**2**	8,0%
6 000 à 12 000 €	**4**	16,0%
12 000 à 18 000 €	**3**	12,0%
18 000 à 24 000 €	**3**	12,0%
24 000 à 30 000 €	**1**	4,0%
Plus de 30 000 €	**3**	12,0%
TOTAL	**25**	100%



Ils ne sont que 16% à avoir généré un chiffre d'affaires annuel supérieur à 24 000 € (les indépendants ont encore des charges sociales à verser proportionnellement à leur CA ; il faut donc en tenir compte pour comparer leur situation à celles des salariés).

Evolution connue des rémunérations

Sur la période allant de début 2008 à fin 2010, plus de 8 éducateurs sur 10 indiquent avoir un niveau de rémunération stable ou en augmentation.

III. Offre d'encadrement : Repérage des points forts, points faibles, opportunités et menaces

POINTS FORTS	***POINTS FAIBLES***
…de l'encadrement bénévole ↳ Le bénévolat demeure très présent pour encadrer la compétition ↳ Il permet un encadrement technique à moindre coût *…de l'encadrement professionnel* ↳ Le travail avec un professionnel garantit la sécurité des personnes et celle de l'organisateur ↳ Les professionnels sont en capacité d'accueillir un public étranger, parlant l'allemand ou l'anglais ↳ Ils sont souvent passionnés par leur métier, leur salaire n'est pas la priorité *…de la formation des bénévoles* ↳ Les formations fédérales sont nombreuses et accessibles pour le plus grand nombre, leurs coûts modérés et leurs financements abordables *…de la formation des professionnels* ↳ Les formations professionnelles issues du Ministère des Sports sont jugées de qualité	*…de l'encadrement bénévole* ↳ Les associations ont des difficultés à recruter des bénévoles pour encadrer des pratiquants extérieurs à l'association (clients sous forme de groupe). *…de l'encadrement professionnel* ↳ Pour les clubs, il existe une réelle difficulté à trouver des professionnels à temps plein (aviron, voile, canoë-kayak), à temps partiels (dès avril, pour une saison en été), ou ayant des compétences spécifiques à la discipline (course d'orientation) ou au type d'activités (développement d'activités non compétitives) ↳ On constate un turn-over important des saisonniers ↳ Le manque de contrôle « sur site » de l'Etat quant aux exigences de diplômes encourage le travail dissimulé ↳ Le coût réel de la qualité de l'encadrement n'est pas payé par le membre ou l'usager associatif *…de la formation des bénévoles* ↳ Il semble que la mise en place d'un module de formation permettant une meilleure connaissance des bénévoles (motivation, gestion, encadrement) serait nécessaire *…de la formation des professionnels* ↳ Dans les sports de nature, il n'existe pas de formation initiale suffisamment complète pour permettre à son titulaire de travailler toute l'année en situation de plein exercice, même sous responsabilité. ↳ Les BPJEPS ne forment pas d'entraîneurs pour la compétition visant le haut-niveau ↳ Il manque des informations claires sur les prérogatives des diplômes et la place de chacun (CQP, Supports techniques BAPAAT, diplômes fédéraux)

POINTS FORTS	***POINTS FAIBLES***
…de l'offre proposée au public ↳ Il existe une offre très complète sur certains territoires (plusieurs sports de nature complémentaires, richesse de la faune et de la flore, présence de lieux touristiques remarquables, site d'hébergement et de restauration, etc.). Cette offre permet de proposer des pratiques mixtes (patrimoine, trajet doux, château pour arriver en cave, etc.)	*…de l'offre proposée au public* ↳ La communication sur les activités fait défaut dans certaines disciplines : précisions et clarté de l'offre, notoriété, labellisation ↳ L'Alsace souffre la comparaison avec d'autres territoires mieux favorisés dans certaines disciplines (ski, voile, vol libre, canoë-kayak, course d'orientation) ↳ La plupart des clubs ne bénéficient pas d'infrastructures permettant le simple accueil du public ↳ Lorsque la vocation première reste la compétition, les clubs relèvent les difficultés qu'ils ont à s'organiser pour proposer de nouvelles disciplines ou s'ouvrir vers d'autres publics *…structurels et organisationnels* ↳ La démarche de projet collectif et partenarial demeure peu utilisée au sein des associations ↳ Face à la saisonnalité des pratiques, les structures ont des difficultés pour anticiper et gérer les périodes fortes (besoin en matériel, limite des capacités d'accueil, encadrement diplômé) et les périodes creuses d'activités (occupation des salariés) ↳ Il n'existe pas d'organe institutionnel représentatif de l'ensemble des organisateurs et prestataires des sports de nature (secteur fédéral, privé, santé, tourisme, collectivités, etc.) ↳ Les professionnels travaillent la plupart du temps seuls, sauf à se regrouper volontairement dans une structure unique ↳ Il demeure difficile d'être employeur pour les associations. Elles ont besoin d'aides financières pour leur lancement, ainsi que d'être accompagnées pour structurer leurs activités (projet + plan d'action) ↳ Il est repéré o l'absence d'une base de données à jour et exploitable des établissements, des professionnels et des organismes privés et associatifs proposant une offre d'activité sport de nature o une absence de veille et recherche/développement sur l'évolution des pratiques de loisirs sportifs o un manque de moyens pour développer des projets (matériels, ingénierie, aides à l'emploi, encadrement)

OPPORTUNITES	MENACES
…pour l'encadrement ↳ Le particulier est prêt à payer pour un encadrement de qualité ↳ Les pratiquants « découverte » souhaitent combiner le maximum de sensations dans un espace de pratique sécurisé ↳ Les entreprises (comité d'entreprise) sont demandeuses de produits sortant de l'ordinaire, dans une organisation sécurisée	*…pour l'encadrement bénévole* ↳ La seule recherche d'actions rémunératrices peut mettre en danger la vie du club, les bénévoles ne trouvant plus leur compte dans une organisation « privée » *…pour l'encadrement professionnel* ↳ L'absence de perspectives d'évolution de carrière limite l'attrait des candidats pour s'investir ou rester dans les sports de nature ↳ Développer d'autres activités, toucher d'autres publics dans une organisation pose la question de la disponibilité des compétences nécessaires pour développer les projets (ex : éducation à l'environnement) *…pour la formation des professionnels* ↳ On observe une tendance à la désaffection des candidats dans certaines formations (canoë-kayak, aviron) ↳ La difficulté de l'accès à certaines formations et diplômes conduit à exercer sans titre, allant jusqu'à créer une concurrence déloyale
…pour l'offre proposée au public ↳ Le pratiquant de nature est autant attiré par l'activité pratiquée que par le cadre dans lequel il se meut ↳ Les maires ont la possibilité d'aménager et d'autoriser de nouveaux lieux de pratique sur le ban communal ↳ Les acteurs innovent sans cesse pour découvrir ou réinventer les pratiques d'exercices corporels (mixité des activités, des publics, recréation des disciplines, expérimentation de nouveaux matériaux, adaptation au nouveau matériel, etc.) ↳ L'évolution du matériel améliore la qualité et la sécurité des pratiques de nature	*…pour l'offre proposée au public* ↳ Le phénomène de « zapping » du public restreint la durée des apprentissages techniques ↳ La réglementation empêche – ou contraint fortement – la pratique des sport de nature, leurs évolutions hybrides et les nouvelles pratiques (accès et sécurisation des sites de pratiques, prérogatives attachées aux diplômes, fiscalité, etc.) ↳ La crainte des maires existe de voir leur responsabilité engagée en cas de dommage causé sur un site non «homologué » ↳ Les pratiques sportives de nature risquent d'être « artificialisées » si on ne peut pas ou plus pratiquer en extérieur sur des sites accessibles et aménagés

OPPORTUNITES	MENACES
…structurelles et organisationnelles ↳ Il existe en Alsace des structures d'appui et de soutien à la vie associative qui accompagnent les bénévoles dans leurs projets et les aident à mobiliser des moyens humains et financiers ↳ Des outils juridiques et organisationnels (dont les groupements d'employeurs) existant permettent : o le partage des compétences sur un territoire o un coût du travail sur ses seuls besoins repérés o la stabilisation des effectifs d'une saison sur l'autre ↳ Des partenariats entre des structures marchandes et non marchandes du secteur pourraient se nouer autour de la dynamisation d'un territoire ↳ Des acteurs et décideurs régionaux qui ont pris conscience du fort potentiel de développement d'un tourisme santé/tourisme, au côté d'un tourisme plus traditionnel	*…structurelles et organisationnelles* ↳ Les solutions juridiques proposées par la CCNS[31] sont insuffisamment adaptées avec la réalité de travail sur la saison forte ↳ Des clubs peuvent profiter de mesures conjoncturelles (effets d'aubaine) pour embaucher du personnel, sans avoir, au préalable, travaillé sur leur projet et les développements à privilégier à moyen/long terme ↳ Le travail à temps partagé sur deux saisons fortes Hiver/Été ne permet pas de prendre en charge le travail de préparation physique et technique nécessaire à la pratique compétitive

Convention Collective Nationale du Sport.

[31] Convention Collective Nationale du Sport.

IV. Les préconisations

La formation professionnelle

- Marquer plus encore la séparation entre les filières de formation liées à la performance/compétition et celles des pratiques de loisirs ;
- Mettre en place une formation initiale suffisamment complète pour permettre à son titulaire de travailler toute l'année en situation de plein exercice, et qui pourrait prendre la forme d'un BP APT des Sports de Nature[32] ;
- Encourager la mise en place de modules de formation complémentaire permettant aux professionnels :
  - de s'adapter à leur environnement (connaissance, public, site de pratique) ;
  - d'acquérir de nouvelles compétences pour favoriser leur employabilité ;
- Favoriser l'entrée en formation professionnelle des disciplines aquatiques (dont aviron, canoë-kayak, voile) en privilégiant les contrats en alternance permettant de pourvoir à la carence de professionnels tout en répondant aux besoins des organisateurs ;
- Mobiliser les acteurs (État, fédérations, conseil régionaux) pour faciliter l'entrée et le financement des formations professionnelles, afin de faire face à la désaffection des candidats dans certaines formations.

Les emplois et les compétences professionnelles

- Promouvoir l'acquisition de compétences liées à la connaissance, au management et à la coordination des activités des bénévoles au sein des associations ;
- Permettre aux meilleurs éléments d'une génération de faire le choix de travailler dans les métiers du Sport ;
- Pour cela, œuvrer à rendre attractifs les métiers liés aux sports de nature et à leur environnement : polyvalence et évolution des missions, développement de nouvelles pratiques, aménagement et animation du territoire, évolution des sites de pratique, synergies à engager, diversification des publics, conditions de travail, rémunération, perspectives de carrière et reconversion ;
- Consolider le développement des activités par la stabilisation des professionnels ; privilégier les emplois visant le temps complet, à durée indéterminée ;
- Investir sur des professionnels souhaitant habiter et s'inscrire sur un territoire de vie ;
- Favoriser l'embauche de diplômés garantissant une prise en compte des besoins repérés pour une adaptation fine de l'offre de pratique ;
- Anticiper les perspectives d'évolution de carrière pour les éducateurs sportifs ;
- Lier toute aide à l'emploi à un accompagnement externe des structures bénéficiaires.

L'offre d'activités

- Evaluer les besoins des différents publics et segmenter l'offre d'activité en fonction des attentes – ce qui implique pour les clubs de se placer dans une logique de réponse aux besoins des pratiquants ;
- Séparer les lieux d'accueil des activités liées à l'éducation et à la performance de ceux liés aux pratiques de loisirs (santé, tourisme, etc.) ;
- Proposer un éventail large de pratiques complémentaires sur un même territoire sous forme de catalogue à inscriptions centralisées ;
- Rechercher le « tout en un », en intégrant toutes dimensions liées à la pratique et à l'environnement : activité physique, santé, bien-être et détente, l'environnement faune/flore, points culturels remarquables, hébergement et restauration, déplacements doux… ;
- Privilégier les sensations à l'apprentissage technique – par une pédagogie adaptée, un travail sur les aménagements – pour rendre plus attractives les disciplines aux débutants zappeurs ;

[32] Ou élargir le socle des BE spécifiques de nature.

- Favoriser et développer la mise en place d'activités « sport de nature » dans le temps scolaire, au sein de modules plus vastes liant l'économie, les loisirs et le développement durable ;
- Encourager le regroupement des acteurs locaux proposant une offre de service « sport de nature » ; développer une entrée unique (numéro Vert "Nature"), la coordination des acteurs et des plannings, un accueil unique… ;
- Tendre vers la facturation du coût réel de la pratique par les bénéficiaires.

La structuration, l'organisation et le développement

- Encourager la mise en réseau et les regroupements des acteurs locaux (professionnels du tourisme, de l'hôtellerie/restauration, etc. – associatifs, collectivités, SIAE[33]) et des acteurs des sports de nature pour développer l'éventail de l'offre d'activités vers un public plus large ;
- Intégrer dans les réflexions liées au développement et à l'organisation des territoires l'ensemble des acteurs liés à la pratique (fédérations affinitaires, secteur privé, vendeurs d'articles de sport, hébergeurs, restaurateurs, etc.) ;
- Favoriser les partenariats/sous-traitance pour gérer, entretenir et renouveler le matériel (Parcs Vélos, skis, etc.) ;
- Favoriser l'entrepreneuriat dans les champs des loisirs sportifs de nature par la création d'une structure spécifique d'incubation et de lancement des projets ;
- Favoriser le partage d'informations sur les pratiquants entre les acteurs (organisateurs), en s'orientant vers la création d'une base de données commune et partagée sur les territoires ;
- Développer cette disposition sur tous les territoires pour, dans un second temps, constituer une mise en réseau des acteurs à l'échelle régionale des professionnels et des organismes privés marchands et non marchands des sports de nature ;
- Encourager l'investissement et l'encadrement bénévoles sur l'éducation des jeunes par le sport (valeurs et performance) ;
- Créer un poste de « chargé de développement Sports de nature », ayant pour mission :
  - d'accompagner des acteurs sur la faisabilité de projets de développement (sites, autorisation, besoins en matériels – investissement, entretien – ingénierie, aides à l'emploi, montage financier, etc.) ;
  - de faciliter le partage de l'information entre les acteurs locaux sur un territoire ;
- Créer un observatoire de veille/développement des pratiques innovantes dans le secteur des loisirs sportifs (nouvelles disciplines, nouveaux matériels, amélioration de l'accueil, architecture des bâtiments, etc.) ;
- S'engager vers des « labels qualité » qui engageraient les clubs – et les structures marchandes – dans une démarche interne d'organisation et de structuration de la pratique, afin de promouvoir une offre d'activités de nature garantissant un encadrement de qualité, sécurisé ;
- Sécuriser les contrats de travail prenant en compte spécifiquement la modulation du temps de travail (période de forte activité et période de récupération) ;
- Promouvoir et renforcer les Centres de Ressources et d'Information pour les Bénévoles et autres centres de ressources existants (fonction employeur, aides à l'emploi, etc.) ;
- Clarifier les prérogatives des diplômes (CQP, Supports techniques BAPAAT) ;
- Renforcer le contrôle des sites de pratiques / du respect des prérogatives des diplômes ;
- Investir sur la création d'une filière technique visant la production de parcours/cartes topographiques/géographiques à destination des clubs sportifs de nature (VTT, CO, randonnée pédestre, ski de fond, raquette, tourisme équestre).

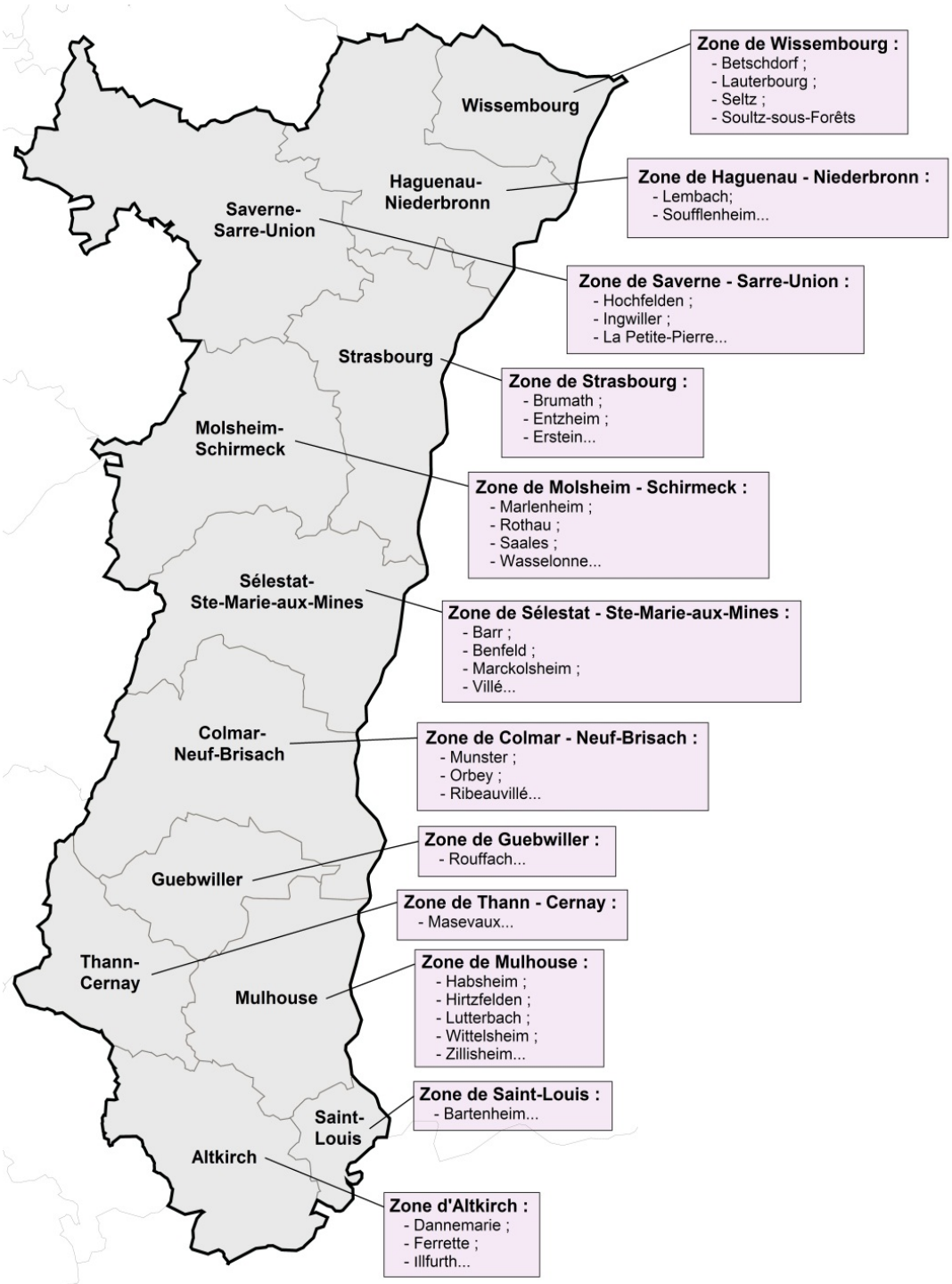
[33] Structure d'Insertion par l'Activité Economique.

Les axes et moyens de communication

- Insister sur les valeurs de préservation de la nature et de l'environnement social et culturel ;
- Communiquer sur les activités sur les axes suivants : clarté de l'offre, qualification et compétence des intervenants, pratique en sécurité, accessibilité à tous les publics ;
- Créer un site Internet Portail « sports de nature » portant sur :
  - l'offre d'activités « sport de nature » en Alsace à destination du grand public ;
  - la réglementation, les ressources mobilisables, les référents techniques, etc. à destination des organisateurs/développeurs ;
- Proposer une « entrée unique » pour une offre plurielle d'activités adaptée aux besoins exprimés du public, tout en segmentant les offres déclinées en fonction des cibles ;
- Promouvoir et valoriser la profession d'éducateur sportif « sports de nature ».

V. Les annexes

Les 12 zones d'emploi en ALSACE (INSEE 1990)



Les représentants des disciplines présents lors des trois entretiens collectifs

Aviron	
CHARRON Cécile	Educatrice Sportive Brevet d'Etat Aviron
FRANCK-NEUMANN Florian	Cercle de l'Aviron de Strasbourg (Membre)
HERTZOG Maryse	Comité Départemental 67 – Aviron (Présidente)
LEREBOULET Didier	Conseiller Technique National – Aviron
PASCAL Johan	Educateur Sportif Brevet d'Etat 1er degré – Aviron
Canoë-kayak	
BAGOT Xavier	Educateur Sportif Brevet d'Etat 2nd degré – Canoë-kayak et Accompagnateur en Moyenne Montagne
BAUDU Etienne	Conseiller Technique Régional – Canoë-kayak
MAYER Albert	Ligue d'Alsace de Canoë-kayak (Président)
Canyon	
RICHARD Hervé	Educateur Sportif – Canyon
Club Alpin Français	
ESLINGER Chantal	Club Alpin Français – Strasbourg (Secrétaire Générale)
TOUSSAINT Loïc	Club Alpin Français – Strasbourg (Membre du comité)
ZIMMERLE José	Comité Régional Alsace Fédération Française des Clubs Alpins et de Montagnes (Président)
Course d'orientation	
PIERSON Jean-Luc	Ligue de Course d'Orientation & Comité Départemental 68 (Président)
VOGT Claude	Ligue d'Alsace de Course d'Orientation (Secrétaire)
Cyclisme (sauf piste) / VTT / cyclotourisme	
DENUX André	Comité départemental 68 – Cyclisme (Président)
GUTFREUND Georges	Ligue d'Alsace de Cyclotourisme (Président)
NUNINGER Thierry	Comité Régional Alsace de Cyclisme (Membre du comité)
VIERLING Denis	Comité départemental 67 – Cyclotourisme (Vice-président)

Les représentants des disciplines présents lors des trois entretiens collectifs (suite)

Equitation (randonnée équestre)	
WALTHER Jean Arthur	Educateur Sportif – Tourisme équestre
Escalade et alpinisme	
MALIBAS Didier	Comité Régional Alsace Fédération Française de Montagne et d'Escalade (Président)
Randonnée pédestre	
GUTH Marcel	Fédération du Club Vosgien (Secrétaire adjoint)
BERGER Valentin	Educateur Sportifs multisports (randonnée / raquette)
Ski alpin et ski nordique	
DEGERMANN Nicolas	Comité Départemental 67 – Ski (Président)
KLING Jean-Paul	Comité Départemental 68 – Ski (Président)
Spéléologie	
COURTOIS Olivier	Comité Régional de Spéléologie (Président)
HESTIN Pascal	Educateur Sportif – Spéléologie
Sports sous-marins	
HUGUET Jean-Claude	Comité Départemental 68 – Sports sous-marins (Président)
LAMBINET Michel	Comité Départemental 67 – Sports sous-marins (Secrétaire Général)
Voile	
DUPONT Stéphane	Educateur Sportif Brevet d'Etat 1er degré Voile – Voile, responsable Base de Voile / Représente le président du Comité Départemental 68
SAUER Emmanuel	Educateur Sportif Brevet d'Etat 1er degré – Voile
SCHREIBER Pierre	Educateur Sportif Brevet d'Etat 1er degré – Voile / Ligue d'Alsace de Voile – Commission Formation
WENDLING Théo	Conseiller Technique Régional – Voile
Vol libre	
WOERTH Pierre	Ligue de Vol Libre d'Alsace (Membre)
Divers	
CLEVENOT Jean-Baptiste	Gérant de Trace Verte (SARL)
MASSON Fabien	Educateur Sportif – DEJEPS Handisport

➡ Questionnaire Archimène

Questionnaire « Les associations »

LE PROFIL GENERAL DE VOTRE ASSOCIATION

1. **Quel type d'association représentez-vous ?**

   ● Un club sportif ● Une ligue régionale ● Un comité départemental
   ● Une section sportive d'un club omnisport

2. **Le siège social de votre association se situe-t-il en Alsace ?**

   ● Oui ● Non

3. **[Si OUI] Dans quelle commune se situe le siège de votre association ?**

   Si le nom de votre commune n'apparaît pas dans la liste, merci de bien vouloir l'indiquer en fin de questionnaire dans vos remarques

4. **Quelle est l'année de création de votre association ?**

5. **Votre association est-elle affiliée à une fédération ?**

   ● Oui ● Non

6. **Votre association dispose-t-elle d'un agrément du ministère des sports ?**

   ● Oui ● Non

7. **En quel mois débute votre saison sportive ?**

8. **[Si Ligue / Comité] Combien comptez-vous d'associations affiliées ?**

   ● Moins de 10 ● Entre 10 à 19 ● Entre 20 à 29 ● Entre 30 et 39 ● Plus de 40

9. **[Si Association locale] Quelle était la répartition de vos adhérents pratiquants à la fin de votre dernière saison sportive ?**
   (Approximativement / Ne pas compter les bénévoles non pratiquants svp.)

	Nombre de pratiquants	Dont nombre de femmes
Enfants (3 – 5 ans) :		
Enfants (6 – 12 ans) :		
Adolescents (13 – 17 ans) :		
Adultes (18 – 60 ans) :		
Seniors (+ de 60 ans) :		
Merci d'indiquer le TOTAL :		

LES ACTIVITES SPORTS DE NATURE QUE PROPOSE VOTRE ASSOCIATION

10. <u>Quel(s) sport(s) de nature proposez-vous au sein de votre structure ?</u>

☐ Aéromodélisme
☐ Aérostation
☐ Aviron
☐ Canoë-kayak
☐ Canyon
☐ Course d'orientation
☐ Cyclisme (sauf piste) / VTT / cyclotourisme
☐ Equitation (randonnée équestre)
☐ Escalade / Alpinisme
☐ Parachutisme
☐ Pêche sportive
☐ Randonnée pédestre
☐ Raquette à neige
☐ Ski alpin et ski nordique
☐ Ski de randonnée
☐ Ski nautique
☐ Spéléologie
☐ Sports de traineaux
☐ Sports sous-marins
☐ Tir à l'arc
☐ Voile
☐ Vol à voile
☐ Vol libre
☐ Autre(s)

11. <u>Si autre(s), merci de préciser :</u>

☐ Autre activité 1 : _____
☐ Autre activité 2 : _____
☐ Autre activité 3 : _____

12. <u>[Si Comité] Votre comité propose-t-il des activités sportives de nature encadrées par des bénévoles et/ou des professionnels ?</u>
(Sans s'appuyer sur un club sportif)

● Oui ● Non *[Si NON ➔ Arrêt du questionnaire]*

13. <u>[Si Ligue] Votre ligue propose-t-elle des activités sportives de nature encadrées par des bénévoles et/ou des professionnels ?</u>
(Sans s'appuyer sur un club sportif)

● Oui ● Non *[Si NON ➔ Arrêt du questionnaire]*

ATTENTION : les questions suivantes portent sur votre dernière saison sportive complète.

LES LIEUX D'ACTIVITE « SPORTS DE NATURE » DE VOTRE ASSOCIATION

14. Quels ont été les lieux d'activité de votre association en Alsace ?

(Selon les bassins d'emploi suivants)

- ☐ Wissembourg
- ☐ Saverne / Sarre-Union
- ☐ Molsheim / Schirmeck
- ☐ Colmar / Neuf-Brisach
- ☐ Thann / Cernay
- ☐ Altkirch
- ☐ Haguenau / Niederbronn
- ☐ Strasbourg
- ☐ Sélestat / Ste-Marie-aux-Mines
- ☐ Guebwiller
- ☐ Mulhouse
- ☐ Saint-Louis

15. Quels ont été les lieux d'activité de votre association hors Alsace ?

- ☐ Meurthe-et-Moselle (Dép. 54)
- ☐ Moselle (Dép. 57)
- ☐ Vosges (Dép. 88)
- ☐ Territoire de Belfort (Dép. 90)
- ☐ Autres régions françaises
- ☐ Allemagne
- ☐ Suisse
- ☐ Autres pays



Carte des bassins d'emploi en Alsace

VOTRE ACTIVITE DANS LES SPORTS DE NATURE

16. <u>Quelles modalités de pratique avez-vous abordées dans vos activités « sports de nature » et pour quels publics ?</u>

	Enfants (3 à 5 ans)	Enfants (6 à 12 ans)	Ados (13 à 17 ans)	Adultes (18 à 60 ans)	Seniors (+ de 60 ans)
Développement éducatif et technique *(initiation et perfectionnement)*	☐	☐	☐	☐	☐
Pratique loisir / récréative *(fédérale ou non)*	☐	☐	☐	☐	☐
Environnement *(nature / faune, flore, géologie)*	☐	☐	☐	☐	☐
Tourisme / patrimoine	☐	☐	☐	☐	☐
Santé / prévention de la santé	☐	☐	☐	☐	☐
Insertion sociale et/ou professionnelle *(centres sociaux, maisons de quartiers, CUCS, ZUS…)*	☐	☐	☐	☐	☐
Activités adaptées aux personnes déficientes physiques	☐	☐	☐	☐	☐
Activités adaptées aux personnes déficientes mentales	☐	☐	☐	☐	☐
Pratique en compétition et/ou haut-niveau	☐	☐	☐	☐	☐

17. <u>Comment les activités « sports de nature » de votre association étaient-elles encadrées ?</u>

☐ Par un ou plusieurs bénévole(s)
☐ Par un ou plusieurs salarié(s)
☐ Par un ou plusieurs indépendant(s)
☐ Par une ou plusieurs entreprise(s) (hors indépendants)
☐ Par un ou plusieurs personnel(s) mis à disposition
☐ Sans encadrement (autogérées par les participants)

18. **Sur une échelle de 1 à 5 où 1 signifie « très faible» et 5 signifie «très élevé», comment situez-vous le volume d'activité « sports de nature » de votre association, mois par mois ?**

	Aucune activité	1	2	3	4	5
Janvier	●	●	●	●	●	●
Février	●	●	●	●	●	●
Mars	●	●	●	●	●	●
Avril	●	●	●	●	●	●
Mai	●	●	●	●	●	●
Juin	●	●	●	●	●	●
Juillet	●	●	●	●	●	●
Août	●	●	●	●	●	●
Septembre	●	●	●	●	●	●
Octobre	●	●	●	●	●	●
Novembre	●	●	●	●	●	●
Décembre	●	●	●	●	●	●

[Selon Q. 17] VOS EDUCATEURS BENEVOLES « SPORTS DE NATURE »

*(Educateurs **non-rémunérés** de l'association dont l'activité consiste à préparer et à encadrer des activités sportives de nature)*

19. **Quel est l'âge de vos éducateurs bénévoles « sports de nature » ?**

	Nombre d'éducateurs bénévoles	Dont nombre de femmes
Moins de 18 ans :		
De 18 à 25 ans :		
De 26 à 40 ans :		
De 41 à 60 ans :		
Plus de 60 ans :		
Merci d'indiquer le TOTAL :		

20. **Quelles sont les diplômes / qualifications de vos éducateurs bénévoles « sports de nature » ?**

	Nombre d'éducateurs bénévoles	Dont nombre de femmes
Pas de diplôme		
Diplôme fédéral		
Diplôme professionnel*		

** Jeunesse & Sport, universitaire et/ou Certificat de Qualification Professionnelle*

[Selon Q. 17] VOS EDUCATEURS PROFESSIONNELS « SPORTS DE NATURE »

(Salariés, indépendants, prestataires rémunérés par votre association dont l'activité consiste à préparer et à encadrer des activités sportives de nature)

21. Combien d'éducateurs professionnels « sports de nature » interviennent dans votre structure ?

22. Quel est le profil de chacun de vos éducateurs professionnels « sports de nature » ?

[Autant de tableaux que d'éducateurs Q. 21]

	Educateur 1
Sexe	
Tranche d'âge	
Diplôme / qualification	
Type de contrat	
Durée du contrat	
Nombre moyen d'heures hebdo.	
Aide à l'emploi	

[Selon Q. 17] LA GESTION DE VOS EMPLOIS

23. Qui s'occupe de la gestion de l'emploi au sein de votre association ?

☐ Un bénévole de l'association, non professionnel en la matière
☐ Un bénévole de l'association, qui gère de l'emploi dans son activité professionnelle
☐ Un salarié de l'association
☐ Un professionnel extérieur (cabinet comptable, association de gestion, etc.)

24. Utilisez-vous le Chèque Emploi Associatif ?

● Oui ● Non

VOS PERSPECTIVES D'EMBAUCHE

25. Pensez-vous faire appel à un éducateur professionnel rémunéré pour encadrer certaines de vos activités « sports de nature » (préparation et encadrement de séances) ?

● Oui, avant fin 2012 ● Oui, après 2012 ● Non

26. [Si OUI] Sous quelle forme ?

☐ Salariat (CDD ou CDI)
☐ Contrat de prestation avec une entreprise / un indépendant
☐ Partage de salarié(s) avec une ou plusieurs autres associations
☐ Utilisation de personnel mis à disposition par une autre structure
☐ Utilisation de personnel détaché par une collectivité

27. [Si OUI Q.25] Pour quelle durée ?

● Moins d'un mois
● De 1 à 6 mois
● Plus de 6 mois
● Durée indéterminée (CDI)

28. [Si OUI Q.25] Pour quel volume d'heures hebdomadaire ?

● Moins de 12h / sem.
● Entre 12 et 24h / sem.
● Plus de 24h / sem.

ATTENTION : les questions suivantes portent sur votre dernier exercice comptable.

LA SITUATION FINANCIERE DE VOTRE ASSOCIATION

29. A quel montant s'est élevé le dernier budget de votre association ?

30. Sur la période début 2008 à fin 2010, le budget de votre association est… :

● En augmentation ● En diminution ● Stable

31. Comment se répartissent *approximativement* vos produits / recettes ?
(Attention, vous devez arriver à un total de 100%)

	Pourcentage :
Aides publiques :	
Partenariat privé :	
Cotisations :	
Produits des manifestations :	
Produits des activités (sportives)	
Autres produits/recettes :	

32. **Quel est le coût annuel de l'emploi de votre/vos éducateur(s) « sports de nature » salarié(s) ?**
(Salaires bruts + charges)

33. **Quel est le coût annuel des prestations réalisées par des éducateurs « sports de nature », prestataires extérieurs à l'association (indépendants et/ou entreprises de service) ?**

VOS RELATIONS AVEC LES FINANCEURS PUBLICS

34. **Quel(s) type(s) d'aides publiques avez-vous perçues ?**

- ☐ Mise à disposition / prêt de personnel
- ☐ Mise à disposition / prêt de matériel
- ☐ Mise à disposition / prêt d'installations
- ☐ Aide financière

35. **Quel est votre niveau d'information concernant les aides à l'emploi dont peut bénéficier votre association ?**

- ● Je ne savais pas qu'il existait des aides à l'emploi
- ● J'en ai entendu parler, mais je ne sais pas comment cela fonctionne (qui peut en bénéficier, quelles sont les aides, les démarches à mettre en place...)
- ● Je pense connaître les aides à l'emploi disponibles en Alsace et je maitrise le fonctionnement de ce type de contrat (subvention, public bénéficiaire, durée du contrat...)

VOS SUGGESTIONS, OBSERVATIONS

36. **Vos remarques :**

Demande d'encadrement des sports de nature en Alsace

1. Objectifs du diagnostic de la demande d'encadrement

L'étude porte sur 5 disciplines (relevant de 5 fédérations sportives) :

- Randonnée pédestre
- Escalade
- Cyclotourisme/VTT
- Canoë-kayak
- Randonnée équestre

Et porte sur l'analyse de deux types de demande d'encadrement de la part du public :

- La demande satisfaite : pratiquants actuels des sports de nature, licenciés ou non, encadrés par des bénévoles ou des personnes rémunérées.
- La demande potentielle : part dans la population des publics susceptibles de pratiquer les sports de nature de manière encadrée et constituant ainsi un réservoir de clientèle

Les résultats attendus par le commanditaire sont :

- Demande satisfaite :
  - Estimation quantitative et par discipline des effectifs concernés
  - Données socio-économiques relatives à ces publics
  - Données territoriales relatives à ces publics
  - Eléments de compréhension des motifs de recours à une offre d'encadrement
  - Description des coûts engendrés par le recours à une offre d'encadrement
  - Recherche des éléments impactant le choix d'un encadrement

- Demande potentielle :
  - Estimation quantitative et par discipline des effectifs concernés
  - Eléments de compréhension des motifs ayant conduit les publics visés à ne pas avoir recours à une offre d'encadrement (freins)

2. Démarche méthodologique

L'étude a été conduite entre septembre 2011 et avril 2012. L'approche quantitative a été réalisée :

- A partir des données nationales repérées par le cabinet et les données régionales disponibles indiquées par le commanditaire et les membres du comité de pilotage. Nous avons en complément procédé à de nombreuses recherches et interrogé les responsables nationaux des fédérations concernées.
- A travers l'étude des chiffres de pratiquants (licenciés) qui nous ont été communiqués par les disciplines.

L'approche qualitative a été réalisée :

- A partir de données nationales disponibles tant dans les enquêtes nationales qu'en interrogeant les responsables des fédérations nationales concernées.
- A travers l'audition d'acteurs et de responsables d'activités proposés par le commanditaire. Les entretiens ont été conduits en Janvier et Février 2012 à Strasbourg et Colmar.

Un séminaire rassemblant des responsables régionaux des sports de nature a eu lieu le 7 Mars 2012 à Mulhouse. Il a permis de présenter les premières observations à un panel d'experts et de recueillir leurs avis et propositions.

3. Conditions et limites de l'étude

Données quantitatives

Le recours à des enquêtes spécifiques étant exclu, l'étude a été conduite à partir de données de « seconde main » issues principalement d'enquêtes nationales. Nous n'avons pas accès aux sources qui permettraient des traitements secondaires.

Dans le cadre de l'approche quantitative nous avons utilisé les données et les éléments recueillis comme des **« faisceaux d'indices »** à partir desquels nous avons formulé des **hypothèses** pour **estimer** les pratiques.
Nous citons les sources de données utilisées et nous les discutons pour mettre en évidence leurs limites. Nous nous sommes attachés, à partir d'enquêtes précédentes, à repérer des tendances.
Nos estimations sont formulées sous forme de **fourchettes incluant les marges d'erreur importantes** dues à cette approche. Ces estimations ne relèvent donc pas d'une logique mathématique ni du recueil et de l'exploitation de données ou d'observations. **Elles doivent être utilisées comme des ordres de grandeurs, formulés de manière volontairement prudente**.

Demande satisfaite

Ainsi que le stipulait le cahier des charges, la demande satisfaite a été saisie à travers les informations fournies par les ligues régionales : effectifs des licenciés, implantation des clubs
Cette méthode d'analyse peut rendre compte de la demande satisfaite dans le cadre des organisations sportives du mouvement associatif. Nous l'avons complétée au cours des entretiens et dans le cadre de la recherche documentaire pour nous efforcer de rendre compte de la demande « en général ».

L'approche territoriale

L'approche territoriale a été conduite, comme préconisé dans le cahier des charges, sur la base des Zones d'Emploi 1990. Elle a consisté à repérer, dans ces zones, la présence effective d'une demande satisfaite à travers les effectifs de licenciés des fédérations qui organisent les activités concernées (clubs affiliés à une ou plusieurs fédérations – nombre de licenciés).

I. Données de cadrage

A. Des français sportifs

Quand on interroge les français de plus de 15 ans, 65 % d'entre eux (soit 34 millions d'individus) déclarent pratiquer une activité physique ou sportive au moins une fois par semaine[34]. Si on comptabilise l'ensemble des pratiquants, y compris les occasionnels, ce sont 89 % d'entre-eux (47.1 millions de personnes) qui déclarent avoir pratiqué au moins une activité sportive pendant les 12 derniers mois.

Pratique sportive en % de la population des plus de 15 ans en France[35]			
Pratique d'au moins une APS au cours des 12 derniers mois	89 %	Participe à des compétitions sportives	20 %
		Adhérents à une association où à un club privé marchand	31 %
		Détenteur d'au moins une licence sportive	17 %
Pratique au moins une fois par semaine	65 %		
Pratique moins d'une fois par semaine	20 %		
Pratique exclusivement pendant les vacances	5 %		

81 % de multi pratiquants : soit 38 millions de personnes pratiquent plusieurs activités, majoritairement de 2 à 5 disciplines. La multi pratique est plutôt masculine alors que les mono pratiquants sont souvent des femmes (60 %) et plus âgés.

Le recours à l'encadrement est minoritaire. Dans deux cas sur trois la pratique d'une activité physique et sportive est autonome. Le recours à un encadrement est très différent suivant qu'on adhère à une structure (le taux de pratique encadrée atteint 80 %) ou qu'on pratique hors structure (le recours à un moniteur, professeur ou éducateur n'est effectif que dans 33 % des cas). Les femmes recourent plus souvent à l'encadrement que les hommes.

17 % des pratiquants déclarent être licenciés : En 2009, année de référence pour l'enquête pratiques sportives des français (2010), 17 % (8 millions de personnes) déclarent posséder au moins une licence. A rapprocher des 15.5 millions de licences délivrées par les fédérations et comptabilisées par le ministère des sports. Ceci pouvant s'expliquer par le fait qu'un pratiquant peut posséder plusieurs licences sportives et que les licenciés âgés de moins de 15 ans ne sont pas recensés dans le cadre de l'enquête sur les pratiques sportives. Le ratio de 1.2 licences par personne est habituellement retenu.
La pratique revêt différents niveaux d'intensité[36]

[34] Source : enquête pratique physique et sportive 2010, CNDS / Direction des sports, INSEP, MEOS
[35] Source : idem
[36] Source : enquête pratique physique et sportive 2010, CNDS / Direction des sports, INSEP, MEOS

	En % de la population de 15 ans et +	En millions de personnes
Pratiquants intensifs d'une ou plusieurs activités physiques ou sportives (APS) (1)	43 %	22.4
Dont pratiquants compétiteurs **en** clubs ou associations	8 %	4.4
Dont pratiquants compétiteurs **hors** clubs ou associations	3 %	1.5
Dont pratiquants non compétiteurs en clubs ou associations	8 %	4.1
Dont pratiquants non compétiteurs hors clubs ou associations	24 %	12.4
Pratiquants réguliers d'une ou plusieurs activités (2)	22 %	11.6
Dont pratiquants **en** clubs ou associations	8 %	4.0
Dont pratiquants **hors** clubs ou associations	15 %	7.6
Pratiquants d'une ou plusieurs APS non intensifs (3)	20 %	10.4
Dont pratiquants **en** clubs ou associations	3 %	1.5
Dont pratiquants **hors** clubs ou associations	17 %	8.9
Personnes ayant pratiqué exclusivement pendant les vacances	5 %	2.4
Pratiquants dont la fréquence de pratique est indéterminée	< 1 %	0.3
Personnes ayant pratiqué une activité physique ou sportive au moins une fois dans l'année	89 %	47.1
Dont personnes ne pratiquant que la marche de loisir ou balade loisir ou la marche utilitaire	12 %	6.4
Dont personnes ne pratiquant une activité physique et sportive qu'à des fins utilitaires	3 %	1.5

(1) Plus d'une fois par semaine
(2) Une fois par semaine
(3) Moins d'une fois par semaine

Sexe, âge, niveaux d'études et revenus influent la pratique et le choix des sports : Les hommes pratiquent plus que les femmes (91 % contre 87 %). En moyenne les hommes pratiquent de manière plus intensive : 46 % pratiquent une APS plus d'une fois par semaine contre 40 % chez les femmes. Ils participent plus à des compétitions un sur quatre contre une sur 10 pour les femmes. La pratique diminue avec l'âge.
Si presque la moitié des 15-29 ans sont inscrits dans une structure et ont une pratique encadrée et si un sur trois pratique la compétition, les 50 ans et plus pratiquent beaucoup moins souvent au sein d'une structure (18 %) ou de manière encadrée (17 %) et ils participent peu à des manifestations sportives (9 %).
C'est chez les diplômés de l'enseignement supérieur qu'on observe les plus forts taux de pratique (96 %). Ces personnes sont deux fois plus souvent inscrites dans une structure ou encadrées (40 %) que les pratiquants ayant les plus bas niveaux de revenus et d'étude (20 %).

Enfin on observe des différences sociales importantes entre les différentes disciplines.
Convivialité, contact avec la nature, santé et entretien physique, principales raisons de la pratique d'une APS : Ces trois motivations sont citées par 80 % des pratiquants avec des différences entre les disciplines. Les randonneurs et les cyclistes sont très sensibles au contact avec la nature ainsi que par les questions de santé. Les cyclistes sont plus motivés par la recherche de sensations et d'engagement physique que les randonneurs.

La nature, lieu privilégié des expériences sportives

La Marche, le vélo, deux des disciplines étudiées dans le cadre de l'étude figurent au palmarès des disciplines les plus pratiquées par les français. Leurs pratiques connaissent de fortes progressions.

Activité	Taux de pratique %	Pratiquants en millions de personnes	Evolution 2000 / 2010
Marche (marche /ballade, randonnée, Trekking)	68	35.6	+12 %
Vélo (vélo/cyclisme, VTT, BMX)	33	17.4	+ 5 %
Ski (ski alpin, ski de fond, ski de randonnée ou snowboard)	13	6.9	+ 2 %

B. L'Alsace : Région sportive

Les alsaciens et le sport 2008	Alsace	Moyenne nationale
Pratique une fois par semaine et +	**54 %**	44 %
Pratiquent occasionnellement	**8 %**	10 %
Pratiquants réguliers et occasionnels	**62 %**	54 %

(Source : Enquête les français et le sport % des français de 15 ans et +)

Dans cette enquête **l'Alsace** apparaît **en tête du palmarès des régions sportives** avec **54 %** des alsaciens (moyenne nationale 44 %) déclarant pratiquer au moins une fois par semaine et 8 % (moyenne nationale 10 %) occasionnellement. Avec 62 % de pratiquants réguliers ou occasionnels l'Alsace est en tête des régions sportives (moyenne 54 %). Une position confirmée dans l'enquête « Sports et sportifs en France » (52.9 % de pratiquants).

Les alsaciens placent la **santé** (54 %) et le **plaisir** (52 %) en tête de leurs motivations. L'effort (engagement physique) est recherché par 42 % des pratiquants. On est plus sensible au goût de **l'effort** en Alsace que dans d'autres régions.

1. Estimations quantitatives de l'ensemble des pratiquants d'APS en Alsace

Tous sports confondus	En nombre de sportifs de 15 ans et +
Pratiquent une fois par semaine et +	**795 000 / 950 000**
Pratiquent occasionnellement	118 000 / 354 000
Pratiquants réguliers et occasionnels	903 000 / 1 300 000

Nous donnons ci-dessous les éléments qui ont conduits à formuler les fourchettes :

	Les alsaciens et le sport 2008	Pratiques sportives des français	En nombre de sportifs de 15 ans et +	Déclarent pratiquer en club 15 ans et + (enquête pratique sportive des français)
Pratiquent une fois par semaine et +	54 %	65 %	795 000 / 950 000	19 % : 280 000
Pratiquent occasionnellement	8 %	24 %	118 000 / 354 000	
Pratiquants réguliers et occasionnels	62 %	89 %	903 000 / 1 300 000	Licences 2010 (y compris les moins de 15 ans) : 280 700 *

Estimation quantitative des pratiques en Alsace : Population alsace 2008 : 1 807 000 (INSEE) / Population 15 ans et + : 1 475 000 (INSEE)

- UGSEL / USEP / UNSS = 90 700 licences

2. Estimation quantitative des pratiques APS encadrées en Alsace

Tous sports confondus	En nombre de sportifs de 15 ans et +
Pratiques APS encadrées en Alsace (assimilée à la demande d'encadrement satisfaite)	**400 000 / 530 000**

L'étude sur les pratiques sportives des français indique que 80 % des pratiquants de clubs et 30 % des pratiquants hors structure bénéficient d'un encadrement. L'application de ces ratios aux populations concernées conduirait à estimer la **demande d'encadrement en Alsace toutes activités sportives confondues** entre **400 000 et 530 000 personnes.**

3. Estimation quantitative des pratiques de sports de nature (encadrées et/ou non encadrées) en Alsace

Sports de nature	En nombre de sportifs de 15 ans et +
Pratiquent des sports de nature encadrées et/ou non encadrées en Alsace	**500 000 (environ)**

Selon l'étude « Les sports de nature en France en 2006 »[37] *« un tiers des français de plus de 15 ans pratique les sports de nature… »*, qu'ils soient terrestres, nautiques ou aériens. Sur cette base les pratiquants alsaciens des sports de nature sont estimés à environ 500 000

Idées force

- Les français sont sportifs. 65 % des français de plus de 15 ans déclarent pratiquer au moins une fois par semaine.
- Deux sports de nature : marche, vélo sont en tête des activités sportives les plus pratiquées,
- Les sports de nature sont les sports qui connaissent les plus fortes progressions.
- L'Alsace en tête des régions sportives.
- 81 % des sportifs pratiquent plusieurs activités au cours de l'année
- Les activités encadrées sont minoritaires. 17 % déclarent être licenciés à une fédération
- Plus on est jeune, plus on a de chance d'avoir une pratique encadrée et de participer à des compétitions
- Les hommes ont des pratiques plus intensives que les femmes
- On observe de fortes différences de publics entre les disciplines sportives (genre, âge, niveau d'études, revenus)
- Suivant son genre, son âge, son niveau d'étude, ses revenus on entretient des proximités plus ou moins fortes avec certaines disciplines.

[37] Bulletin de statistiques et d'études du ministère de la Jeunesse, Sports et Vie Associative, N° 08-01 Avril 2008, page 1

II. Analyse de 5 sports de nature

A. La pratique du Canoë-Kayak en Alsace

1. Estimations quantitatives des effectifs concernés

Demande potentielle

Demande potentielle Canoë-kayak Alsace	
Sont susceptibles de fréquenter une structure Canoë-kayak au moins une fois par an[38]	**Entre 54 000 et 150 000 personnes**

D'après une étude réalisée en 2008 pour le Conseil Interfédéral des Sports Nautiques (CNOSF) par le cabinet « Horizon expert », les structures Canoë-kayak de la Fédération Française de Canoë-Kayak ont accueillies 763 000 personnes (touristes, loisirs, activités éducatives, licenciés…). La même année, la fédération a délivré 205 000 licences et titres de participation ce qui établit un ratio de 1 licence ou ATP pour 3,72 personnes accueillies.

En l'absence de gros opérateurs touristiques l'essentiel de la pratique alsacienne est assurée par les structures associatives. A minima nous évaluons la demande potentielle en appliquant le ratio national au nombre de licences (1 249) et ATP (14 300) alsaciens ce qui donne le chiffre de 54 000 personnes.
L'enquête Horizon expert (2008) indique par ailleurs que 10.8 % de la population française de plus de 15 ans (13 % des hommes et 8 % des femmes) ont pratiqué au moins une fois le Canoë-kayak en 2007. Rapportés à la population alsacienne ces chiffres donnent un potentiel de 150 000 personnes qui constituera la fourchette maximum de la demande

Demande encadrée

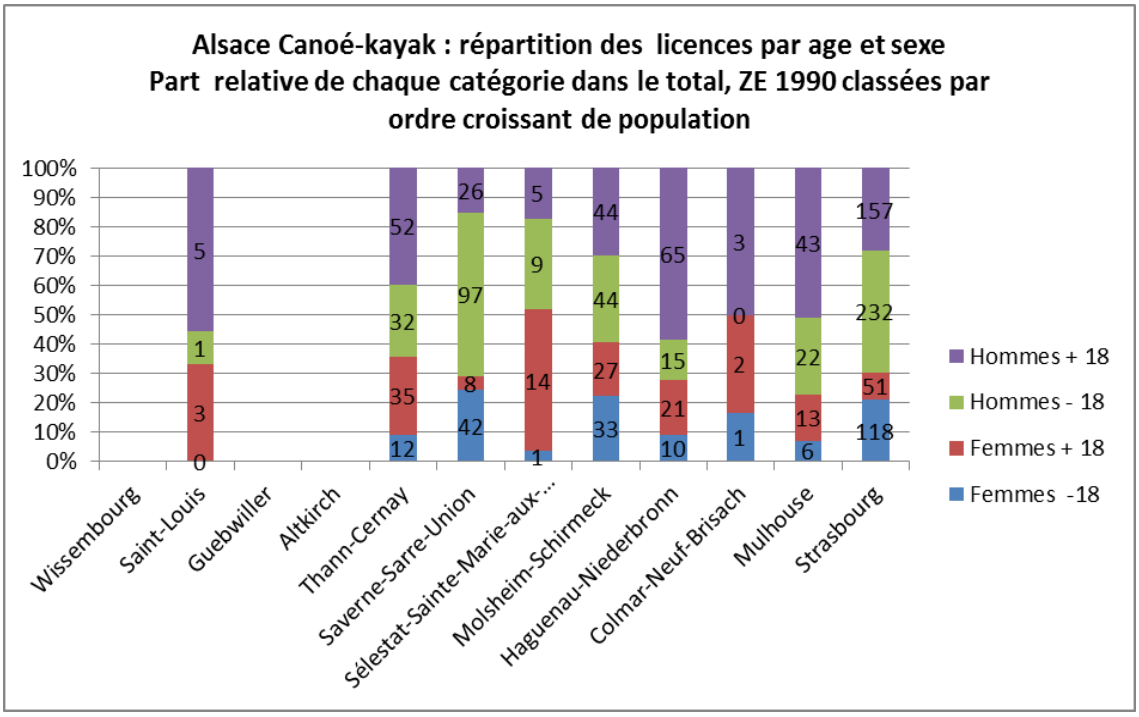
Demande d'encadrement Canoë-kayak Alsace	
Sont susceptibles de recourir à une prestation encadrée	**15 500 personnes**

En 2010 l'Alsace fait état de 1 249 licences et 14 300 Autres Titres de Participation (ATP). Il n'existe pas de dispositif permettant de rendre compte des pratiques itinérantes (randonnées nature ou sur le Rhin) ni pour ce qui concerne la mise à disposition de matériel (location).

La délivrance d'un ATP pouvant s'effectuer sans qu'il y ait réellement de prestation d'encadrement (cas de la mise à disposition de matériel, obligation faite aux clubs de prendre au moins 100 titres lors du renouvellement de l'affiliation), il nous semble prudent de penser que l'objectif de transformer l'ensemble de ces pratiques en pratiques encadrées constitue déjà en soi un objectif ambitieux.

[38] D'après une étude réalisée en 2008 pour le Conseil Interfédéral des Sports Nautiques (CNOSF) par le cabinet « Horizon expert »

2. Données socio-économiques relatives aux publics Canoë-Kayak



Le licencié[39] est plutôt un adulte (852 des 1 249 licenciés ont plus de 18 ans). La répartition des genres est assez équilibrée, cependant le licencié adulte est plutôt masculin (452 hommes pour 400 femmes), tandis que la proportion s'inverse chez les jeunes (223 filles pour 174 garçons).

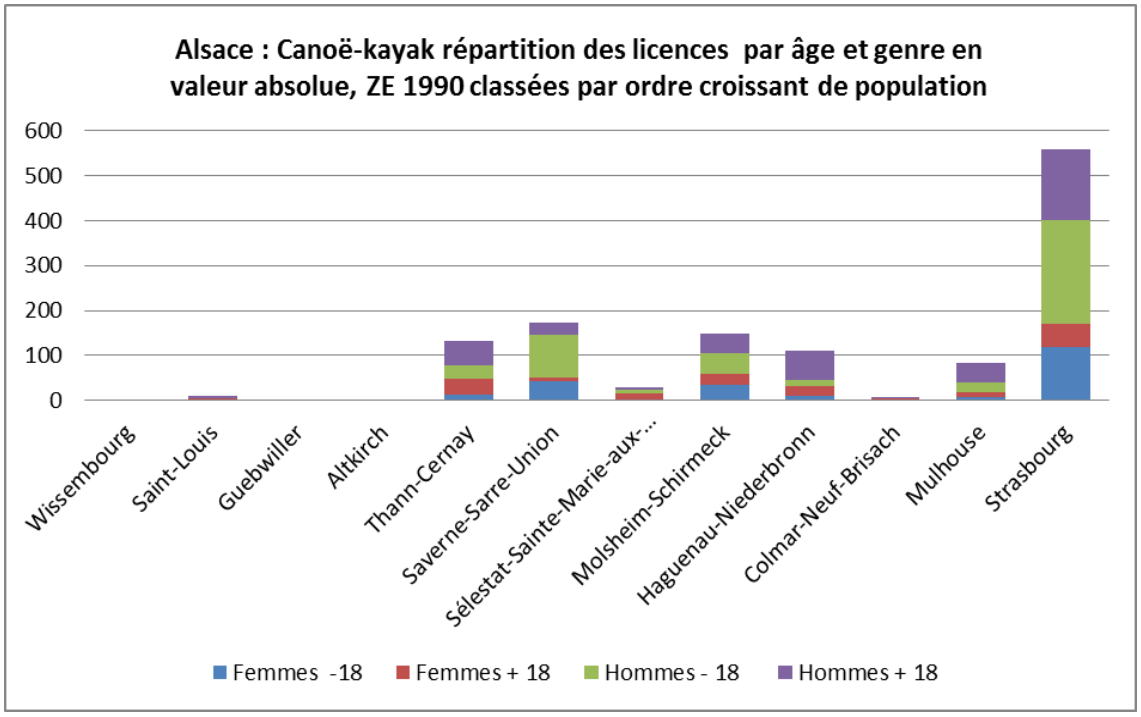
Ces données sont cohérentes avec celles de l'enquête nationale Horizon expert. Celle-ci nous apprend de plus :

- Si 27 % des pratiquants ont juste 1 an d'expérience, 28 % des pratiquants ont commencé il y a plus de 10 ans (moyenne de l'ancienneté de pratique)
- On pratique en moyenne 7 jours par an
- Les amateurs de Canoë-kayak sont amateurs d'autres activités nautiques (2,7 en moyenne) et de pêche
- Les professions intermédiaires et les PCS+ entretiennent une plus grande proximité avec l'activité. Les ouvriers sont sous représentés alors que les employés sont amateurs de Canoë

Le Canoë-kayak est un loisir familial : les foyers de 1 personne représentent 9 % des pratiquants (contre 14 % de la population), les foyers de 4 personnes représentent 47 % des amateurs alors qu'ils correspondent à 33 % de la population.

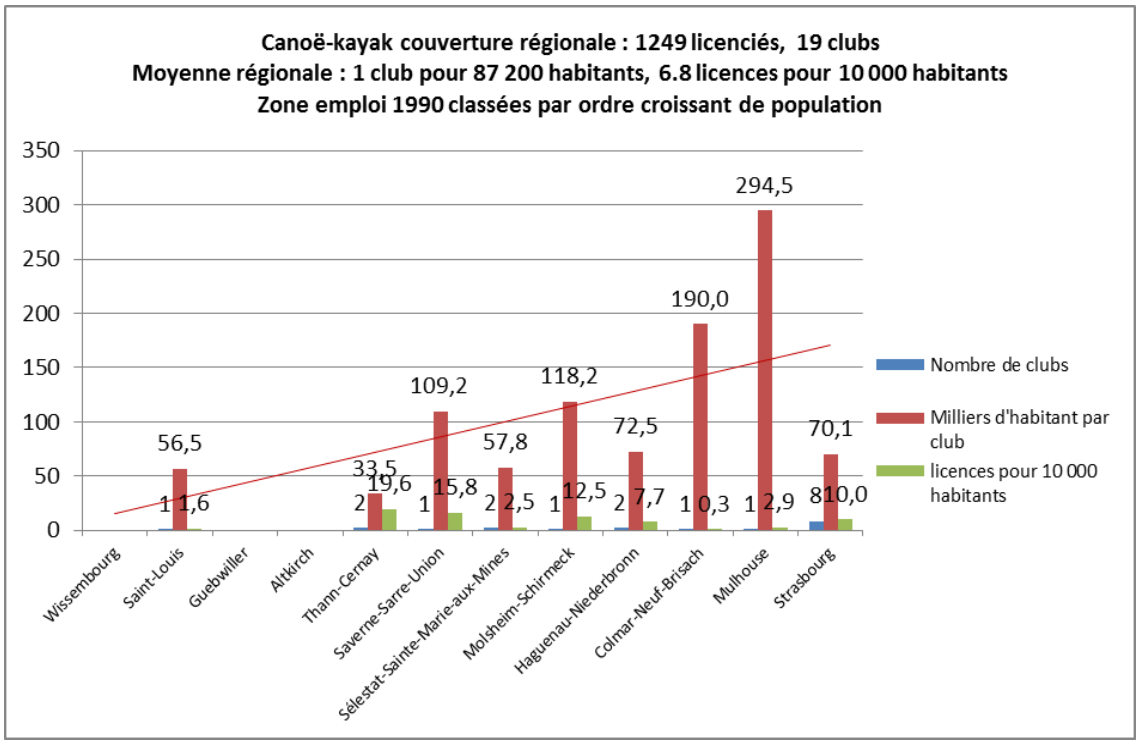
[39] Nous ne disposons pas de données socio-économiques concernant les ATP compte-tenu du mode de délivrance (non nominatif) de ceux-ci.

3. Données territoriales relatives aux publics Canoë-Kayak



Le Canoë-kayak est absent de trois zones d'emploi (1990) : Wissembourg, Guebwiller et Altkirch. Le faible niveau de peuplement de ces trois zones associé à l'absence de cours d'eau intéressant pour la pratique pouvant expliquer cette situation. Toutefois il conviendrait peut-être d'explorer le développement de la pratique à partir de plans d'eau, en particulier pour la zone de Wissembourg.

Légende			
Meilleur que la moyenne régionale	***Moyenne régionale***	***Moins bon que la moyenne régionale***	
Zone d'emploi	**Population**	**Licences**	**Licence pour 10 000 h**
Wissembourg	53066		0
Saint-Louis	56482	9	1.6
Guebwiller	62635		0
Altkirch	64874		0
Thann-Cernay	66954	131	19,6
Saverne-Sarre-Union	109236	173	15,8
Sélestat-Sainte-Marie-aux-Mines	115641	29	2,5
Molsheim-Schirmeck	118160	148	12,5
Haguenau-Niederbronn	144990	111	7,7
Colmar-Neuf-Brisach	190001	6	0,3
Mulhouse	294468	84	2,9
Strasbourg	560580	558	10,0
Alsace	1837087	1249	6,8



On compte en moyenne un club pour 87 200 habitants. Les zones qui comptent le plus grands nombre de pratiquants se situent en agglomération (Strasbourg : 8 clubs, un club pour 70 100 habitants). A l'exception de Strasbourg ce sont aussi les zones (Mulhouse, Colmar) ou le nombre de licences par habitant est le plus faible.

Sélestat en Centre Alsace (garantie d'avoir de l'eau, intérêt des milieux) réalise le meilleur score ainsi que Saint-Louis (Huningue) qui conjugue une bonne couverture du territoire avec un bon taux de pénétration. A l'opposé Colmar compte un club de 6 licenciés.

La création d'un club supplémentaire pourrait constituer un objectif raisonnable dans quatre zones d'emploi : Haguenau, Molsheim, Saverne, Thann. A noter que Mulhouse compte seulement un club pour 294 500 habitants et représente un potentiel important ainsi qu'une zone du territoire alsacien ou l'accès à la pratique est moins aisée qu'ailleurs.

Comparaison couverture du territoire (nombre d'habitants par club) / pénétration (nombre de licences pour 10 000 habitants) Cf. tableau
Cette comparaison fait apparaître des différences de stratégies possibles pour développer la pratique encadrée suivant les zones d'emploi :

- Amélioration de la couverture du territoire (création de club) : Saverne, Molsheim, Colmar, Mulhouse (ainsi que dans les zones dépourvues de club)
- Amélioration de la pénétration (amélioration du rayonnement des clubs) : Saint-Louis, Sélestat.

4. L'existence des produits induit la demande d'encadrement

L'existence de « produits » spécialement conçus à destination de publics identifiés : groupes, scolaires, l'organisation d'évènements festifs « enterrement de vie de garçon » facilite le recours à l'encadrement.

Au-delà des questions de sécurité, ces activités « produits » doivent privilégier le contact avec la nature, valoriser le sentiment de liberté, d'autonomie des pratiquants.

5. Des freins culturels et structurels au recours à l'encadrement

Pour les pratiquants loisir et tourisme, le Canoë-kayak apparaît comme une activité facilement accessible (peu technique) notamment en eau calme (balade nautique). Cette accessibilité est aujourd'hui accrue par l'existence de matériel disponible en grande surface à des coûts acceptables.

L'apprentissage est généralement réalisé entre pairs, par l'intermédiaire d'un ami ou d'un professionnel qui maîtrise bien l'activité. Cette situation se conjugue avec le caractère familial de la pratique.

Cette tendance se retrouve également à travers la structure des clubs « groupes de copains réunis par la pratique» qui sont peu enclins à se développer en raison du changement de culture que cela représente.

Cette « culture Canoë-kayak loisir » est un frein au recours aux activités encadrées et cela d'autant plus que les vertus de l'encadrement ne sont pas véritablement valorisées par la communication ou les services rendus par des bases nautiques ayant souvent un caractère sommaire.

Du point de vue des structures, les freins au recours à l'encadrement évoqués lors des entretiens sont essentiellement d'ordre juridique et organisationnel et relèvent de la difficulté à mettre en place une offre d'encadrement structurée :

- Inadéquation des diplômes : Alors que la délivrance de Brevets d'Etat Canoë-kayak a été arrêtée aucun autre diplôme n'est venu prendre le relai. Le BPJEPS, perçu comme un diplôme d'animation ne correspond pas aux besoins. Un CQP annoncé n'a toujours pas vu le jour. La formation est interrompue. Manque un diplôme plus centré sur la dimension sportive ouvert à des professionnels ayant une culture sportive fédérale. « *On recrute des moniteurs que l'on met directement à l'encadrement des activités rentables et au bout de quelques années on a quelqu'un qui ne fait que gérer son emploi du temps et ne s'implique pas dans la vie du club».*
- L'absence d'un marché de l'emploi fluide. Pour recruter, les clubs sont conduits à débaucher les cadres en exercice. La base d'Huningue est passée de 6 moniteurs à 2,5 à l'été 2011 en raison de difficultés de recrutement.
- La difficulté à disposer de bénévoles compétents et mobilisables.
- Nécessité de repenser et réorganiser les relations salariés/bénévoles au sein des structures autour d'un projet de structure formulé.
- Le Canoë-kayak, activité à matériel demande la mise en œuvre de matériel, de moyens de transport. Aux difficultés d'organisation s'ajoutent des coûts qui dépassent les attentes du marché. Une demande de location existe qu'il est compliqué d'organiser.
- Manque de locaux d'accueil adaptés aux attentes des publics : bases nautiques inadaptées, sans locaux d'accueil.
- Problèmes d'accès au milieu naturel. Les milieux intéressants sont aussi ceux sur lesquels pèsent le plus de considérations environnementales. La fermeture de sites menace directement l'activité.

6. Coûts directs engendrés par la pratique encadrée

	Moyenne	Mini	Maxi
Licencié : coût d'une année de pratique (licence, paiement d'une cotisation à l'association, défraiement des moniteurs….)	101,50€	80,00€	135,00€
Scolaire-éducation (coût d'un cycle de 6 séances par personne)	34,33€	25,00€	42,50€
Tourisme loisirs : cout d'une journée de pratique	20,58€	17,00€	25,00€

Canoë-kayak : idées forces / marges de progrès / enjeux spécifiques

Idées forces

Demande potentielle Canoë-kayak Alsace	
Sont susceptibles de fréquenter une structure Canoë-kayak au moins une fois par an[40]	**Entre 54 000 et 150 000 personnes**
Demande d'encadrement Canoë-kayak Alsace	
Sont susceptibles de recourir à une prestation encadrée	**15 500 personnes**

Coût de la pratique

	Moyenne	Mini	Maxi
Licencié : coût d'une année de pratique (licence, paiement d'une cotisation à l'association, défraiement des moniteurs….)	101,50€	80,00€	135,00€
Scolaire-éducation (coût d'un cycle de 6 séances par personne)	34,33€	25,00€	42,50€
Tourisme loisirs : cout d'une journée de pratique	20,58€	17,00€	25,00€

Les pratiquants

68 % des licenciés ont plus de 18 ans. Dans cette tranche d'âge les femmes représentent 36 % des licenciés. Cette proportion s'inverse chez les moins de 18 ans où les femmes constituent 53 % des effectifs. Les foyers de 4 personnes et les CSP + sont sur-représentés[41]. On ne connait pas précisement les pratiquants non licenciés des clubs (titre de participation et autres) ainsi que les pratiquants hors club en raison de l'absence de dispostif d'observation.

Le Canoë-kayak est absent de trois zones d'emploi (1990) : Wissembourg, Guebwiller et Altkirch. Les ZE les plus peuplées comptent le plus grand nombre de licenciés. Ce sont aussi celles ou le nombre de licences par habitant est le plus faible.

Atouts favorisant le recours à l'encadrement :

- l'existence de « produits »

Freins au recours à l'encadrement :

- l'apparente facilité d'accès à l'activité canoe ou kayak loisir (balade sur l'eau) en autonomie
- la concurrence de la pratique d'apprentissage entre copains
- le manque de cadres diplômés (l'arrêt du BEES 1 pas compensé)
- le manque de bénévoles
- le manque ou l'inadaptation des locaux et des matériels
- la fermeture d' espaces naturels

[40] D'après une étude réalisée en 2008 pour le Conseil Interfédéral des Sports Nautiques (CNOSF) par le cabinet « Horizon expert »
[41] Les données relatives au CSP et le caractère familial de l'activité sont issues des enquêtes nationales

Marges de progrès / enjeux spécifiques

- Disposer de qualifications correspondant aux besoins du marché de l'emploi.
- Former et recruter les cadres, professionnels et bénévoles
- Améliorer les structures d'accueil : bases nautiques
- Réorganiser les structures d'une manière mieux adaptée aux besoins de l'accueil des adhérents et de la réalité de l'emploi (professionnalisation des activités, de la structure, des associations)
- Développer des produits et activités adaptés, notamment en direction des groupes
- Garantir l'accessibilité des parcours pour disposer de sites de pratiques. Concilier préservation des milieux et offre de loisir.

B. La pratique de la randonnée équestre en Alsace

1. Estimations quantitatives des effectifs concernés

Le tourisme équestre est organisé au sein de la Fédération Française d'Equitation. Cette fédération compte plus de 700 000 licenciés en 2011. Ses effectifs ont progressé de 70 % depuis 2000 et elle est la 3ème fédération française. Au sein de la FFE le tourisme équestre compte 90 000 licenciés. Ce nombre progresse de 10 à 15 % par an. La France est la première nation de tourisme équestre et l'équitation est le premier employeur sportif de France.

On compte 20 200 licenciés FFE en Alsace dont 4 500 licenciés tourisme équestre. Près de 4 000 sont membres de 39 centres équestres délivrant plus de 30 licences tourisme équestre. Environ 500 sont membres de 86 centres équestres délivrant moins de 30 licences. Ce chiffre de 4 500 « touristes équestres alsaciens » apparaît sous-estimé[42].

Cependant avec 23 % des licenciés FFE fléchés tourisme équestre, l'Alsace se place en tête des régions françaises.[43]

Demande potentielle

Demande potentielle randonnée équestre en Alsace	
Sont susceptibles de fréquenter une structure d'équitation	**Entre 40 000 et 60 000 personnes**
Sont susceptibles de pratiquer la randonnée équestre	**Entre 12 000 et 18 000 personnes**
Expriment le désir de pratiquer l'équitation	**Environ 400 000 personnes**

En 2001[44] on estimait à 926 000 le nombre de personnes pratiquant l'équitation (alors que 36 Millions de français de 15 ans et + déclarent pratiquer une activité physique) soit 2.6 %.

En 2008 l'enquête SOFRES-Fival[45] évalue à 2.2 millions de personnes les pratiquants de l'équitation dont 1.4 million de cavaliers occasionnels.

Nous pouvons estimer que la demande potentielle « équitation » concerne 3 % des alsaciens soit à minima 40 000 personnes et plus surement 60 000 personnes. Ceci pour plusieurs raisons :

- L'équitation est une activité en progression constante depuis 2001
- Alors qu'elle n'est pas une région d'élevage, l'Alsace se caractérise par une forte densité de chevaux[46], donc de pratiquants.
- L'Alsace est pour les pays voisins une destination équitation.

[42] Par défaut, au moment de la délivrance de la licence l'option cheval est attribuée au cavalier par le club sauf si celui-ci demande à être rattaché à l'option randonnée. Ce geste relève de l'engagement militant du cavalier ou de la structure. Cette situation fait que certains pratiquants repérés « cheval » sont en fait des pratiquants randonnée.
[43] Source comité Alsace tourisme équestre
[44] Stat info 01-01 mars 2001 Premiers résultats de l'enquête « pratiques sportives 2000 ». L'équitation et la randonnée équestre apparaissent rarement dans les données d'enquêtes nationales.
[45] Disponible sur le site de la Fédération Française d'Equitation
46 En 2009 grâce au puçage obligatoire l'Observatoire Economique Régional des Equidés avançait le chiffre de 19 400 équidés en Alsace. En supplément, les Haras estiment à près de 5000 le nombre de chevaux hors structures. On constate une augmentation du nombre de chevaux en structure, de plus en plus de propriétaires individuels choisissant cette option (pension).

La randonnée équestre[47] constituant une des modalités de pratique de l'équitation. Le rapport licenciés randonnée équestre /licenciés équitation observé dans la ligue est de 1 pour 4 environ. Nous retiendrons cette proportion comme fourchette basse.

Interrogés dans le cadre de l'enquête BVA pour la FFE de février 2011[48] 52 % des sondés déclarent avoir envie de vacances équestres. Nous retiendrons cette proportion comme fourchette haute.

Nous estimons la demande potentielle randonnée équestre alsacienne entre ¼ et ½ de la demande de pratique encadrée de l'équitation soit entre 12 000 et 18 000 personnes.

A noter que dans l'enquête TNS – Sofres – Fival, si 2.2 millions de personnes déclarent pratiquer l'équitation, 14 millions de personnes expriment le désir de pratiquer cette activité. Si on rapporte en proportion ces chiffres à la population alsacienne (23 %) ce seraient environ 400 000 personnes qui seraient concernées.

Demande encadrée

Demande encadrée randonnée équestre Alsace	
Pratique encadrée de l'équitation	**Entre 20 000 et 30 000 personnes**
Pratique encadrée de la randonnée équestre	**Entre 5 000 et 7 500 personnes**

Plus que d'autres activités l'équitation est une activité qui demande d'intégrer une structure pour être pratiquée dans de bonnes conditions. La licence ne rend pas compte de l'ensemble des pratiques encadrées, cependant on observe que l'écart pratiquant licencié / pratique non licenciée est moins important que dans d'autres disciplines. Nous l'évaluons à 1 pour deux[49].

Sur cette base la pratique encadrée de l'équitation représente entre 20 000 et 30 000 personnes. Celle de la randonnée équestre entre 5 000 et 7 500 personnes.

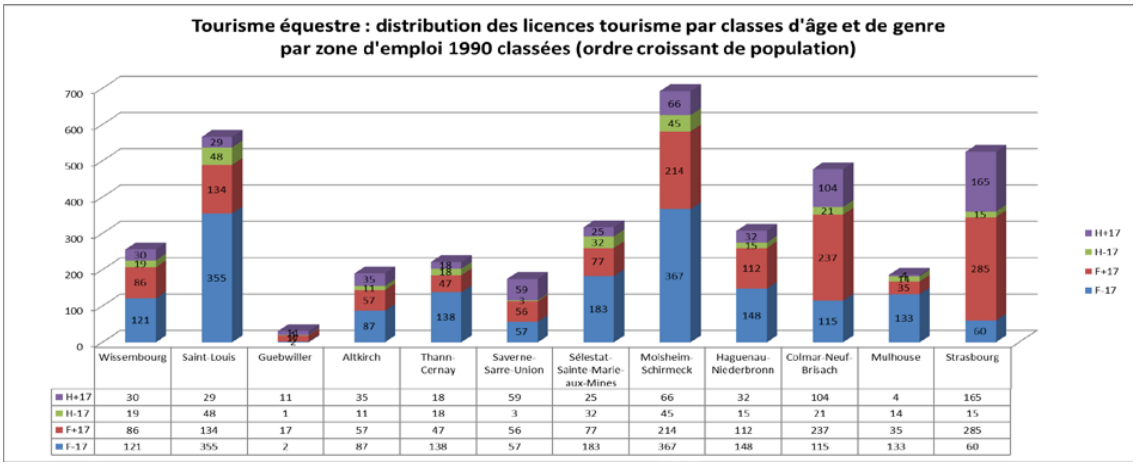
[47] Dans l'enquête « Pratique sportive en France » –CNDS – INSEP – MEOS (2010) la randonnée équestre et le Trek sont cités sans qu'il soit statistiquement possible de donner un sens à la pratique (inférieur à 0.5 % avec de forts risques de sur ou sous-estimation).Source mission statistique/non publié.

[48] Les Français, le sport et l'équitation disponible sur le site de la FFE

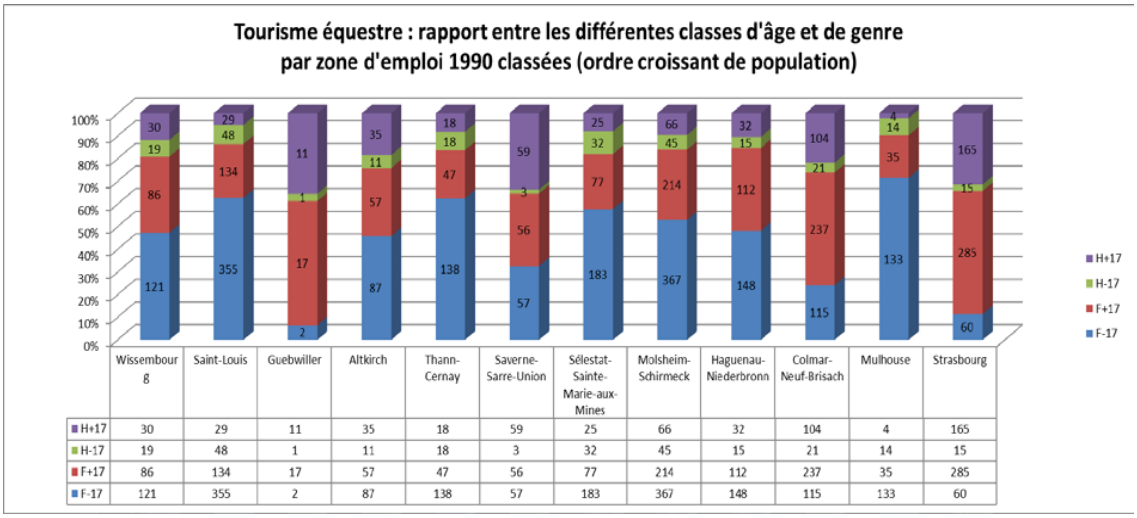
[49] En 2001, 926 000 français déclarent pratiquer l'équitation Dans la même période la FFE compte 428 000 licenciés (46 %) soit environ un pratiquant licencié sur deux. Nous prenons pour hypothèse que cette proportion varie peu.

2. Données socio-économiques relatives aux publics de la randonnée équestre

Un public licencié jeune et féminin



	Wissembourg	Saint-Louis	Guebwiller	Altkirch	Thann-Cernay	Saverne-Sarre-Union	Sélestat-Sainte-Marie-aux-Mines	Molsheim-Schirmeck	Haguenau-Niederbronn	Colmar-Neuf-Brisach	Mulhouse	Strasbourg
H+17	30	29	11	35	18	59	25	66	32	104	4	165
H-17	19	48	1	11	18	3	32	45	15	21	14	15
F+17	86	134	17	57	47	56	77	214	112	237	35	285
F-17	121	355	2	87	138	57	183	367	148	115	133	60



	Wissembourg	Saint-Louis	Guebwiller	Altkirch	Thann-Cernay	Saverne-Sarre-Union	Sélestat-Sainte-Marie-aux-Mines	Molsheim-Schirmeck	Haguenau-Niederbronn	Colmar-Neuf-Brisach	Mulhouse	Strasbourg
H+17	30	29	11	35	18	59	25	66	32	104	4	165
H-17	19	48	1	11	18	3	32	45	15	21	14	15
F+17	86	134	17	57	47	56	77	214	112	237	35	285
F-17	121	355	2	87	138	57	183	367	148	115	133	60

Telle qu'elle est saisie par la répartition des licences la randonnée équestre alsacienne est une activité fortement féminisée. Plus de 70 % des pratiquants sont des pratiquantes. Les femmes sont plus fortement représentées dans les catégories jeunes comme dans les catégories adultes.

Cependant plus on monte dans les tranches d'âges plus la représentation des genres tend à s'équilibrer : 1 homme pour 5 filles chez les moins de 10 ans, 1 hommes pour deux femmes chez les plus de 22 ans.

Les pratiquants jeunes représentent une part importante des pratiquants. 48 % ont moins de 17 ans. Une proportion qui monte à 59 % si on inclue les 17 – 22 ans dans la catégorie jeunes.

Cette répartition des pratiquants de la randonnée équestre alsacienne est conforme à la représentation des genres et des sexes dans l'ensemble de la FFE en général[50].

Cette sur représentation des jeunes et des femmes dans les licenciés peut sembler en rupture avec la représentation que l'on a du randonneur équestre : un homme adulte, possédant son cheval, sortant régulièrement le week-end. Cette situation traduit assez surement une segmentation des pratiques[51] :

[50] Etude Géomarketing licenciés et clubs FFE 2008, disponible sur le site de la FFE

[51] « De l'itinérance aux pratiques itinérantes : vers un nouveau tourisme » Versant Sud Altimax pour FFRP / FFCAM / GTA / FFRando Mars 2010 non publiée

- d'une part des pratiques de proximité organisées par les centres équestres prestataires qualifiés, s'adressant à des pratiquant(e)s qui pratiquent essentiellement des activités de manège préparatoires à la randonnée pouvant être complétée de sorties à l'extérieur du centre équestre (balade, promenade).
- d'autre part une pratique de la randonnée en itinérance de plus faible ampleur numérique mais qui génère la plus grande partie des retombées économique de l'activité[52]

Des pratiquants plutôt aisés

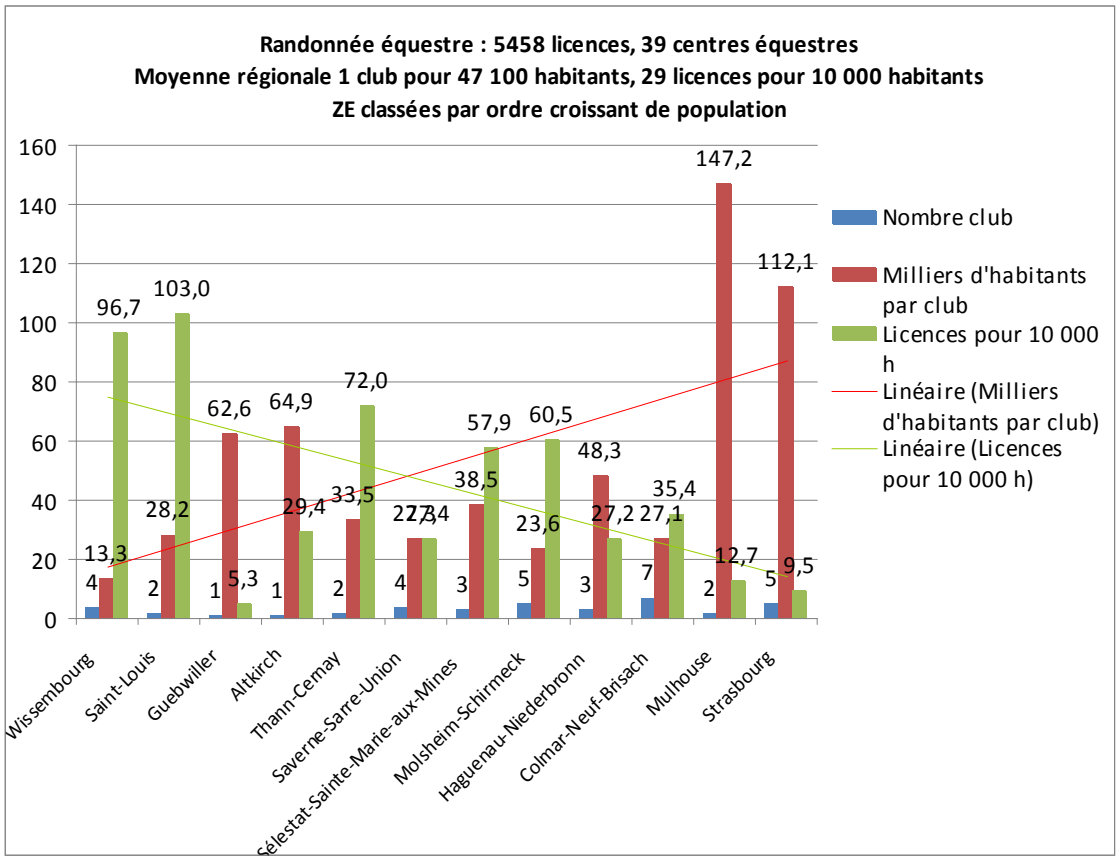
Les pratiquants de l'équitation[53] sont des foyers disposant de revenus supérieurs à la moyenne nationale et se recrutent souvent dans les CSP++ (TNS – Sofres Fival)

3. Données territoriales relatives aux publics de la randonnée équestre

Le tourisme équestre est une activité qui se pratique essentiellement dans le piémont vosgien et sur les pentes des massifs au-delà d'une distance de 20 km du Rhin. Les cavaliers recherchent « la vue », « le paysage », ce qu'interdit la plaine où *« le déplacement au milieu des maïs peut s'avérer particulièrement monotone [54]».*

C'est une activité saisonnière qui se pratique surtout au printemps et en automne ainsi que l'hiver (week-ends de beau temps ainsi que de temps froid et sec).

La randonnée équestre moins présente dans les zones d'emploi à forte densité de population



[52] Etude Versant sud déjà citée
[53] Ne disposant pas de données relatives à la randonnée équestre, nous retenons les données équitation.
[54] Cf Entretiens

Cette donnée nationale[55] est confirmée par l'analyse de la répartition des pratiquants suivant les zones d'emploi en Alsace.

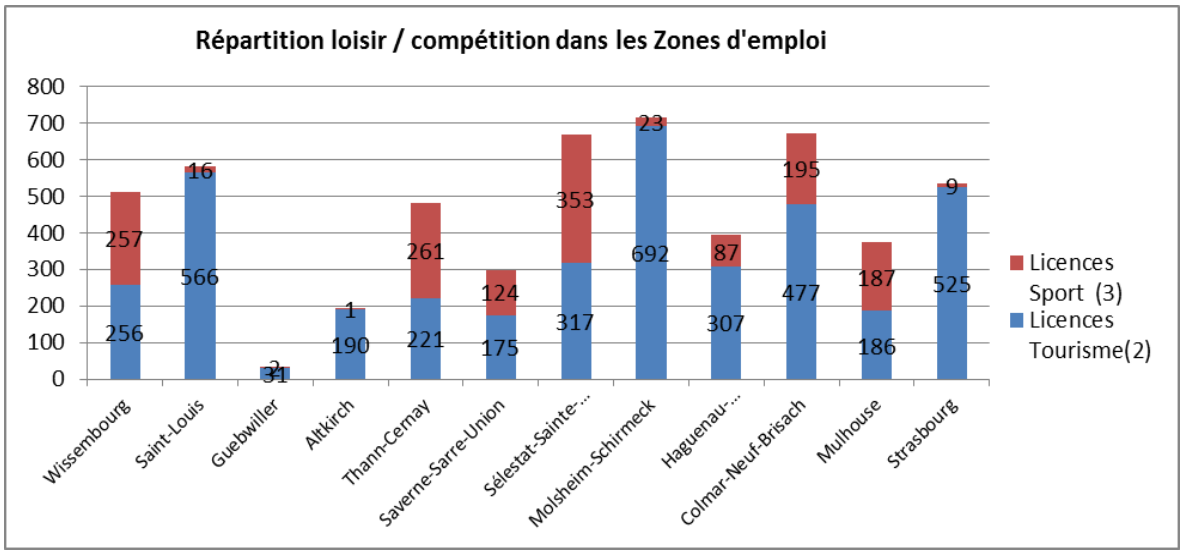
On compte en moyenne 21 licenciés équestres pour 10 000 habitants et 47 100 habitants par club en Alsace. Suivant les zones d'emploi ces proportions varient de manière importante (de 1 à 10[56]). C'est dans les zones à forte population (Strasbourg, Mulhouse) que la randonnée équestre est la moins bien implantée. Dans les autres zones, ces indices sont plutôt supérieurs aux moyennes régionales, avec toutefois des variations importantes au sein des différentes classes de population des Zones d'Emploi (moins de 100 000, de 100 000 à 200 000, plus de 200 000).

Ces indices sont faiblement corrélés au nombre de club existants dans la zone, il ne semble pas y avoir de relation directe entre ce nombre de club et la couverture ou la pénétration de la randonnée équestre dans ces Zones d'Emploi.

Cela semble indiquer qu'une des pistes d'amélioration consisterait à améliorer la capacité des structures à encadrer plutôt que d'en créer de nouvelles (si toutefois elles sont en situation de pouvoir accueillir de nouveaux pratiquants : installations, chevaux, encadrement…)

Une spécialisation des centres équestres

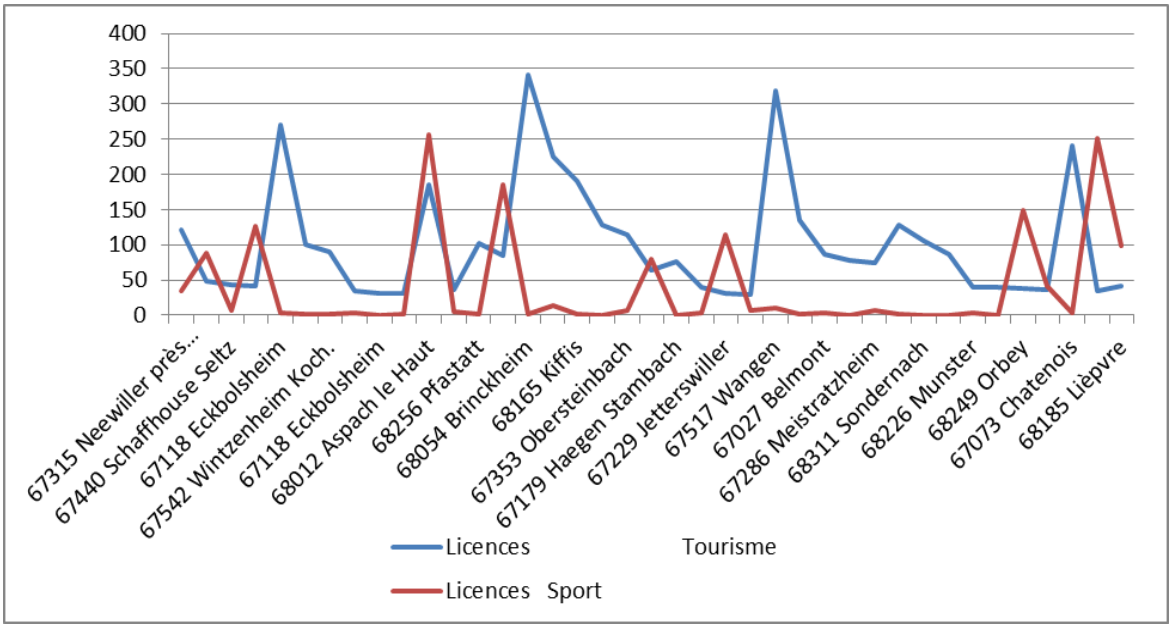
Les licences de tourisme équestre de la région Alsace sont soit orientées «tourisme » (3943), soit ciblées « compétition » (1515). La répartition de ces licences suivant les zones d'emploi ne fait pas apparaître de clé qui permettrait d'expliquer cette ventilation.



[55] Voir les études nationales disponibles sur le site de la FFE déjà citées

[56] De 1 club pour 13 300 habitants ZE de Wissembourg, à 1 club pour 147 100 habitants ZE Strasbourg.

Celle-ci relève d'avantage des stratégies suivies par les centres équestres. La répartition des licences par structure confirme que celles-ci sont en fait spécialisées vers l'une ou l'autre des options de pratique : tourisme ou sport.



4. Motivations et pratiques des randonneurs équestres

Le plaisir, la détente premiers motifs facilitant dans la pratique

Le plaisir, la détente sont cités par 40 % des sondés comme principales motivations pour la pratique[57].

La qualité des installations et des services

Viennent ensuite comme motifs favorisant la pratique des cavaliers occasionnels : la propreté des lieux de pratique, l'ambiance, la qualité de l'encadrement, l'environnement.
Plus on pratique régulièrement, plus l'intérêt se porte sur la qualité des infrastructures et l'adéquation des activités à la pratique spécifique du cavalier.

La proximité avec l'animal, l'esthétique du cheval participent aux motivations des cavaliers

Au-delà des aspects technique de la monte, un des attraits de ces activités, notamment auprès du public jeune et féminin tient à ce qu'on peut appeler l'univers du cheval : la proximité avec l'animal, son entretien, la participation à la vie du manège : déplacer les animaux, entretenir leur lieux de vie, regarder, aider les autres pratiquants, parler, partager.
Est ainsi valorisé le temps passé au sein de l'établissement à s'imprégner et à partager l' « univers du cheval ». Une dimension qui inclue l'aspect esthétique : beauté du cheval, comme de l'esthétique de l'équitation : le cavalier et sa monture.

[57] Ne disposant pas de données spécifiques randonnée équestre, nous assimilons cette activité à l'équitation de loisir.

Une préférence pour la balade

L'existence de produits spécifiques, type balade accompagnée, promenade, est de nature à répondre aux attentes des pratiquants potentiels. 70 % de ceux-ci se déclarent attirés par ces activités. Et plus on est un pratiquant occasionnel, plus on a de probabilité de préférer la balade avec un accompagnateur à l'équitation classique (TNS Sofres déjà cité).

Tous les cavaliers ne pratiquent pas le Tourisme équestre de la même manière

Il faut distinguer les cavaliers de loisirs et les randonneurs. Ils n'utilisent pas les infrastructures de Tourisme équestre de la même façon[58].

Cavaliers de clubs : ils sont 15.700 en Alsace (dont 2 à 3.000 sont propriétaires)

- La grande majorité sort de son club de temps en temps pour une promenade de 1 à 3 heures sous la conduite d'un moniteur. Ces cavaliers ne fréquentent pas les gîtes.
- Certains clubs organisent des sorties d'une journée avec arrêt pique-nique.
- Certains clubs organisent 1 fois par an une randonnée en Alsace d'une semaine, avec une douzaine de cavaliers. Ils font des randonnées en étoile autour d'un gîte qui leur est familier.
- Par contre, les cavaliers propriétaires ont tendance à sortir plusieurs week-ends par an.

Les Cavaliers Tourisme équestre : ils sont 4.500 en Alsace

- Ils sont soit propriétaires soit membres de structures de Tourisme équestre
- Ils sortent régulièrement le week-end
- Ils font plusieurs randonnées d'une ou deux semaines par an, soit en Alsace, soit ailleurs en France.
- Ils sont évidemment utilisateurs des structures existantes
- À ces 4.500 cavaliers licenciés s'en ajoutent autant non recensés et qui ont les mêmes pratiques.

Les Cavaliers venant randonner en Alsace :

- Ils sont essentiellement français (moitié nord de la France)
- Quand ils sont étrangers, ce sont principalement des cavaliers allemands qui fuient les pistes équestres allemandes sur fréquentées.
- Ils utilisent totalement nos infrastructures (circuits et hébergements)
- Ils viennent pour des séjours de plus en plus courts (effet TGV)

On assiste à une bascule de génération :

- Les anciens randonneurs : autonomes, pratiquent la randonnée au long court, 40 à 50 km par jour et adoptent un mode de vie spartiate
- Les nouveaux randonneurs : numériques, adeptes du tout compris et des séjours courts (week-end et 4-5 jours), des itinéraires plus courts (25-30 km par jour), d'une randonnée plus ouverte sur la découverte, adeptes des randonnées en étoile à partir d'un hébergement que l'on retrouve à chaque fin de journée.

[58] Source : ligue alsace de tourisme équestre

Les freins à la pratique

Sans surprise ce sont le coût des activités et le manque de temps qui sont les premières raisons données comme freins à la pratique.

Coûts directs engendrés par la pratique de la randonnée équestre

Exemples de coûts moyens	
Pension cheval	200 à 300 €/mois
Randonnée 2 j	180 €
Randonnée 5 j	550 €
Les cours	La leçon : 15 € (tarifs dégressifs par cartes de 5 ou 10 h ou dans le cadre de forfaits trimestriels)

Posséder un cheval a un coût. A l'achat (à partir de 3 000 €) puis pour son entretien (à partir de 100 € par mois à domicile et environ 200 à 300 € en pension dans un centre). L'enquête TNS Sofres Fival évalue ce coût à 2 600 € par an dont 70 % pour le seul entretien du cheval. Pour les non propriétaires, le coût moyen annuel est évalué à 1 100 € dont 86 % en prestations. A noter que les individus sous-estiment fortement ces budgets. Les non propriétaires déclarant des coûts de l'ordre de 400 €/an[59].

Des centres de tourisme équestre mettent à disposition des chevaux avec accompagnement. Le coût moyen d'une randonnée de deux jours s'établit (avec hébergement) aux environs de 180 €, celui d'une randonnée de 5 jours autour 550 €. A ces tarifs la randonnée est moins rentable que les cours en manège.

Les centres les organisent cependant par vocation et parce que la randonnée est un bon exercice pour la santé du cheval (activité déstressante).

Il se pratique des tarifs plus élevés, comme cet organisateur extérieur à la région qui propose chaque année une randonnée de 10 j pour 3 000 € ou des centres qui demandent près de 30 € pour un cours d'une heure.

5. Marges de progrès / enjeux spécifiques

Multiplier par deux la pratique de la randonnée équestre

A moyens constant et compte tenu de la demande, le président de la ligue Alsace de tourisme équestre estime possible de **multiplier par deux la pratique de la randonnée équestre en Alsace**.

Le randonneur équestre « *étant déjà par nécessité un cavalier formé et compétent* », il n'existe pas réellement de demande d'accompagnateur de randonnée équestre. Le randonneur s'appuyant sur des gîtes, le comité conduit une action pour en améliorer le nombre ainsi que la qualité des prestations offertes au cavalier et à sa monture. **Dans cette perspective il serait utile d'organiser une formation spécifique des professionnels pour qu'ils soient en mesure, d'accueillir les pratiquants, d'organiser le réceptif, de concevoir des produits, de les commercialiser.**

Cette formation devrait notamment permettre à ces professionnels de mieux répondre aux demandes des clientèles étrangères capables de se déplacer avec leurs chevaux : allemands, suisses, belges, italiens.
On observe également un **développement de la randonnée en attelage**. Cette piste serait à encourager, notamment en développant son enseignement en centre équestre et en créant un diplôme pour l'enseignement de cette discipline.

[59] Enquête TNS Sofres Fival

Les itinéraires

En matière d'itinéraire de tourisme équestre, la politique du comité régional consiste à ne pas souhaiter de balisage spécifique à la randonnée équestre.

- Les raisons en sont techniques : cela aboutirait de fait à un partage de l'espace alors que le comité souhaite encourager les usages multiples de ces espaces. Garantir le libre accès aux cavaliers des chemins et sentiers de plus de 2 m de large est pour le comité la règle qui permet de répondre aux besoins de la randonnée équestre.
- Les raisons sont aussi pédagogiques : une partie de l'intérêt de la randonnée doit tenir dans le travail d'orientation que le cavalier réalise pour tracer, dans le réseau des cheminements existants, l'itinéraire adapté à ses objectifs, la saison, l'état de sa monture… Pour favoriser l'itinérance le comité a une politique d'édition de topoguides qu'elle étoffe périodiquement.

Pour répondre aux besoins des randonneurs équestres, le comité régional soutient la création de gîtes équestres (de différents niveaux de qualité) capables d'accueillir les cavaliers et leurs montures. Dans le cahier des charges de ces gîtes, les responsables de ces centres s'engagent à exercer une action de veille et de conseil en matière d'itinéraires autour et à partir de leur gîte au bénéfice des randonneurs.

Un frein au développement de la randonnée équestre est la multiplication des passages canadiens, grilles établies sur les chemins pour contenir le bétail, qui constituent également des obstacles à la circulation des chevaux. A signaler également quelques conflits d'usage, notamment avec les randonneurs pédestres (club vosgien).

Renouveler les « produits » randonnée équestre

Un des freins au développement de la randonnée équestre repéré lors des entretiens est le manque de produits « modernes » répondant aux motivations de la clientèle. Il serait nécessaire que les professionnels s'organisent pour proposer plus de circuits et de produits, par exemple un circuit « cheval et châteaux » qui mêlerait intérêt des sites, pratique du cheval, culture locale (gastronomie…).

Randonnée équestre : idées forces / marges de progrès / enjeux spécifiques

Demande potentielle randonnée équestre en Alsace	
Sont susceptibles de fréquenter une structure d'équitation	**Entre 40 000 et 60 000 personnes**
Sont susceptibles de pratiquer la randonnée équestre	**Entre 12 000 et 18 000 personnes**
Expriment le désir de pratiquer l'équitation	**Environ 400 000 personnes**

Demande encadrée randonnée équestre Alsace	
Pratique encadrée de l'équitation	**Entre 20 000 et 30 000 personnes**
Pratique encadrée de la randonnée équestre	**Entre 5 000 et 7 500 personnes**

Exemples de coûts moyens	
Pension cheval	200 à 300 €/mois
Randonnée 2 j	180 €
Randonnée 5 j	550 €
Les cours	La leçon : 15 € (tarifs dégressifs par cartes de 5 ou 10 h ou dans le cadre de forfaits trimestriels)

Idées forces

Une population licenciée jeune et féminisée.

- 47 % des pratiquants ont moins de 17 ans,
- 59 % moins de 22 ans.
- 70 % sont des licenciées
- Plus il est jeune, plus le licencié à des chances d'être une femme. Elles représentent 80 % des moins de 10 ans et 60 % des plus de 22 ans.

Les licenciés ne représentent qu'une partie des pratiquants, ceux qui pratiquent en centre équestre. On manque d'outils d'observation pour décrire les autres pratiquants, leurs pratiques et leurs motivations qui apparaissent différentes des pratiques de club.

Les randonneurs équestres sont plutôt de CSP++

On observe un plus grand nombre de licenciés dans les ZE à forte population, tandis que les centres équestres sont plus nombreux en ZE faiblement peuplées. Les centres équestres sont spécialisés tourisme ou compétition et le nombre de licences par ZE n'est pas corrélé avec le nombre de clubs.

Le plaisir, la détente, la qualité des installations et des services, le contact avec l'animal et « la culture du cheval » sont au cœur des motivations des pratiquants licenciés.

Marges de progrès / enjeux

Former les opérateurs pour qu'ils soient capables d'analyser finement les clientèles, leurs demandes, de monter des « produits touristiques » et de les commercialiser.

Soutenir les structures existantes pour augmenter leur « efficacité », les accompagner dans les investissements, dans la rencontre des publics.

Conduire une politique d'itinéraires : parcours à thèmes, accessibilité des chemins aux cavaliers : grilles à bétail, conflits d'usage

Communiquer sur « l'Alsace terre de randonnée équestre ».

C. La pratique de la randonnée pédestre en Alsace

1. Estimations des effectifs concernés

Demande potentielle

Demande potentielle Alsace	
Marchent au moins une fois par an	**1 000 000 personnes**
Randonnée pédestre – pratiquent au moins une fois par an	**200 000 à 370 000 personnes**

La marche est l'activité la plus déclarée dans l'enquête pratique physique et sportive 2010 (CNDS/direction des sports, INSEP, MEOS).
68 %, des français de 15 ans et plus, soit 35.6 Millions de personnes, déclarent pratiquer au moins une fois par an

Comprendre à quels types de pratiques correspondent la marche et la randonnée pédestre au sein des activités déclarées dans le cadre de l'enquête soulève de nombreuses de questions du fait de la multiplicité des acceptions de ces termes :

- La randonnée pédestre est une activité organisée par la fédération du même nom. Elle est en quelque sorte la marque déposée de cette fédération et caractérise une marche qui accorde une large place à l'itinérance, au sentier (chemin), au topoguide.
- Depuis 1990 les principales enquêtes sur les pratiques sportives des français n'invitent plus les sondés à choisir dans des listes d'activités. On recueille ce que déclarent spontanément les français quand on leur demande s'ils pratiquent des APS et de nommer ces activités. On recueille naturellement l'activité randonnée pédestre mais aussi de nombreuses autres appellations sans que celles-ci soient précisément définies : marche, balade, trekking, randonnée pédestre, randonnée en montagne. Quand le sondé déclare une activité par exemple « marche », il est relancé à partir d'une liste d'activité pour préciser sa pratique. Il peut ainsi déclarer plusieurs activités différentes.
- Pour les besoins de la présentation des résultats, les responsables des sondages opèrent des regroupements pour constituer des « familles d'activités ». La marche et la randonnée pédestre peuvent ainsi dans ce cas représenter l'addition de plusieurs activités déclarées.

La randonnée pédestre peut donc suivant les situations :

- désigner les activités de la fédération du même nom,
- être ce que déclarent les personnes interrogées,
- ou être le fruit d'un regroupement de plusieurs activités opéré lors du traitement de l'enquête.

Nous nous sommes attachés à repérer :

- le nombre de pratiquants de la marche en général
- et à distinguer au sein de cette catégorie ceux dont les pratiques sont le plus susceptible d'être assimilées à la randonnée pédestre définie comme pratique développée par la Fédération Française de Randonnée Pédestre. (cf tableau ci-dessous)60

	Total %	Millions de personnes	1 fois / semaine et - %	1 fois / semaine et + %	Vacances seulement %
Marche de loisir	52	27.8	25	17	10
Marche utilitaire	24	12.6	19	3.5	0.5
Randonnée pédestre	9	4.8	5.5	0.5	3
Randonnée en montagne	6	3.4	2.3	0.2	3.5

Rapportée à la population alsacienne 2008 de 15 ans et + (dernières données disponibles) ce sont environ **1 million de personnes qui en Alsace** marchent au moins une fois par an et constituent un réservoir de pratique spontanée ou encadrée.

Au sein de cette famille et si on considère qu'en Alsace ce sont 1 million de personnes qui marchent, la part de la **randonnée pédestre** peut être estimée à travers une fourchette constituée :

- A minima par la proportion qui déclarent pratiquer la randonnée pédestre et la randonnée en montagne (entre 15 % [61] et 21 % [62]) soit environ **200 000 personnes.**
- Augmentée (à dire d'expert) d'une partie (nous retiendrons 1/3) des personnes qui au-delà de ces activités déclarent pratiquer une des activités de la famille marche soit environ **170 000 personnes** supplémentaires.

Demande encadrée

Demande encadrée Alsace	
Randonnée pédestre	**150 000 à 200 000 personnes**

En Alsace quatre entités répondent à la demande d'encadrement de la randonnée pédestre.

- Le comité régional de la Fédération Française de Randonnée Pédestre : bénéficiant de l'habilitation accordée par l'Etat pour organiser la randonnée pédestre cette ligue est d'implantation assez récente et avec 21 clubs, près de 800 licenciés, elle est en cours de développement.
- Le Club Vosgien : fondé en 1872 sous le règne du Kaiser Guillaume, il couvre tout le massif vosgien dont les deux départements alsaciens. A contribué à la création de la fédération française de randonnée pédestre et s'en est écarté depuis. Représente 118 associations et 22 000 adhérents environ en région Alsace (sur 33560 pour l'ensemble du Club Vosgien). Le club vosgien organise des manifestations ouvertes aux non licenciés. La participation à ces manifestations est estimée par le président du Club Vosgien à 100 000 personnes.
- La fédération du sport populaire : organise des marches (rallyes) de 10 ou 20 km qui peuvent rassembler plusieurs milliers de participants.
- La délégation du Massif des Vosges du Syndicat National des Accompagnateurs de Moyenne Montagne qui regroupe 114 professionnels dont 50 % exercent en Alsace.

[60] Source : enquête pratique physique et sportive 2010, CNDS / Direction des sports, INSEP, MEOS
[61] 16 % : résulte du regroupement de la catégorie randonnée pédestre et randonnée en montagne de l'enquête pratique physique et sportive 2010 (CNDS/direction des sports, INSEP, MEOS)
[62] 21 % : estimation du nombre de français adeptes de la randonnée pédestre et du trekking – enquête sports et sportifs en France – observatoire du sport FPS/IPSOS 2007

Nous ne disposons pas de données plus précises relatives à ces publics[63]. D'autre part si on aborde les pratiques déclarées par les différents organismes avec la même approche que la demande potentielle, une partie des activités déclarées ne sont pas susceptibles d'être caractérisées comme de la randonnée pédestre. Compte-tenu de ces réserves, il nous semble cependant raisonnable de considérer que la part de la demande encadrée (au sens de organisée) en Alsace peut-être estimée entre **150 000 à 200 000 personnes**

2. Données socio-économiques relatives aux publics de la randonnée

La retraite en marchant[64] :

L'âge est le critère principal qui « fait » le marcheur[65]. Les plus de 50 ans affichent un taux de pratique de plus de 30 %. Ainsi les plus de 60 ans représentent plus de 66.5 % des effectifs de la randonnée pédestre.

En témoigne la grille d'âge des licenciés de la FFRP (données nationales)[66]. Données confortées par le président du club vosgien qui décrit que l'essentiel des membres de la fédération sont des seniors.

<table>
<tr><th>Age</th><th></th><th></th></tr>
<tr><td>4-6</td><td rowspan="3">0.2 %</td><td rowspan="6">33.5 %</td></tr>
<tr><td>7-10</td></tr>
<tr><td>10-19</td></tr>
<tr><td>20-29</td><td rowspan="2">2.5 %</td></tr>
<tr><td>30-39</td></tr>
<tr><td>40-49</td><td rowspan="2">30.8 %</td></tr>
<tr><td>50-59</td></tr>
<tr><td>60-69</td><td rowspan="2">64.5 %</td><td rowspan="4">66.5 %</td></tr>
<tr><td>70-79</td></tr>
<tr><td>80-89</td><td rowspan="2">2 %</td></tr>
<tr><td>+90</td></tr>
</table>

L'adhérent de la Fédération française de Randonnée Pédestre est plus souvent une **randonneuse** (61.2 %) qu'un randonneur.

Sur un plan professionnel, les **retraités** sont ceux qui présentent le taux de pratique le plus élevé. Les cadres et les professions libérales ont une proximité particulière avec la randonnée pédestre ainsi que les professions intermédiaires.

Toutefois la mixité sociale semble plus effective dans le cadre des activités de groupe (scolaires, entreprises, groupes) lorsque le choix de l'activité est décidé par l'organisateur et non par le pratiquant. On assiste alors à un meilleur brassage social et une ouverture à un plus grand nombre de statuts sociaux.

La mixité sociale apparaît également plus grande au sein des associations de randonneurs. Toutes les classes sociales s'y côtoyant, du RMIste au cadre supérieur et aux professions libérales.

[63] Le système d'information de la FFRP en cours d'évolution ne permet pas de disposer des statistiques de licenciés. Le Club Vosgien n'a pas souhaité répondre à nos demandes. Il n'existe pas de données relatives aux activités des accompagnateurs de moyenne montagne.
[64] Sources : FFRP, littérature nationale ministère des sports, INSEP, INSEE et autres enquêtes nationales sélectionnées.
[65] Enquête sports et sportifs en France – observatoire du sport FPS/IPSOS 2007
[66] Source FFRP

3. Eléments de compréhension des motifs ayant conduit ces publics à pratiquer la randonnée (autonome et encadrée)

Les motivations divergent selon les générations. Les moins de 35 ans affirment d'abord faire de la randonnée pour « **s'aérer l'esprit et se déstresser** » et pour «p**artager un moment avec des proches** » tandis que leurs aînés voient dans la randonnée « **un bon moyen de se maintenir en forme sans faire d'efforts physiques trop intenses** ».

L'aspect convivial de la randonnée est mis en avant par le fait que cette activité favorise **la rencontre**. La randonnée est aussi perçue comme l'un des derniers **sports authentiques et de surcroît respectueux de l'environnemen**t et une activité favorisant le **dépaysement** parce qu'elle se pratique dans un environnement naturel et sans équipement**.**

A ces motivations générales, la pratique encadrée de la randonnée pédestre ajoute deux motivations :

- **Sécurité/confort** : pour éviter d'avoir à lire des cartes, randonner tranquille sans avoir à chercher son chemin, déjouer les pièges climatiques, maitriser ses efforts,
- **Plus-value culturelle** : parce qu'il attend de l'encadrant qu'il soit en capacité par sa connaissance des sites et des milieux d'apporter une plus-value en matière d'interprétation des paysages, d'histoire et de culture locales.

4. Motifs de non recours à une pratique encadrée

Le premier motif invoqué au cours des entretiens concerne **le désir du randonneur d'être autonome.** La pratique encadrée est souvent pratiquée comme un passeport vers l'autonomie.

Une deuxième **appréciation**, celle **d'être déjà compétent** et de ne pas avoir besoin d'un appui, voire que pour randonner il n'est pas utile d'apprendre vient compléter cet argumentaire.

L'aspect coût de la pratique n'est selon les interlocuteurs jamais évoqué.

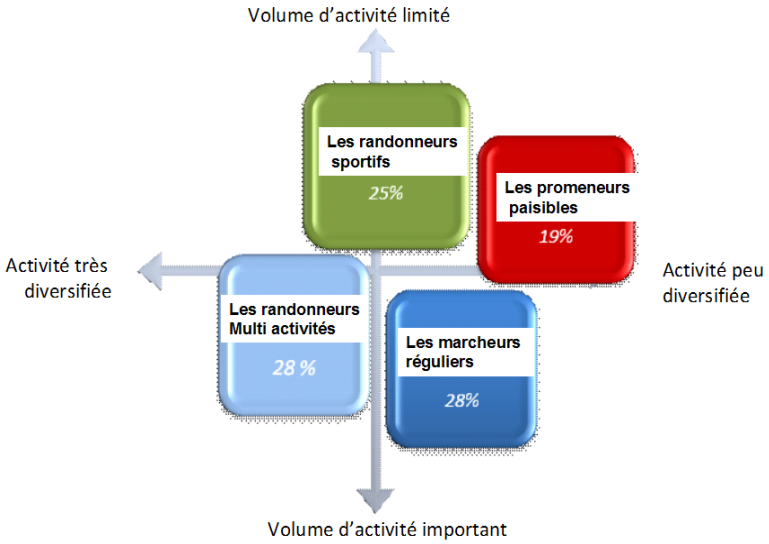
5. Des réponses aux demandes diversifiées suivant qu'on est association ou professionnel

Les motifs de recours ou de non recours à un encadrement peuvent être repérés de manière indirecte à partir de l'observation des dispositions que les acteurs de terrain mettent en œuvre pour rencontrer et fidéliser leurs publics.

Les associations[67]

Les associations qui organisent la randonnée recrutent principalement par contact dans le cadre de relations de proximité. Les adeptes de la randonnée pédestre qui se rassemblent au sein de ces structures se caractérisent par la régularité et la fréquence de leur pratique. La fédération française de randonnée pédestre a repéré quatre types de réponses mises en œuvre par ses clubs pour répondre à la variété des demandes des randonneurs.

Typologie des clubs de randonnées pédestres
Exemple de schéma simplifié



Les « promeneurs paisibles » 19 % des clubs

- Il s'agit le plus souvent d'un petit club : en moyenne 40 adhérents.
- Il propose des randonnées faciles, accessibles qui ne durent généralement qu'une demi-journée.
- Son activité est limitée : 3 randonnées par mois en moyenne. Programmées le week-end (dimanche). Les randonnées de plusieurs jours restent une exception.
- « On est bien entre nous » Il est peu ouvert aux publics spécifiques
- Son activité est uniquement centrée sur la randonnée. Rares sont les propositions d'activités complémentaires comme le cyclotourisme, la raquette…
- Il n'a généralement qu'un animateur, non référencé dans la base fédérale.

Les randonneurs multi activités 28 %

- De taille importante, ces clubs s'adressent à une grande diversité de publics à qui ils proposent des tarifs spécifiques et de multiples types de randonnées.
- Ils proposent également le plus grand nombre d'activités complémentaires et de nombreux services.
- Pour satisfaire leurs nombreux adhérents, il programme des activités tant le week-end que la semaine et avec une grande diversité de formats : à la journée, la demi-journée…
- Ce profil est celui qui enregistre le plus grand nombre de jours de sorties par semaine. Il intervient sur de nombreux types de territoires : plaine, montagne, zone urbaine…
- Logiquement, ces clubs sont ceux qui ont le plus grand nombre d'animateurs

[67] Source FFRP, non publié

Les marcheurs réguliers 28%

- L'activité est peu diversifiée, mais la taille du club est plus importante avec un nombre moyen de licenciés de 83.
- Il s'adresse à des pratiquants tous publics à qui il propose des randonnées faciles. Ces randonnées qui durent peu de temps (1 à 2 heures ou la demi-journée) sont organisées sur des territoires accessibles (plaine).
- Il a une activité également plus soutenue. Il propose plus de possibilités de sorties : semaine ou week-end, mais très peu d'activités annexes pour compléter son offre.
- Il a recours à des animateurs brevetés ou non, 2,8 par club en moyenne

Les randonneurs sportifs 25 %

- Il accueille un nombre limité d'adhérents (47 licenciés en moyenne et 72% de ces clubs ont moins de 60 licenciés), mais plus diversifié (des familles pour 44%, des jeunes pour 28% …)
- Il concentre ses activités sur le week-end, dans le cadre de sorties à la journée, voire sur plusieurs jours. Son niveau global d'activité est limité.
- Malgré tout, il propose une assez grande diversité d'activités : randonnées à dominante sportive et des activités complémentaires (cyclotourisme, ski de fond, raquettes…).
- Son intervention marquée en zone de montagne ou de moyenne montagne explique probablement la coloration sportive de ses prestations.
- Il a recours à 2,2 animateurs en moyenne, dont 1,6 brevetés.

Professionnels : des pratiques qui se distinguent des pratiquent associatives

La place importante des groupes, une démarche de recrutement proactive

Pour garantir la pérennité de leurs entreprises les professionnels doivent développer une attitude proactive pour toucher non seulement les pratiquants individuels (et famille) mais surtout les prescripteurs qui peuvent leur garantir un volume de clientèle suffisant : hébergeurs, organisateurs de séjours, professionnels du tourisme. Les publics sont ainsi plus diversifiés que ceux du secteur associatif et les groupes constituent une part importante de la clientèle. Ces groupes venant fréquemment de l'extérieur de la région la prospection nécessite d'être réalisée France entière.

Typologie des groupes :

Groupes jeunes

- Sorties scolaires (à la journée), classes vertes, classes de neige (séjours)
- Les périodes de vacances : centres aérés, colonies de vacances (structures d'accueil collectif de mineurs)

Groupes adultes

- Les groupes de randonneurs : clubs de randonneur (retraités) ou autres groupes qui viennent randonner à la journée ou sur plusieurs jours
- L'entreprise : activités de complément lors de réunions d'équipes d'entreprises, de séminaires

Une approche qui privilégie la qualité des prestations, des territoires de pratique étendus et un travail en réseau

Pour fidéliser leurs publics les AMM s'efforcent de développer des prestations de qualité en appliquant une charte de déontologie. Leur priorité est « *d'encadrer des groupes hétérogènes en veillant à la sécurité de tous et en faisant qu'à la fin de l'activité chacun ait le sentiment d'avoir réussi quelque chose* ». Leur connaissance des territoires leur permet d'apporter un plus en matière d'interprétation des paysages et de culture locale.

Dans le cadre de groupes (jeunes, entreprises…) pour lesquels les pratiquants n'ont pas choisi eux-mêmes de pratiquer la randonnée, les professionnels développent des pratiques adaptées, souvent ludiques : la randonnée pédestre devient rallye pédestre, la course d'orientation : chasse au trésor.

De la même manière pour répondre à la demande les professionnels suivent le client et se délocalisent si nécessaire parfois en dehors de la région Alsace.
Très généralement leur stratégie est de travailler en réseau pour être en capacité de ne jamais refuser une demande.

6. Les pratiques de la randonnée se diversifient, s'enrichissent d'activités complémentaires

En matière de randonnée pédestre on assiste à un triple mouvement :

- L'organisation d'activités complémentaires : raquette, VTT, cyclotourisme, ski, ski de fond, escalade qui suivent le rythme des saisons. Dans les associations, quand ces activités acquièrent un certain volume, les structures adhèrent généralement à la fédération de rattachement.
- La diversification par la mise en œuvre de nouveaux produits : rando challenges de la FFRP, marche nordique soit directement (FFRP) soit en partenariat avec la FF Athlétisme (Club vosgien), par exemple. Pour les professionnels, la marche nordique constitue une opportunité de fidéliser une clientèle locale par l'organisation de séances régulières destinées à un public fidèle.
- La spécialisation sur des créneaux spécifiques : handicapés moteurs (amputés), joellettes…

Les professionnels s'adaptent et répondent mieux à ces mouvements que les associations, notamment par le biais des qualifications complémentaires. Dans les associations cette évolution est freinée par la méconnaissance du cadre qui permettrait de diversifier les activités.

En matière de ski de fond, le responsable des accompagnateurs de moyenne montagne regrette que le contexte réglementaire interdise à ses ressortissants l'encadrement de la **randonnée en ski de fond** en dehors des stations alors qu'il existerait un **marché de niche qui n'intéresse pas les moniteurs de ski.**

7. L'Alsace terre d'accueil de la randonnée pédestre

La randonnée pédestre se pratique partout en Alsace, principalement dans les Vosges. La région compte environ 22 000 km de sentiers. Si certains sites sont ressentis comme « sur balisés », le réseau pourrait être amélioré dans la plaine et par la création de circuits à thème autour de sites remarquables « chapelles », « châteaux ».

Les randonneurs sont principalement attirés par la beauté des paysages. Les gens partent de plus en plus des hauteurs (parking) recherchent des sites attractifs (lacs de montagne) et randonnent autour du site.

La randonnée type du dimanche consiste à rejoindre le parking d'une ferme auberge en altitude, à prendre le repas puis se promener autour de l'auberge.

L'Alsace accueille de nombreux randonneurs (individuels et groupes) venant de France et de l'étranger. La réciproque existe, des nombreux randonneurs alsaciens pratiquant dans d'autres régions. Il n'est pas possible actuellement d'estimer ces fréquentations.

8. Un balisage spécifique au massif vosgien

Les sentiers alsaciens sont créés, balisés, entretenus par les associations de randonnée, essentiellement les sections locales du club vosgien. Chaque section est responsable des sentiers de sa commune.
Sur ces sentiers le Club Vosgien a développé une signalétique spécifique au massif distinguant des itinéraires en ligne (Nord – Sud et Est Ouest), en boucle (1/2 journée, 1 à 2 jours) et des circuits locaux. Si elle est adaptée aux pratiques locales, cette signalétique n'applique pas les mêmes standards que dans le reste du territoire national.

Il conviendrait sans doute de s'interroger sur cette spécificité vosgienne au moment où dans le cadre de la fédération européenne de randonnée se dessine un mouvement d'harmonisation des signalétiques. Une priorité concernerait le GR5 dans le cadre de la traversée de l'Alsace.

9. Coûts directs engendrés par la pratique de la randonnée pédestre encadrée

Pratiques associatives[68]

Structure	Coût annuel	
FFRP (enquête nationale)	31 à 36 €	Inclus la licence et l'adhésion à l'association support
FFRP (ligue Alsace)	31 à 60 €	
Club Vosgien	15 à 40 €	

Accompagnateurs de Moyenne Montagne[69]

Individuels	Par personne et en groupe, base une séance d'activité de la demi-journée	15 € une activité en été,. ½ tarif enfant
Groupes constitués s'adressant aux professionnels	Forfait demi- journée	100 €
	Forfait journée	150 à 180 €
	Semaine	135 € /jour + hébergement de l'accompagnateur

Opérateurs touristiques et entreprises de services

A la rémunération des encadrants (base Accompagnateurs de Moyenne montagne) s'ajoute nécessairement des coûts supplémentaires concernant soit des services et prestations complémentaires nécessaires à la mise en marché des activités (marge des opérateurs touristiques, mises à disposition de matériels, transports…). Ces coûts sont variables suivant les opérateurs et les prestations offertes.

D'une manière générale, la question des tarifs ne semble pas poser de problèmes particuliers : « on n'entend jamais dire que c'est trop cher ».

Balisage, création, entretien de sentier, cartographie[70]

- En réponse aux demandes des collectivités, le club vosgien assure des prestations :
- Entretien : 30 à 40 € du km
- Création : 60 à 80 € du km
- réalisation de cartes : coûts répercutés sur le commanditaire.

[68] Source responsables FFRP, Club Vosgien
[69] Source SNAMM Vosges, recueil de données internet
[70] Source responsable du Club Vosgien

10. Marges de progrès / enjeux spécifiques

La rupture numérique

La réalisation de cartes, la publication de topoguides concourent à la promotion des itinéraires (principalement club vosgien). On assiste actuellement à une migration de ces informations sur des supports numériques. Le premier effet de cette évolution est de promouvoir la pratique de la randonnée en facilitant la diffusion des informations : téléchargement de fiches itinéraires disponibles en ligne par exemple.

Cependant cette évolution ne se limite pas à un passage du papier au numérique :

- Elle **remet en cause le lien que le secteur associatif entretient avec le territoire à travers la création et le balisage de sentiers**. Chacun peut, avec le GPS et les cartes disponibles en ligne ou sur support matériel, créer, promouvoir et faire partager ses propres itinéraires. Cette multiplication des initiatives qui s'affranchissent des contraintes liées au statut des chemins, de leurs sensibilité environnementale, des usages existants est aussi de nature à **remettre en cause l'ensemble des dispositifs de gestion de ces espaces existants et à multiplier les conflits d'usage**.
- Elle favorise le **développement de nouveaux modes de pratique** type « chasses au trésor (géo tracking)», rallyes où les pratiquants pratiquent en espace naturel dotés d'un GPS et d'un road-book.

L'absence d'un positionnement et d'une communication nature et randonnée pédestre de la région Alsace

Alors que la région Alsace dispose d'un riche patrimoine naturel les acteurs de la randonnée pédestre regrettent que le positionnement touristique de la région, centré sur l'aspect culturel, ne mette pas en valeur les qualités de la région dans ces domaines.

Améliorer la capacité des acteurs de la randonnée pédestre à faire évoluer leurs pratiques

Un encadrement associatif bénévole à conforter :

L'encadrement du secteur associatif est essentiellement bénévole. Les accompagnateurs sont formés sur la base de formations fédérales assez identiques dans leurs modalités et leurs contenus (FFRP, Club Vosgien). **Ce bénévolat** est à la fois une réponse au faible budget des associations et une revendication. Il est vécu comme une **valeur fédérale** et les organisations ne souhaitent pas développer de l'emploi salarié.

Cet encadrement est fragile. On peine à remplacer les dirigeants associatifs. Les mentalités évoluent, même si les cotisations sont modiques, les adhérents payent et demandent un service en retour. Les dirigeants sont pris en tenaille dans une double revendication *« zéro €, zéro défaut, une qualité maximum pour un prix minimum ».*

Pour soutenir cet encadrement les solutions les plus souvent avancées sont :

- Un desserrement des contraintes administratives en matière de complexité de la gestion et de responsabilité
- Une valorisation du bénévolat « reconnaissance »

Une aide à la formation. Par exemple les bénévoles de la FFRP doivent financer eux-mêmes leur formation (600 € minimum) pour ensuite intervenir bénévolement, les associations alsaciennes ne pouvant pas prendre ces frais en charge.

Une filière professionnelle fragile

Si la situation de certains professionnels est satisfaisante, beaucoup travaillent à temps partiel dans le domaine des sports de nature et complètent par une autre activité. Créer son entreprise, se constituer une clientèle prend du temps. Le multi salariat largement pratiqué diminue la disponibilité des professionnels. Comme ils sont peu disponibles, on prend l'habitude de ne pas faire appel à eux. Beaucoup de jeunes abandonnent au bout de deux années pour préférer la sécurité du salariat dans d'autres filières.

Le soutien que les pouvoirs publics apportent à la randonnée apparaît en décalage par rapport aux attentes des professionnels. Si les services du tourisme sont prêts à accueillir et à relayer l'initiative privée ils n'ont pas vocation à la créer. Dès lors il manque un maillon que constituerait l'accompagnement des professionnels dans le travail de construction de produits touristiques adaptés aux nouvelles attentes. Un accompagnement de ces professionnels devrait être également envisagé pour les aider à améliorer leur visibilité et leur reconnaissance : création de bureaux des accompagnateurs et services associés sur certains sites.

Prévenir et traiter les conflits d'usage, les questions environnementales

La question des conflits d'usage, souvent évoquée au cours des entretiens, apparaît comme une préoccupation majeure des acteurs de la randonnée pédestre. Ils ont le sentiment que ces conflits ont tendance à se complexifier et à s'amplifier. Du fait de la différence des contextes sociaux et réglementaires entre la France et les pays frontaliers, l'Alsace dispose d'un avantage concurrentiel par rapport aux régions voisines. S'ils sont soucieux de protéger et valoriser leur stade de pratique, de limiter les conflits entre usages, ils souhaitent aussi préserver l'attractivité des sites de pratique notamment pour les étrangers.

Rapprocher pratiques associatives et pratiques professionnelles

Il apparaît nécessaire d'améliorer la connaissance réciproque que les professionnels et les acteurs associatifs entretiennent. Sans être évoqués de manière polémique ou agressive la question de la cohabitation d'activités associatives et professionnelles sur de mêmes sites est présente. La question de la frontière entre ces activités est posée. Au regard des spécificités des deux domaines d'activité les points de friction apparaissent ponctuels. Une meilleure communication pourrait contribuer à aplanir bien des difficultés.
Un effort devrait aussi être fait pour améliorer les complémentarités entre ces deux secteurs pour faciliter l'emploi, par les associations et pour des besoins aujourd'hui insuffisamment satisfaits, de professionnels de la randonnée pédestre.

Randonnée pédestre : Idées forces / marges de progrès / enjeux spécifiques

Demande potentielle Alsace	
Marchent au moins une fois par an	**1 000 000 personnes**
Randonnée pédestre – pratiquent au moins une fois par an	**200 000 à 370 000 personnes**

Demande encadrée Alsace	
Randonnée pédestre	**150 000 à 200 000 personnes**

Coûts associatifs

Structure	Coût annuel	
FFRP (enquête nationale)	31 à 36 €	Total licence et adhésion à l'association support
FFRP (ligue Alsace)	31 à 60 €	
Club Vosgien	15 à 40 €	

Coûts professionnels

Individuels :	**Par personne et en groupe, base une séance d'activité de la demi-journée**	**15 € une activité en été,. ½ tarif enfant**
Groupes constitués s'adressant aux professionnels	Forfait demi- journée	100 €
	Forfait journée	150 à 180 €
	Semaine	135 € /jour + hébergement de l'accompagnateur

Idées forces

Le marcheur est un senior, principalement un retraité. C'est plus souvent une randonneuse (61.2 %) qu'un randonneur.

Les cadres et les professions libérales sont les professions qui entretiennent la plus grande proximité avec la randonnée. Les associations, les groupes sont des lieux ou existe la plus grande mixité sociale.

La convivialité, la rencontre, la santé, le dépaysement dans un environnement naturel, la beauté des paysages sont les principales motivations des randonneurs.

En plus de ces préoccupations l'encadrement doit apporter une garantie de sécurité de la pratique, un confort (ne pas avoir à tracer l'itinéraire, lire les cartes…), une plus-value culturelle (sites historiques, culture locale, interprétation des paysages…).
Associations et professionnels touchent des publics différents avec cependant des frontières communes en matière d'activités touristiques et d'accueil de groupes (scolaires). Améliorer la complémentarité des actions ente les deux secteurs permettrait de prévenir d'éventuels conflits et serait source de développement pour tous.

La pratique de la randonnée est associée à d'autres formes d'itinérances et de sports de nature : VTT, cyclotourisme, raquette à neige, escalade… Elle favorise le développement de nouvelles activités (marche nordique) ou liées aux nouvelles technologies (géocatching).

Les freins au recours à l'environnement sont principalement :

- Le sentiment de ne pas avoir besoin d'un apprentissage
- La volonté d'être autonome : quand il y a apprentissage, celui-ci est limité au temps nécessaire pour acquérir son autonomie.

Marges de progrès / enjeux spécifiques

Les itinéraires et leur accessibilité :

- A la recherche d'une couverture large du territoire devrait succéder une politique d'amélioration de la qualité des sentiers et des chemins : de quels chemins avons-nous besoin ? Création de sentiers thématiques, meilleure intégration des itinéraires alsaciens dans le maillage national et international.
- Prévenir les conflits d'usage et garantir l'accessibilité des itinéraires.

Réfléchir au « produit randonnée ». Anticiper la rupture numérique et son impact sur les comportements des randonneurs (topoguides, GPS). Les conflits d'usages générés par la diffusion de « traces sauvages »

Consolider les structures associatives ainsi que les entreprises. Soutien au bénévolat et à l'installation des entrepreneurs.

Développer une communication « Alsace et sports de nature »

D. La pratique du VTT en Alsace

La pratique du VTT est organisée principalement par deux fédérations : la Fédération française de cyclisme et la fédération française de cyclotourisme. Elle fait partie de l'offre de sport de nature des professionnels (activité complémentaire des AMM) et des entreprises. Les collectivités territoriales la soutiennent à travers la mise en place d'équipements, d'itinéraires ainsi que l'appui aux structures. Cette activité est valorisée dans le cadre de la politique touristique alsacienne et les ventes de VTT constituent l'essentiel des ventes de vélo.

La FF Cyclisme et la FF Cyclotourisme qualifient de dynamique l'activité VTT. 1/3 des clubs de la FFC sont orientés VTT et beaucoup de clubs cyclotourisme développent l'activité VTT.

Sur le plan de la compétition le VTT recouvre différentes disciplines : le cross-country, le trial, l'enduro, la descente l'orientation...

Qu'il s'agisse du balisage d'itinéraires, de la production et diffusion d'information (guides papier ou en ligne), de la création de bases, de sites, le VTT est le lieu d'une multitude d'initiatives sans qu'on en perçoive toujours bien la cohérence.

1. Estimation quantitative des effectifs concernés par le vélo et le VTT

Demande potentielle de pratique du VTT en Alsace	
Déclarent pratiquer le vélo (vélo/cyclisme, VTT, BMX) loisir et utilitaire	**500 000 à 700 000**
Déclarent pratiquer le VTT	**120 000**
Sont susceptibles de pratiquer de recourir à un encadrement	**45 000**

Réf. population alsace 2008 : 1 807 000 habitant dont 15 ans et + : 1 475 000 (Insee)

Après la Marche (marche/balade/randonnée/trekking) et la Nage (baignade/natation/plongée/water-polo), **le Vélo** (vélo/cyclisme, VTT, BMX) est la troisième activité la plus déclarée dans l'enquête pratique physique et sportive 2010. 33% des français de plus de 15 ans déclarent pratiquer cette activité soit 17.4 millions de personnes. Entre deux enquêtes effectuées par le ministère des sports (2000 – 2010) à structure sociale constante et à mode de questionnement similaire, la pratique augmente passant de 27 % à 33 %.

Ces effectifs importants sont confirmés par l'enquête FPS 2007 qui, bien que portant sur des populations de référence différentes (4 – 65 ans) et des regroupements d'activité différent estime l'effectif à 20.7 millions de personnes.

Selon cette enquête[71], *« le vélo s'illustre particulièrement en région Alsace. Les Alsaciens sont en effet 62.3 % à monter en selle. Trois facteurs expliquent ce particularisme régional. Dès le début du siècle la pratique du cyclisme se développe notamment sous l'impulsion d'associations ouvrières ou confessionnelles. La capitale régionale offre un réseau de 400 km de pistes cyclables unique en Europe aux utilisateurs de vélo. Enfin au-delà de l'agglomération strasbourgeoise, les pistes cyclables parcourent l'ensemble de la région* »

[71] Enquête FPS, page 30

Ces chiffres intègrent très sûrement l'ensemble des pratiques du vélo, à des fins de loisir mais aussi à titre utilitaire, comme moyen de déplacement. Ainsi 34.3 % des personnes déclarant pratiquer le vélo[72] ne déclarent pas les activités physiques et sportives dans leurs loisirs[73].

Si on considère que l'enquête pratique sportive des français 2010 n'intègre pas les pratiques des moins de 15 ans (qui sont nombreux à pratiquer le vélo) et que l'enquête FPS fait état d'une affinité particulière des alsaciens avec le vélo, nous estimerons de manière prudente qu'à minima) 500 000 alsaciens sont concernés et plus vraisemblablement 700 000.

La demande potentielle de pratique du VTT :

Le VTT apparaît spontanément dans les déclarations des personnes sondées dans le cadre des enquêtes. Selon l'enquête FPS, le VTT représenterait 13.9 % des personnes déclarant pratiquer le vélo[74]. Pour sa part, l'enquête pratique sportive des français 2010 a recensé qu'environ 9 % des pratiquants du vélo pratiquent le vélo de loisir. Nous retiendrons cette proportion pour estimer qu'environ 120 000 alsaciens pratiquent le VTT et représentent la demande potentielle c'est-à-dire la partie de la demande susceptible de recourir à un encadrement.

La pratique satisfaite (encadrée) du VTT :

Qu'il s'agisse de l'étude de la Fédération des Professionnels du Sport (FPS) ou du ministère des sports, les pratiques encadrées (associations et professionnels) ou de compétition sont estimées à 3 % des personnes qui déclarent pratiquer le vélo. Soit, en retenant cette proportion comme hypothèse environ 44 500 personnes en Alsace.

2. Données socio- économiques relatives aux publics

Seule la ligue de cyclisme tient le compte de ses licenciés VTT sans toutefois pouvoir distinguer les âges et les genres pour ces pratiquants. Selon ce décompte, 1 licencié sur quatre de la ligue est identifié comme un Vététiste. La ligue de cyclotourisme ne tient pas ce décompte mais estime que la moitié de ses pratiquants sont adeptes du VTT. Les chiffres donnés ci-dessous sont tous types de pratiques licencies confondus.

Le VTT est plutôt une activité masculine (2 hommes pour une femme). Dans les effectifs des ligues, les tendances nationales apparaissent renforcées, la ligue Alsace de cyclotourisme se révélant plus féminisée et plus âgée que la ligue de cyclisme. Cette constatation est cohérente avec les données nationales. Les activités de compétition étant les plus jeunes et les plus masculinisées.

Etat des effectifs de licenciés cyclisme et cyclotourisme par âge et par genre (2010)[75]

Discipline	Hommes - 18	Hommes + 18	Femmes -18	Femmes +18
Cyclotourisme	302	2087	91	577
Cyclisme	682	1259	85	166
Total	984	3346	267	743

[72] Enquête FPS

[73] Cette proportion tombe à 6 % environ dans l'enquête pratique sportive 2010 (stat-info 10-01 déc. 2010) ce qui peut sans doute s'expliquer par l'absence des moins de 15 ans de l'échantillon et la méthode d'interrogation. A des niveaux différents ces enquêtes font bien apparaître la pratique du vélo utilitaire.

[74] Il est vraisemblable que ce chiffre, compte tenu de la méthode d'investigation intègre les pratiques sportives (et de loisir sportif) et utilitaires.

[75] Année 2010, données fournies par les ligues régionales

Ventilation des effectifs de licenciés cyclisme et cyclotourisme par âge et par genre (2010)

	Hommes	Femmes
Tous âges confondus	81 %	19 %
Dont jeunes (- de 18 ans)	18.5 %	5 %
Dont seniors (+ 18 ans)	62.5 %	14 %

Sur un plan économique, les pratiquants du VTT (vélo) se recrutent dans toutes les catégories sociales[76].
Les pratiquants réguliers (une fois par semaine) représentent 1,5 % des effectifs, 4.5 % pratiquent une fois par semaine et moins, 3% pratiquent uniquement pendant les vacances.[77] Le vélo ou le VTT est la troisième activité dominant les séjours de vacances, que le sport ait été le motif de choix de la destination ou non.[78] Comme la randonnée équestre, l'itinérance à vélo qui représente une petite partie de pratiques assure les retombées économiques les plus importantes (66 € par jour et par personne)[79]

Les principales motivations des pratiquants sont[80] :

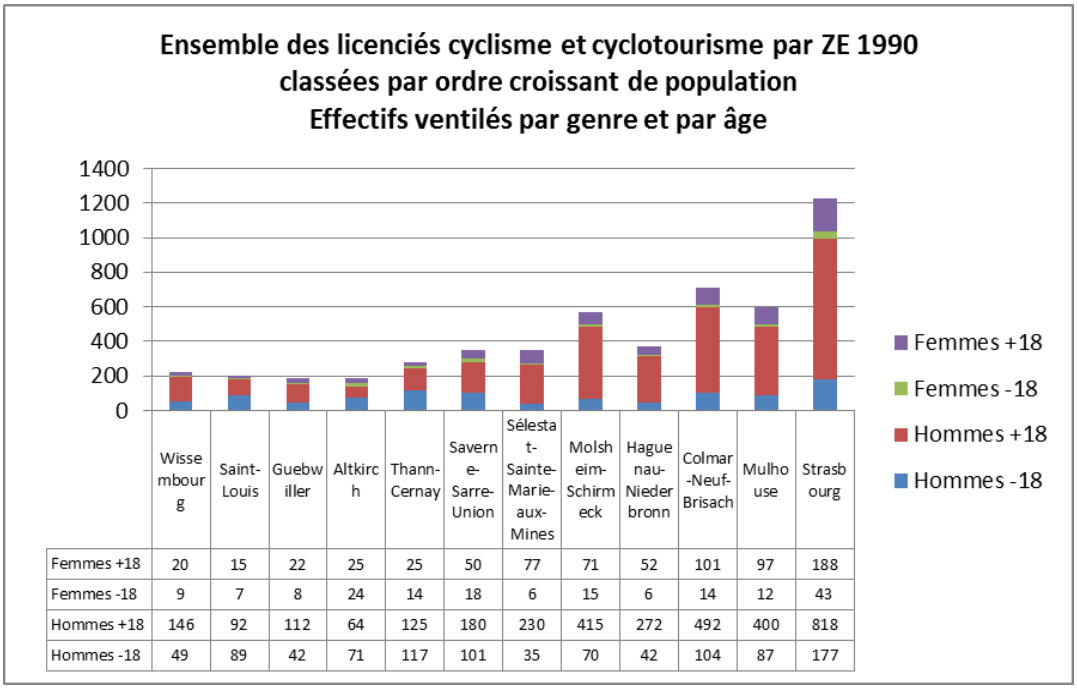
- La plaisir de pratiquer une activité ludique (sensations)
- Le contact avec la nature (respect de l'environnement=
- La convivialité (le contact avec les autres)
- La santé (bien-être et effort physique)

3. Données territoriales relatives aux publics du cyclisme et du cyclotourisme réunis

L'étude cyclisme porte sur la totalité des pratiques du cyclisme : VTT, route, cyclotourisme en rassemblant les effectifs des deux fédérations en présence. Dans un deuxième temps chaque fédération sera examinée séparément.

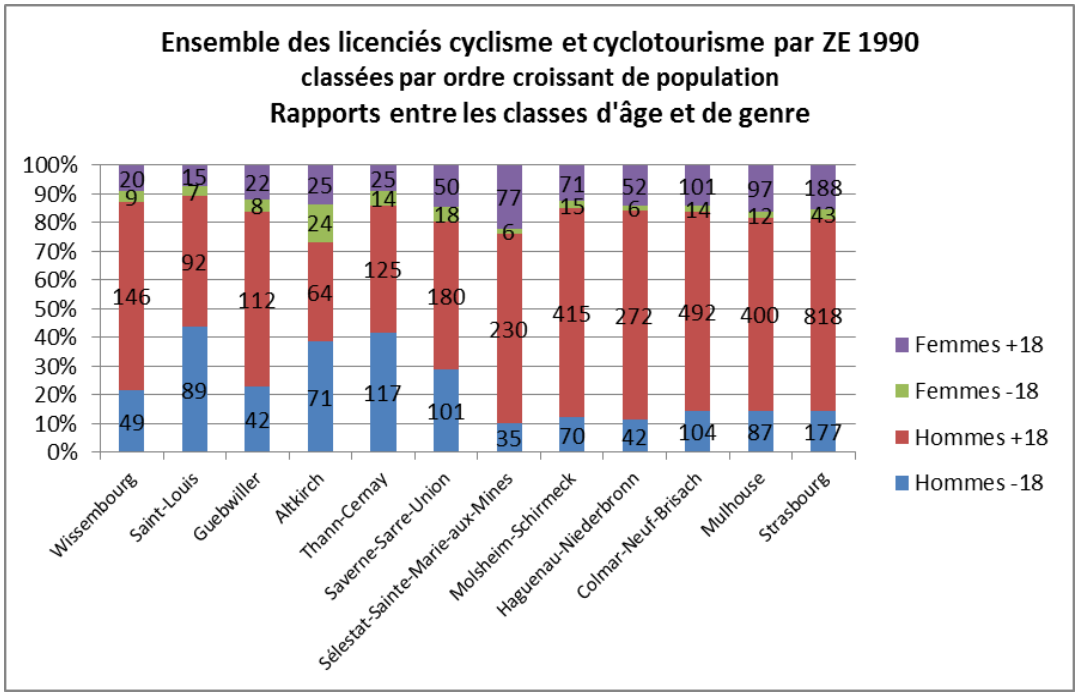
Cette approche permet de dresser un état des lieux représentatif des dynamiques en présence.

Un public de senior et très fortement masculin



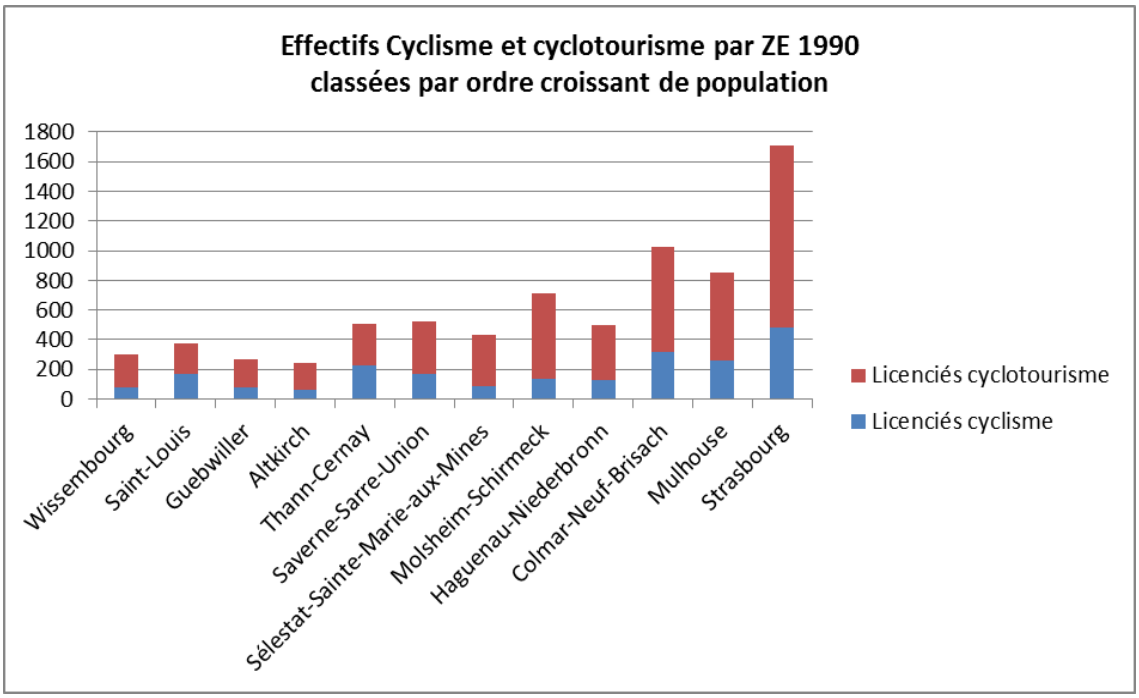
	Wissembourg	Saint-Louis	Guebwiller	Altkirch	Thann-Cernay	Saverne-Sarre-Union	Sélestat-Sainte-Marie-aux-Mines	Molsheim-Schirmeck	Haguenau-Niederbronn	Colmar-Neuf-Brisach	Mulhouse	Strasbourg
Femmes +18	20	15	22	25	25	50	77	71	52	101	97	188
Femmes -18	9	7	8	24	14	18	6	15	6	14	12	43
Hommes +18	146	92	112	64	125	180	230	415	272	492	400	818
Hommes -18	49	89	42	71	117	101	35	70	42	104	87	177

[76] Etude FPS
[77] Stat info du ministère des sports N°11-02 Novembre 2011
[78] Stat info du ministère des sports N°07-01 Janvier 2007
[79] Etude Atout France citée par Versant sud
[80] Stat info du ministère des sports N°11-02 Novembre 2011



Le public des deux ligues rassemblées est très masculin, la ZE d'Altkirch se montrant légèrement plus féminisée. La plus forte proportion de seniors s'observe dans les zones à plus forte population.

Relation cyclisme / cyclotourisme



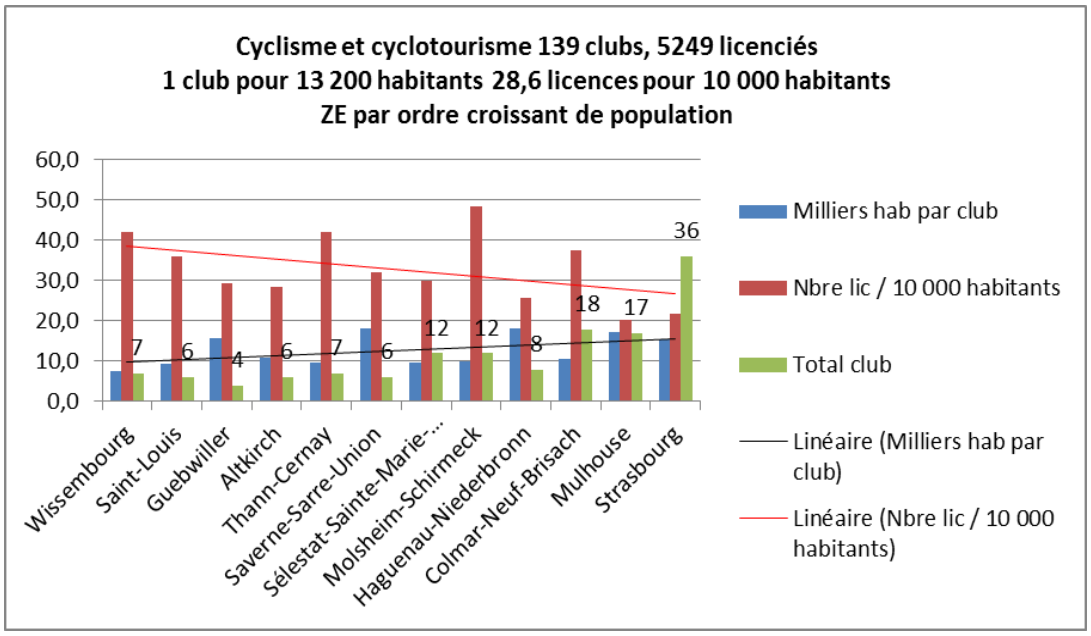
Entre les deux fédérations le partage des activités (dans le cadre de la délégation dont elles bénéficient) s'effectue sur l'organisation de la compétition (définie par un classement au meilleur temps). Sans surprise la répartition des pratiquants se distribue entre les fédérations comme dans l'ensemble de la population : la pratique du loisir (FFCT) est plus répandue que la compétition (FFC).

Cyclisme et cyclotourisme : couverture (nombre d'habitants par club) et pénétration (nombre de licences pour 10 000 habitants) par Zone d'Emploi 1990.

Légende

Meilleur que la moyenne régionale	Moyenne régionale	Moins bon que la moyenne régionale

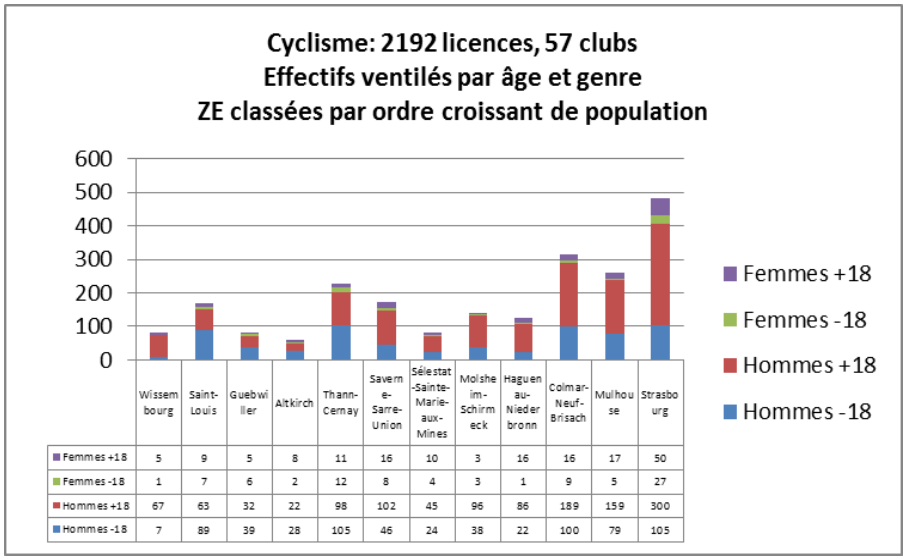
Libellé de la zone d'emploi 1990	Pop 2008	Nombre club	Milliers d'habitants par club	Licences pour 10000 h
Wissembourg	53066	7	7581	42,2
Saint-Louis	56482	6	9414	35,9
Guebwiller	62635	4	15659	29,4
Altkirch	64874	6	10812	28,4
Thann-Cernay	66954	7	9565	42,0
Saverne-Sarre-Union	109236	6	18206	31,9
Sélestat-Sainte-Marie-aux-Mines	115641	12	9637	30,1
Molsheim-Schirmeck	118160	12	9847	48,3
Haguenau-Niederbronn	144990	8	18124	25,7
Colmar-Neuf-Brisach	190001	18	10556	37,4
Mulhouse	294468	17	17322	20,2
Strasbourg	560580	36	15572	21,9
Région Alsace	1837087	139	13216	28,6



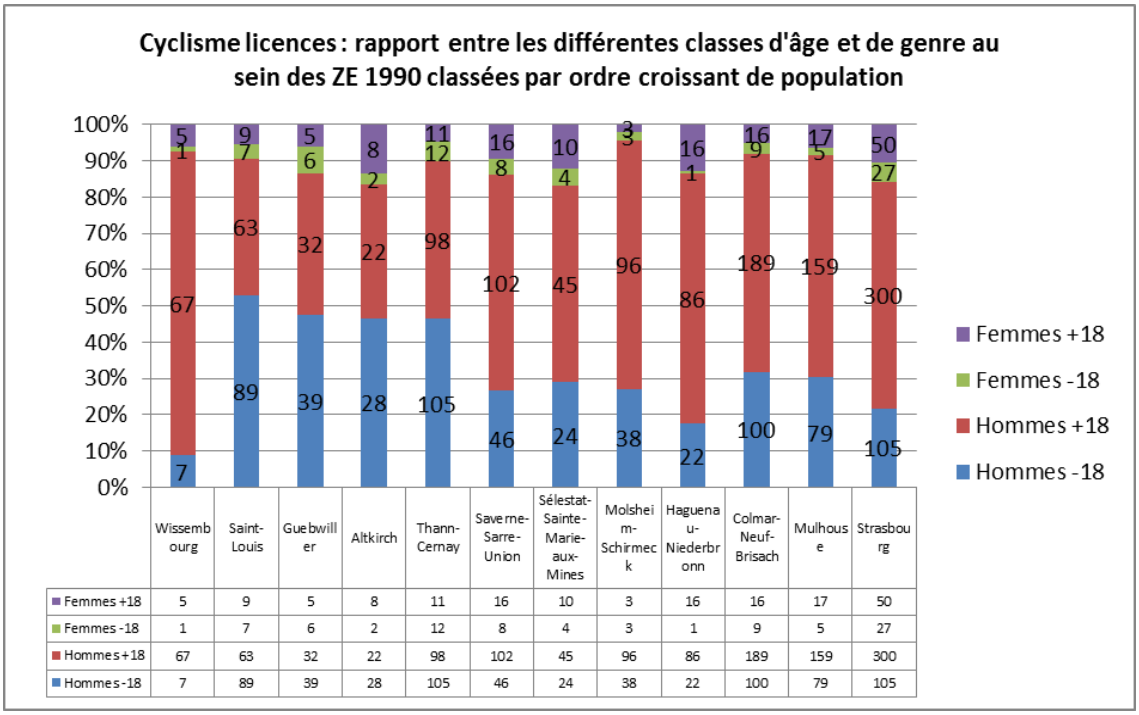
La droite (noire) rend compte de la relation (linéaire) entre le nombre de clubs et la couverture du territoire (milliers d'habitants par club). Les ZE les plus peuplées sont celles dans lesquelles existent le plus grand nombre de structures. Elles se situent au-dessus de la tendance régionale. Cette situation suggère que des créations de structures seraient sans doute à examiner dans ces zones.

D'une zone à l'autre, le nombre de licences pour 10 000 habitants connaît des variations importantes presque du simple au double (Colmar 37.4 licences/10 000 h / 18 clubs – Mulhouse 20.2 pour 10 000 h - 17 clubs). Strasbourg et Mulhouse se situent très nettement en-dessous de la moyenne régionale. Il conviendrait d'explorer les raisons qui expliquent en agglomération cette baisse relative de rayonnement (relations avec l'existence de structures d'accueil, partage de la voie publique avec la circulation automobile, communication ?). Améliorer cette pénétration constitue une perspective de progrès.

Cyclisme

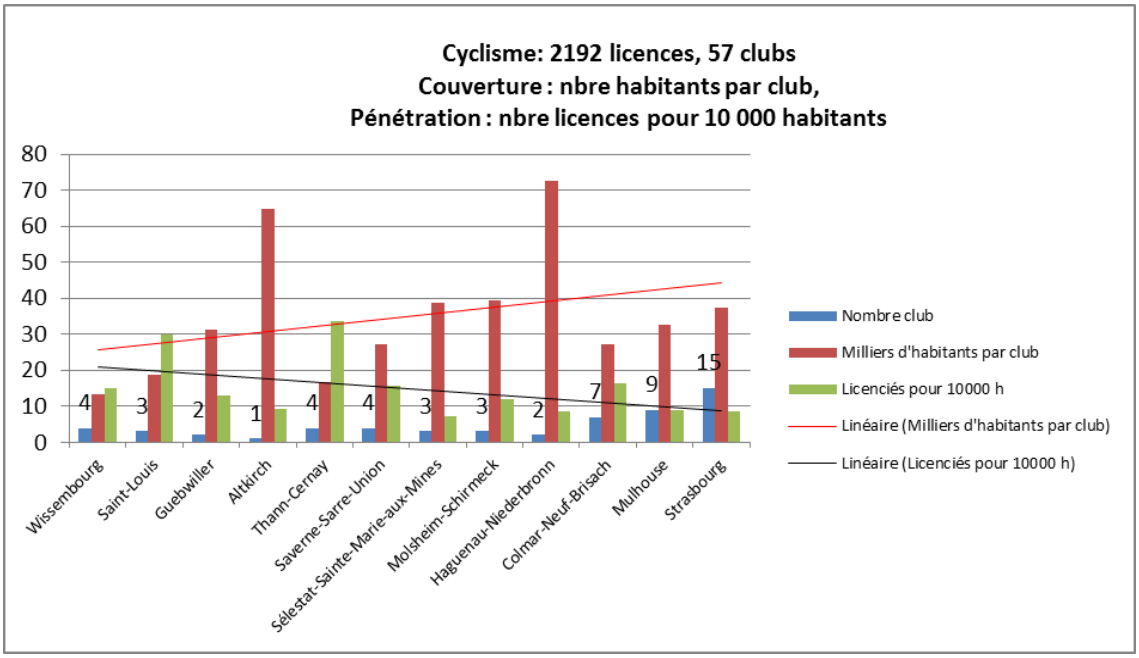


	Wissembourg	Saint-Louis	Guebwiller	Altkirch	Thann-Cernay	Saverne-Sarre-Union	Sélestat-Sainte-Marie-aux-Mines	Molsheim-Schirmeck	Haguenau-Niederbronn	Colmar-Neuf-Brisach	Mulhouse	Strasbourg
Femmes +18	5	9	5	8	11	16	10	3	16	16	17	50
Femmes -18	1	7	6	2	12	8	4	3	1	9	5	27
Hommes +18	67	63	32	22	98	102	45	96	86	189	159	300
Hommes -18	7	89	39	28	105	46	24	38	22	100	79	105



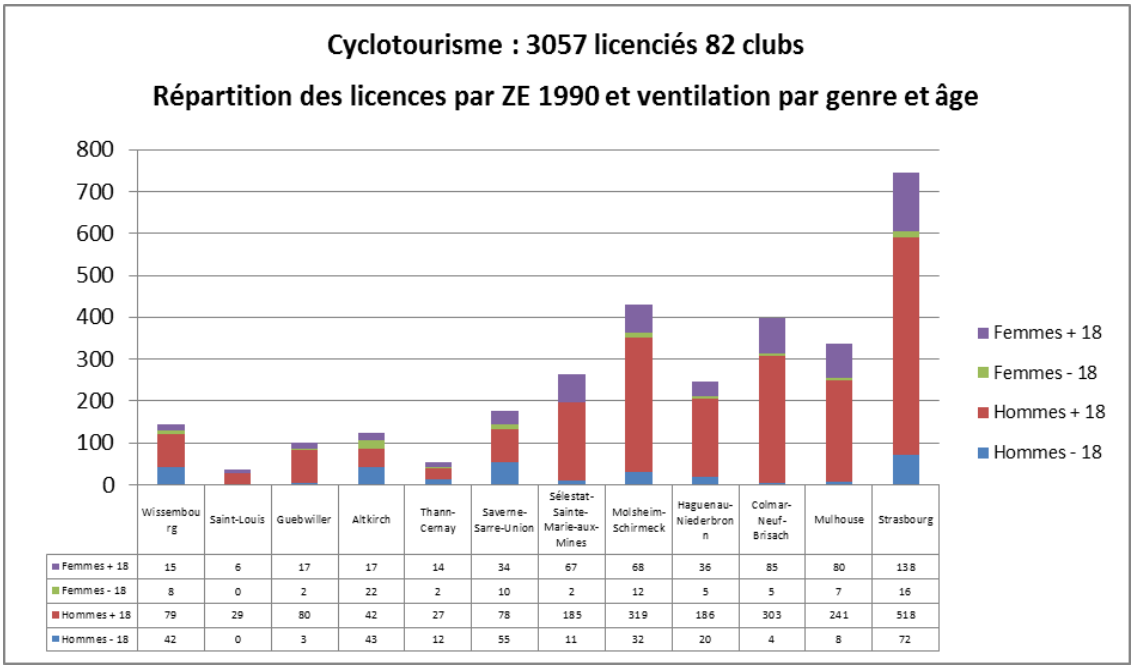
	Wissembourg	Saint-Louis	Guebwiller	Altkirch	Thann-Cernay	Saverne-Sarre-Union	Sélestat-Sainte-Marie-aux-Mines	Molsheim-Schirmeck	Haguenau-Niederbronn	Colmar-Neuf-Brisach	Mulhouse	Strasbourg
Femmes +18	5	9	5	8	11	16	10	3	16	16	17	50
Femmes -18	1	7	6	2	12	8	4	3	1	9	5	27
Hommes +18	67	63	32	22	98	102	45	96	86	189	159	300
Hommes -18	7	89	39	28	105	46	24	38	22	100	79	105

Une faiblesse très marquée des effectifs féminins, notamment chez les moins de 18 ans. La fédération de cyclisme apparait plus jeune que la moyenne des pratiquants vélo, ce qui est cohérent avec l'orientation compétition de la fédération. A l'exception de Wissembourg, moins le territoire est peuplé, plus la proposition de pratiquants jeunes est importante.



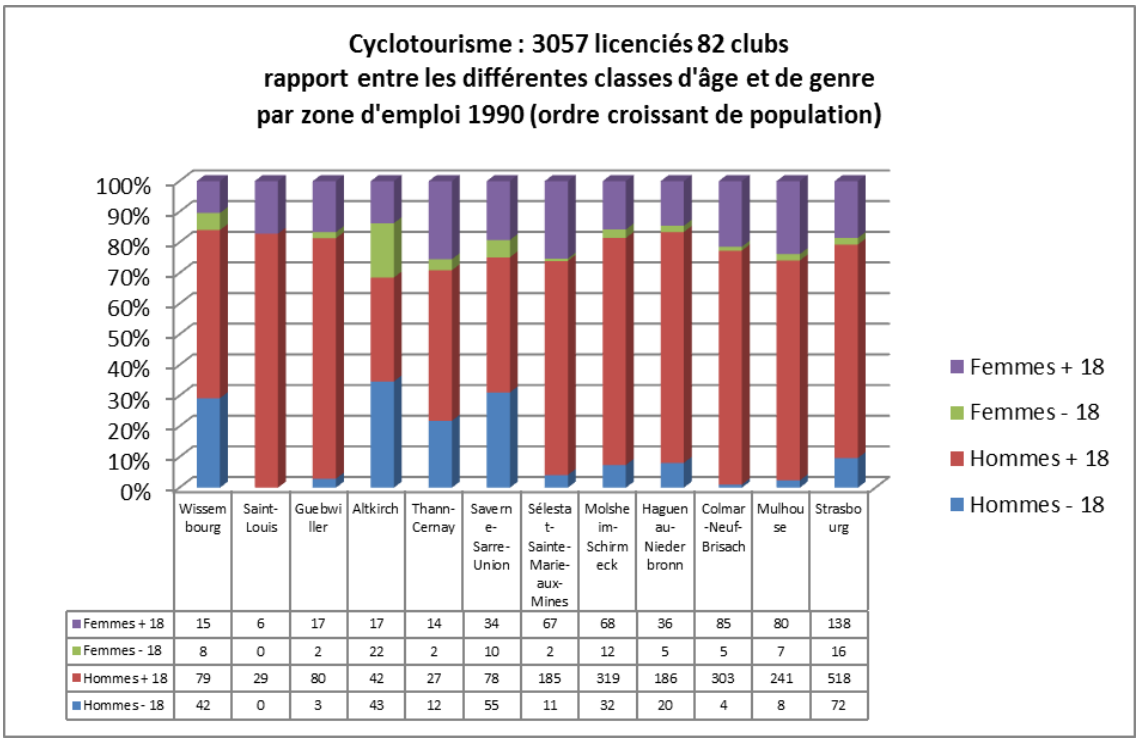
Deux territoires paraissent en net décalage négatif avec la couverture régionale : Altkirch et Haguenau et trois : Saint-Louis, Thann et Colmar réalisent de bons scores en terme de nombre de licenciés pour 10 000 h.

Cyclotourisme



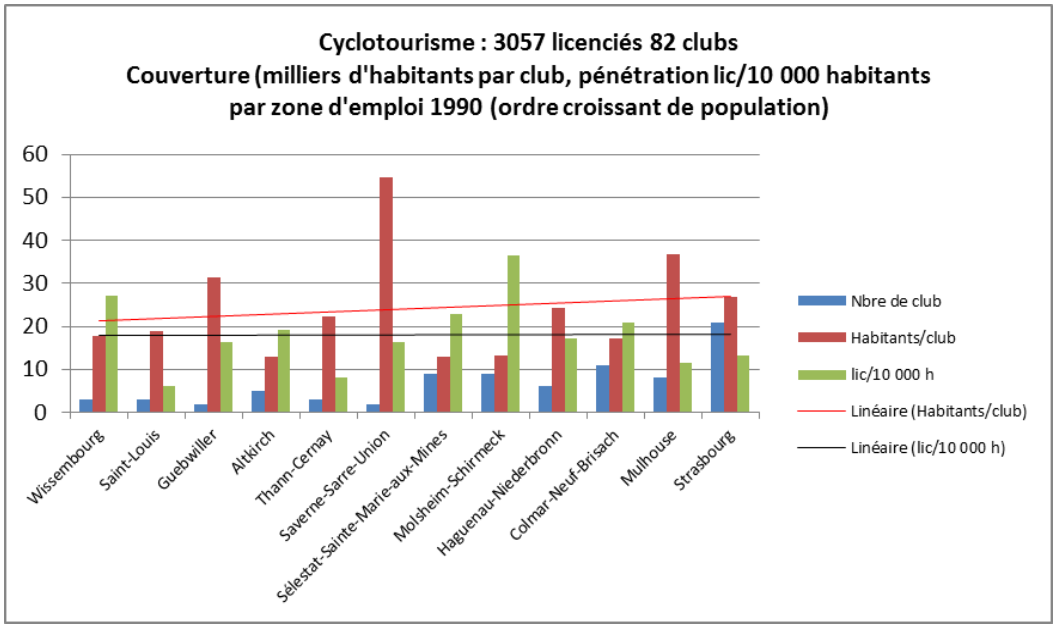
	Wissembourg	Saint-Louis	Guebwiller	Altkirch	Thann-Cernay	Saverne-Sarre-Union	Sélestat-Sainte-Marie-aux-Mines	Molsheim-Schirmeck	Haguenau-Niederbronn	Colmar-Neuf-Brisach	Mulhouse	Strasbourg
Femmes + 18	15	6	17	17	14	34	67	68	36	85	80	138
Femmes - 18	8	0	2	22	2	10	2	12	5	5	7	16
Hommes + 18	79	29	80	42	27	78	185	319	186	303	241	518
Hommes - 18	42	0	3	43	12	55	11	32	20	4	8	72

Le cyclotourisme est plus urbain que le cyclisme.



	Wissembourg	Saint-Louis	Guebwiller	Altkirch	Thann-Cernay	Saverne-Sarre-Union	Sélestat-Sainte-Marie-aux-Mines	Molsheim-Schirmeck	Haguenau-Niederbronn	Colmar-Neuf-Brisach	Mulhouse	Strasbourg
Femmes + 18	15	6	17	17	14	34	67	68	36	85	80	138
Femmes - 18	8	0	2	22	2	10	2	12	5	5	7	16
Hommes + 18	79	29	80	42	27	78	185	319	186	303	241	518
Hommes - 18	42	0	3	43	12	55	11	32	20	4	8	72

Il est aussi plus féminisé.



Des différences importantes entre les Zones d'Emploi, mais une implantation plus régulière sur le territoire régional comme semble en témoigner les deux droites qui sont plus pincées que pour le cyclisme.

4. Motifs de recours à une demande d'encadrement

- Le plaisir est le premier motif de pratique invoqué.
- Suit le contact et la découverte des espaces dans lesquelles la dimension paysage et culture est importante
- La sécurité
- Pour les jeunes le sentiment que le vélo est un instrument de l'autonomie en relation avec l'usage utilitaire du vélo
- Dans les clubs, les activités de compétition qui doivent justifient de pratiquer dans un cadre organisé
- L'existence d'un équipement : stade de BMX, sites VTT disposant d'un point de lavage, d'itinéraires balisés, de matériel en location, d'une offre d'encadrement disponible. Ainsi le Bike Park du Lac Blanc affiche-t-il régulièrement complet et étend-t-il son aire de recrutement à tout le Grand-Est.

L'existence d'une communication spécifique soutenant une démarche de recherche de pratiquants active, la création d'équipements et d'une offre de service associée sont cités comme motifs de renforcement de la demande d'activités encadrées.

5. Motifs de non recours à un encadrement, éléments impactant le choix d'un encadrement

La pratique autonome et non encadrée du VTT est estimée « énorme ». Dans celle-ci on n'est pas capable d'estimer s'il existe des personnes qui bien que souhaitant être encadrés n'auraient pas trouvé de réponse satisfaisante. Pourtant une pratique « libre » peut vite se révéler décevante :

- On ne mesure pas ses efforts, fins de randonnées pénibles
- On ne sait pas où aller
- On butte très rapidement sur des difficultés techniques

Ce qui explique sans doute un fort taux d'abandon.

Les principaux motifs de non recours à une offre d'encadrement :

- Le prix des activités et le temps
- L'inexistence d'une offre ou le manque d'information sur cette offre
- Le sentiment que sur le plan de la convivialité le club n'apporte rien. On préfère pratiquer entre copains.
- L'impression d'être compétent et de ne pas avoir besoin d'un apprentissage ou d'un accompagnement
- Les services : l'assurance n'apparaît pas un service suffisant pour justifier une pratique en association.
- L'esthétique des matériels, des éducateurs, qui dispensent les activités (en référence à la différence générationnelle qui peut exister entre des pratiquants jeunes et un encadrement de bénévoles retraités qui ne partagent pas les mêmes univers).

6. Coûts directs engendrés par la pratique encadrée

Dans les associations sportives le coût de la pratique apparaît très maîtrisé. A noter que les coûts exprimés pour le cyclotourisme sont ceux de la licence à laquelle il convient d'ajouter la cotisation à l'association. Sur ces bases les coûts de revient des activités dans les deux disciplines apparaissent équivalents.

	Moyenne	Mini	Maxi
Cyclisme	105,5	36	175
Cyclotourisme	27.5	10	45

Le coût de la licence et de l'adhésion à l'association ne sont pas les seuls à prendre en compte. Même si les clubs ou les associations peuvent mettre des vélos à disposition ou faciliter l'achat d'occasion, l'achat d'un vélo est souvent réalisé. Le budget moyen estimé par les responsables est de 3 000 €.

Les entretiens décrivent une situation paradoxale où les parents qui refusent de payer une cotisation de club à son vrai prix, offrent à leurs enfants des vélos valant plusieurs milliers d'euros alors que celui-ci n'en ont pas l'usage.

Pour le BMX (qui se pratique sur un équipement spécialisé, fermé, avec la présence obligatoire d'un encadrement), les parents et les pratiquants acceptent des tarifs qu'ils refusent dans les autres activités cyclistes. L'explication de cette situation tiendrait au fait que les clubs, qui ne disposent pas de locaux d'accueil visibles, qui pratiquent dans des espaces publics, ne savent pas (ou ne peuvent pas) organiser ou mettre en évidence les services qui justifieraient les tarifs qu'il serait nécessaire de pratiquer.

Le Bike Park du Lac Blanc où les pratiquants ne sont pas rebutés par la dépense représentée par la location d'un vélo, des équipements et le coût des remontées sensiblement équivalente pour une journée à une année de pratique en club constitue une illustration de cette situation.

Tarifs Bike Park Lac Blanc (au 30 Mars 2010)

	Mini	Maxi
Location matériel (vélo + accessoires)	A partir de 55 € la demi-journée	A partir de 79 € la demi-journée
Remontée	16 € la demi-journée	21 € la journée

Exemple de tarif location VTT :

Trace Verte Mutzig (Station-Outdoor.com)1/2 journée 15 à 30 € Journée 20 à 45 € (vélo seul)
Tarifs des entreprises et des professionnels : Les Accompagnateurs de moyenne montagne pratiquent les mêmes gammes de tarifs que pour la randonnée pédestre.
MAORN (Alsace-randonnée.fr) : Week-end VTT (2 jours une nuit) 165 € + location VTT

Le prix accepté dépend du service rendu et perçu et les pratiquants montrent une très grande sensibilité aux prix.

7. Marges de progrès / enjeux spécifiques

Liaison avec les politiques publiques du vélo

Les considérations environnementales et de santé, les augmentations du prix des énergies fossiles tendent à réévaluer la place du vélo dans la vie quotidienne et dans les politiques publiques des transports.

Quand on sait qu'une enquête révèle que 25 % des enfants des écoles de Strasbourg déclarent ne pas savoir faire du vélo, on comprend que les responsables de ces activités ont une carte à jouer à travers les activités de formation en direction des jeunes. Cette nouvelle offre en direction des groupes de jeunes et des seniors pourrait permettre aux clubs de disposer des ressources nécessaires à l'emploi de salariés qui consacreraient une partie de leur temps aux activités associatives. Elle s'intègrerait aux plans vélos et autres initiatives développées par les collectivités territoriales.

Une demande d'encadrement faible. Une demande plutôt orientée vers la mise à disposition de matériel et les équipements et très sensible aux coûts directs. Rendre visibles les services rendus.

On compte peu de personnes tirant de l'enseignement du vélo l'essentiel de leurs ressources. Les clubs n'ont pas les moyens de supporter la charge des salaires. Les Accompagnateurs de moyenne montagne (qualification VTT) assurent l'essentiel de l'enseignement en complément de leur activité principale. Des tentatives d'installation avec le VTT et le cyclisme comme support principal infructueuses. En cause la faiblesse d'une demande encadrée et la difficulté à faire prendre en compte le coût de celle-ci.

La demande se porte vers la location et la mise à disposition de matériel. Les équipements type Bike Park rencontrent le succès. Les fiches de circuits VTT et cyclotourisme sont parmi les plus téléchargées sur le site du Comité régional du cyclisme.
Cette demande apparaît extrêmement sensible au prix alors que l'achat d'un vélo de plusieurs milliers d'euros (équivalente à plusieurs mois de pratique en club), la location sont plus facilement pris en charge.

Une politique d'équipements d'accueil et d'activités

Matérialiser un service rendu nécessite de disposer d'installations spécifiques et d'organiser l'activité en conséquence. Actuellement beaucoup de clubs ne disposent de locaux. Les rendez-vous d'activités se font sur un parking. L'accueil est réalisé autour du coffre d'une voiture avant de s'entraîner sur la voie publique au milieu de la circulation (80 % de l'entrainement VTT/Cyclisme se fait sur route).

Les besoins d'équipement sont de deux sortes :

- Des locaux d'accueil pour donner plus de visibilité aux structures (autant en terme de communication en général que de démonstration en direction des adhérents des services rendus par la structure), disposer de matériel (stockage, entretien), développer de nouveaux services.
- Des lieux de pratique adaptés : sites pour les activités d'école, Bike Park, itinéraires en milieu naturel, stations VTT, aménagements routiers pour favoriser la cohabitation vélo/circulation automobile.

VTT : idées forces / marges de progrès / enjeux spécifiques

Demande potentielle de pratique du VTT en Alsace	
Déclarent pratiquer le vélo (vélo/cyclisme, VTT, BMX) loisir et utilitaire	**500 000 à 700 000**
Déclarent pratiquer le VTT	**120 000**
Sont susceptibles de pratiquer de recourir à un encadrement	**45 000**

Coût de la pratique :

Une année de pratique associative :

	Moyenne	**Mini**	**Maxi**
Cyclisme	105,5	36	175
Cyclotourisme	27.5	10	45

Tarifs Bike Park Lac Blanc (au 30 Mars 2010)

	Mini	Maxi
Location matériel (vélo + accessoires)	A partir de 55 € la demi-journée	A partir de 79 € la demi-journée
Remontée	16 € la demi-journée	21 € la journée

Selon que la pratique est associative ou non, les coûts de la pratique sont différemment ressentis. Si les tarifs « touristiques » sont acceptés, les Vététistes ne comprennent pas la nécessité d'augmentations des tarifs associatifs alors qu'ils peuvent dépenser dans l'achat du matériel et des vêtements des sommes importantes. Les raisons peuvent être de plusieurs ordres et se cumuler :

- Un manque de lisibilité ou une valorisation insuffisante des services rendus
- Une inadaptation des services et/ou des services insuffisants
- Des publics différents plus ou moins solvables.

Idées forces

La pratique du vélo est une pratique revalorisée socialement par l'augmentation du prix de l'énergie, les questions de développement durable, les politiques de déplacement. C'est une activité particulièrement pratiquée en Alsace (vélo utilitaire et loisir facilité par des aménagements spécifiques).

Parmi les disciplines du vélo, le VTT est une discipline dynamique offerte par de nombreux clubs des deux fédérations qui structurent l'activité. Elle donne lieu à de nombreuses initiatives qui mériteraient d'être mieux coordonnées.

Le cyclisme (VTT/cyclotourisme…) est une activité prisée par les seniors et fortement masculine. La ligue de cyclotourisme est plus féminisée que celle de cyclisme. Le loisir (cyclotourisme) est plus représenté que la compétition (cyclisme).
Le cyclisme (VTT/cyclotourisme…) est présent dans toutes les Zones d'Emploi. Plus la zone d'emploi compte d'habitants, plus il y a de licenciés et plus le rapport licencié/habitant est faible. On constate des variations d'implantation très importantes d'une zone à l'autre. Les causes de ces écarts sont à approfondir. Le cyclotourisme est implanté d'une manière plus homogène que le cyclisme.
La part de pratique non encadrée est jugée « énorme ». Source d'expériences malheureuses elle faciliterait l'abandon d'une pratique plus structurée. Une communication en montrant les inconvénients et valorisant l'apprentissage serait utile.

Principales motivations des pratiquants :

- La plaisir de pratiquer une activité ludique (sensations)
- Le contact avec la nature (respect de l'environnement=
- La convivialité (le contact avec les autres)
- La santé (bien-être et effort physique)

Principaux motifs de non recours à une offre d'encadrement :

- Le prix des activités et le manque de temps
- L'inexistence d'une offre, le manque d'information sur cette offre
- Le sentiment que sur le plan de la convivialité le club n'apporte rien. On préfère pratiquer entre copains.
- L'impression d'être compétent et de ne pas avoir besoin d'un apprentissage ou d'un accompagnement
- Les services : l'assurance n'apparaît pas un service suffisant pour justifier le paiement d'une cotisation associative.

- L'esthétique des matériels, des éducateurs, qui dispensent les activités (en référence à la différence générationnelle qui peut exister entre des pratiquants jeunes et un encadrement de bénévoles retraités qui ne partagent pas les mêmes univers).

Enjeux / perspectives de progrès :

Valoriser les pratiques encadrées :

- Par une meilleure communication,
- Par la création d'une offre apportant des services visibles
- Par une adaptation des tarifs aux capacités financières des bénéficiaires

Améliorer les équipements d'accueil et de pratique.

Etablir un lien fort avec les politiques du vélo :

- A travers l'apprentissage du vélo
- Pour l'aménagement cyclable de la voie publique

E. La pratique de l'escalade en Alsace

1. Estimation quantitative des effectifs concernés

Demande potentielle

Demande potentielle de pratique de l'escalade en Alsace	
Déclarent pratiquer l'escalade France entière	**800 000 à 1 200 000 personnes**
Demande potentielle escalade et activités rattachées	**45 000 à 70 000 personnes**
Demande potentielle encadrement escalade Alsace	**22 500 à 35 000 personnes**

On évalue à 1.5 %[81] de la population française des plus de 15 ans la pratique de l'escalade[82], soit environ 800 000 personnes. La société Altissimo leader en France de la franchise de mur d'escalade l'évalue à plus de 1 million. Ces valeurs constituent la fourchette basse de l'estimation soit, rapporté à la population alsacienne, 22 500 personnes.

Si on agrège à la pratique de l'escalade les personnes qui déclarent la pratique de l'alpinisme, du Canyonisme, de la Via Ferrata, de l'accro-branches, de la spéléologie ce sont 2,2 % des français qui pratiquent ces activités.[83]

L'Alsace compte une salle d'escalade privée à Strasbourg et 7 parcours d'accro branches sont recensés par Tourisme Alsace. En espace naturel, la région compte au moins 41 sites de falaises et 18 sites de blocs[84] qui représentent une offre réelle d'activité ce qui nous conduit à, estimer une pratique de l'activité supérieure à la moyenne nationale 45 000 à 70 000 personnes.

Demande satisfaite

Demande satisfaire de pratique de l'escalade en Alsace	
Personnes ayant bénéficiées d'une prestation encadrée d'escalade (estimation)	**7 500 à 10 000 personnes**

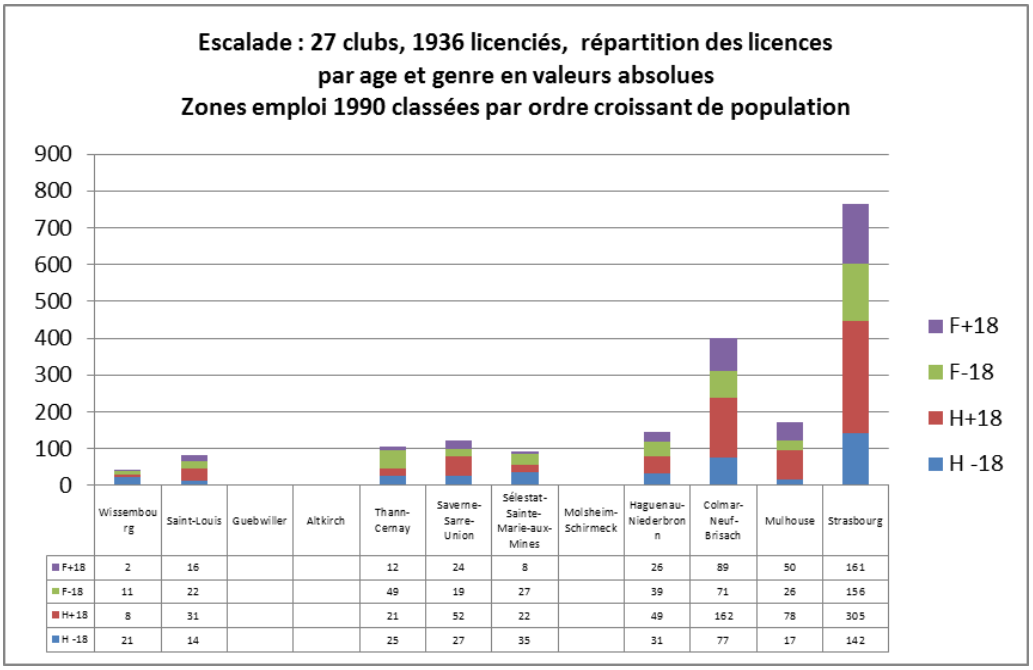
Au plan national la FFME compte 68 000 licenciés et la FFCAF (Club Alpin fédération multi activité dont une partie seulement pratique l'escalade) 80 000. Au plan régional les effectifs sont respectivement de FFME : 1880 et FFCAF : 2997[85].

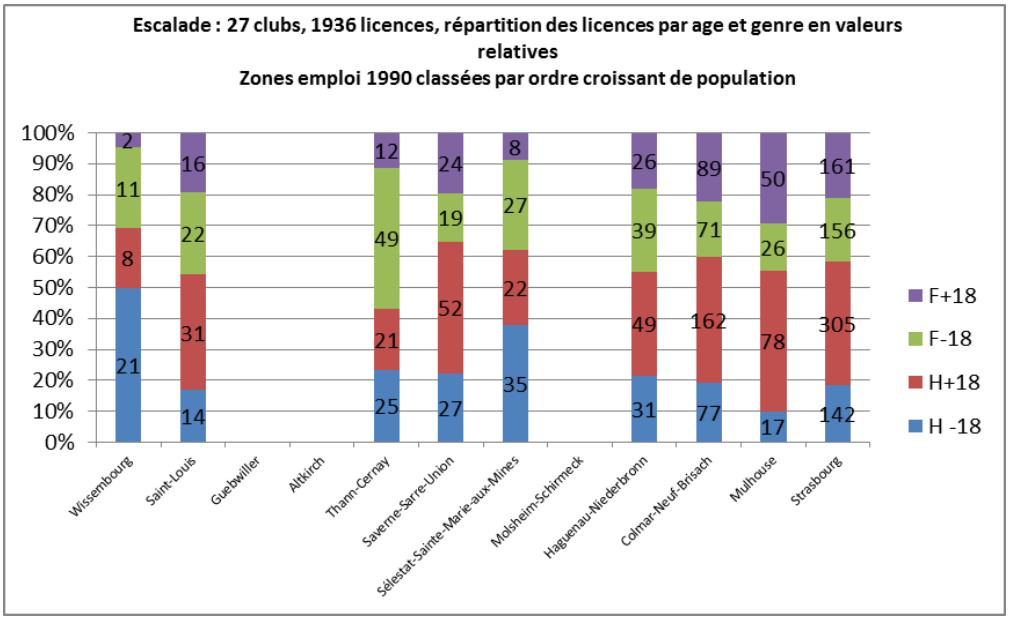
A partir des effectifs des fédérations concernées et de la fréquentation estimée des établissements existants et des pratiques associatives non recensées nous l'évaluons entre 7 500 et 10 000 personnes.

[81] Source Mission statistique du ministère des sports, traitement (en cours) de l'enquête Pratiques sportives des français CNDS – INSEP – MEOS, non publié.
[82] Idem
[83] Source mission statistique / voir ci-dessus.
[84] D'après le site escalade-alsace.com
[85] En 2010. Source répartition territoriale des licences sportives et ATP par fédération sportive agréee. Service

2. Données socio-économiques relatives aux publics

En attente de chiffres du CAF, l'étude est réalisée sur les effectifs de la FFME





La part des jeunes est importante dans les effectifs de licenciés : 42 % des effectifs ont moins de 18 ans. La part des femmes 42 % est similaire. Par rapport aux données recueillies, le public de la fédération apparaît plus jeune et plus féminin que l'ensemble des pratiquants repérés dans le cadre des enquêtes nationales. D'une manière générale l'escalade attire un public d'étudiants et de CSP + de 15 à 45 ans.[86]

[86] Altimax Versant Sud, note de synthèse produite pour la FFRP en 2003, non publiée.

Cette analyse ne tient pas compte de l'escalade en milieu naturel qui ne peut être saisie avec les outils d'observation actuels. L'Alsace bénéficie de sites naturels importants et intéressants dont quelques-uns regroupent l'essentiel de la fréquentation. Celle-ci a lieu en Week-end et en soirée quand les jours sont longs. La fréquentation étrangère est décrite comme plus importante que la fréquentation française. Les périodes de fréquentation importante se résument à 15 à 20 jours par an.

3. Données territoriales relatives aux publics escalade

Trois zones se caractérisent par une absence de licenciés et de club. Logiquement la couverture (milliers d'habitants par club) varie beaucoup suivant le nombre de clubs présents dans la zone d'emploi : record pour Haguenau avec un club pour 145 000 habitants. Cette zone avec Saverne pèse sur la performance régionale et améliore la performance relative des autres zones.

Si le taux de couverture varie de 1 à presque 5 (4,6), le taux de pénétration (nombre de licences pour 10 000 habitants) varie dans des proportions beaucoup moindres 1 à 2.5. Les différentes zones se répartissent de chaque côté de la moyenne régionale sans qu'apparaissent des tendances en fonction de la population des zones. La moyenne de licenciés par club : 71 est influencée par l'existence d'un gros club à Strasbourg (établi sur la salle Roc en Stock / A.S.C.P.A : 452 licenciés). La médiane : 56 rend mieux compte de la structure moyenne des clubs.

La performance de Saverne, Thann, Haguenau en est d'autant plus remarquable (1 seul club). Cela laisse supposer que la voie la plus productive pour augmenter le rayonnement de l'escalade serait dans un premier temps d'améliorer le rayonnement des clubs, puis de créer une offre escalade dans les zones où elle n'apparaît pas.
Les entretiens conduisent à penser que la question des équipements est une composante essentielle de ce développement.

4. Motifs de recours à une demande d'encadrement

95 % des pratiques organisées par les clubs d'escalade se pratiquent en SAE. Les structures existantes, de première génération et construites à l'intérieur des gymnases ne répondent plus aux demandes des pratiquants notamment en matière de hauteur des voies.
Les équipements partagés avec d'autres activités ne sont pas disponibles (créneaux horaires). Sur un forum, un pratiquant décrit ainsi la salle d'escalade qu'il aimerait fréquenter : « *une salle de hauteur, avec des dévers, plein de volumes, une salle de bloc associée, de la musique, un sauna et pourquoi pas une salle de musculation, du prêt de matériel et des horaires élastiques* »
Dans les SAE existantes les activités encadrées concernent entre 1/3 et ½ des participants. Ces chiffres n'intègrent pas les pratiques d'escalade dans un cadre scolaire, les professeurs étant autonomes dans leur enseignement.

La pratique en milieu naturel est marginale. Elle se résume à quelques sorties par an. Cette pratique répond au besoin de proximité, elle est adaptée à un public jeune qui vient se former et participer à 3 ou 4 compétitions par an. L'existence d'équipements type Via Ferrata facilite l'accès à l'escalade. Activité pouvant être pratiquée en famille, elle facilite l'essai et le recours à l'encadrement y parait plus naturel.

L'existence d'équipements apparaît être la première condition à remplir pour développer la pratique d'escalade encadrée.

5. Motifs de non recours à un encadrement, éléments impactant le choix d'un encadrement

Tous les clubs d'escalade refusent du monde. Les freins au recrutement sont :

- Le manque de SAE et l'inadaptation des SAE existantes
- Le manque de créneaux horaires dans les équipements partagés avec d'autres activités.
- Le manque de bénévoles et cadres fédéraux (à préférer au salariat en raison de la réticence des associations à recruter)
- Pour l'escalade en milieu naturel, la sur fréquentation des lieux, la longueur de la marche d'approche, l'existence de facilités (parking, équipement des voies…) agissent sur l'accès à la pratique.
- L'absence de via ferrata est soulignée par plusieurs personnes interviewées (notamment les professionnels des activités et du tourisme) comme un frein au développement d'une pratique encadrée escalade.
- Le prix de l'activité n'est pas cité, mais l'inexistence d'une offre réelle ne permet pas de vérifier si cette variable constitue un frein.

Le « tourisme escalade » ne semble pas porteur. Une initiative du Haut-Rhin pour créer cette activité s'est soldée par un échec, la demande n'ayant permis de remplir l'été.

6. Coûts directs engendrés par la pratique encadrée

Ligue Alsace FFME	Moyenne	Mini	Maxi
Licencié coût d'une année de pratique (licence ; cotisation à l'association…)	90 €	60 €	120 €

Autres exemples de tarifs

Salle d'escalade : Roc en Stock, Strasbourg (tarifs 2012) (escalade et bloc)	
Entrée	12 € abonnement trimestre : 49€/mois, 147 €
Location	chausson 2 €, baudrier : 2€, corde 2 €
Groupe (5 à 10 personnes) séance de deux heures : moniteur et matériel	149 €

Accro-branches : Parc Alsace Aventure Obernai	Mini	Maxi
Pass ½ journée	10 €	22 €

7. Marges de progrès / enjeux spécifiques

Les équipements

Le développement d'une demande encadrée dépend étroitement de l'existence d'équipements couverts : Structures d'Escalade Artificielle. Elle dépend de l'évolution de l'escalade elle-même qui tend à constituer l'escalade en salle et en bloc comme une pratique distincte. C'est ainsi que la fédération Internationale d'Escalade souhaite faire disparaître le terme « Artificiel » pour désigner ces structures qui deviendraient des « Structures d'Escalade ». Cette évolution permet de développer des pratiques de proximité, tous temps.

En Alsace les structures d'escalade sont vieillissantes et inadaptées. Le Haut-Rhin ne dispose d'aucun équipement de niveau départemental par exemple.
Pour la pratique en milieu naturel le manque de Via Ferrata est souligné tout en sachant que leur création soulève de nombreux problèmes environnementaux.
Pour attirer et retenir le public les équipements doivent devenir des « lieux de vie » et ne plus être seulement des objets techniques.

Les ressources humaines

L'escalade manque d'encadrement, à la fois pour encadrer les activités et pour renouveler les voies au sein des équipements. Ces activités compte tenu de la difficulté à pérenniser l'emploi sont à pourvoir par le moyen de bénévoles.

Créer un lien entre le monde de l'escalade et les décideurs

L'escalade est étroitement liée à la réalisation d'équipements. Pour l'essentiel les investissements nécessaires sont publics et dépendent principalement de l'initiative des collectivités territoriales. Pour répondre de la manière la plus adaptée et cohérente à la demande des publics, il apparaît nécessaire de doter l'Alsace d'objectifs concernant le développement de l'escalade en préalable à un plan d'action spécifique. Le monde de l'escalade est en recherche d'un lieu ou pourrait s'élaborer cette vision partagée et s'organiser la mise en œuvre d'un plan d'action coordonné et cohérent.

Escalade : idées forces / marges de progrès / enjeux spécifiques

Demande potentielle de pratique de l'escalade en Alsace	
Déclarent pratiquer l'escalade France entière	**800 000 à 1 200 000 personnes**
Demande potentielle escalade et activités rattachées	**45 000 à 70 000 personnes**
Demande potentielle encadrement escalade Alsace	**22 500 à 35 000 personnes**

Demande satisfaire de pratique de l'escalade en Alsace	
Personnes ayant bénéficiées d'une prestation encadrée d'escalade (estimation)	**7 500 à 10 000 personnes**

Coût de la pratique

Ligue Alsace FFME	**Moyenne**	**Mini**	**Maxi**
Licencié coût d'une année de pratique (licence ; cotisation à l'association…)	90 €	60 €	120 €

Autres exemples de tarifs

Salle d'escalade : Roc en Stock, Strasbourg (tarifs 2012) (escalade et bloc)	
Entrée	12 € abonnement trimestre : 49€/mois, 147 €
Location	chausson 2 €, baudrier : 2€, corde 2 €
Groupe (5 à 10 personnes) séance de deux heures : moniteur et matériel	149 €

Accro-branches : Parc Alsace Aventure Obernai	Mini	Maxi
Pass ½ journée	10 €	22 €

Idées forces

Tous les clubs refusent du monde. Le facteur limitant est principalement l'équipement ensuite vient l'encadrement bénévole et professionnel.

Le public de l'escalade est un public d'étudiants et de CSP++ âgé de 15 à 45 ans.

Les licenciés de la FFME sont jeunes (42 % ont moins de 18 ans) et les genres sont équilibrés (42 % de femmes). Ils apparaissent plus jeunes et féminins que la population des adeptes de l'escalade en général.

L'escalade se pratique à 95 % en salle sur des structures artificielles. On manque d'outils d'observation pour comprendre et décrire les pratiques en espaces naturels. Manque d'équipements type Via Ferrata pour développer les pratiques en milieu naturel dans une perspective touristique.

3 Zones d'emploi ne comptent aucun licencié escalade. 5 Zones d'emploi comptent un seul club. Malgré cette situation on observe un nombre de licencié par habitant assez homogène entre toutes les zones (rapport de 1 à 2.5)

L'existence d'un équipement (structure artificielle d'escalade) apparaît le principal motif de recours à un encadrement. Dans ces structures 1/3 à ½ des participants recourent à un encadrement direct, les autres bénéficient d'un encadrement indirect dans le cadre de la structure (mise à disposition de matériel, surveillance, tracé des voies…).

Enjeux / Marges de progrès

Milieu naturel :

- l'accessibilité aux sites menacée par les questions environnementales et les conflits d'usage
- l'existence d'équipement type Via Ferrata

Salles d'escalade :

- Un patrimoine de salle déjà ancien ne répondant plus aux contraintes des pratiques actuelles et de la compétition
- Des installations partagées avec d'autres activités / manque de créneaux horaires
- Un manque de bénévoles

Lien entre le monde de l'escalade et les décideurs : améliorer le lien entre les décideurs et le monde de l'escalade.

III. Repérage des points forts, points faibles, opportunités et menaces

A. Forces, faiblesses, contraintes, opportunités

Forces	Faiblesses
⇨ Une demande de pratique de sports de nature existante et en progression ⇨ Des qualifications jugées adaptées (à l'exception du Canoë-kayak) et des formations reconnues ⇨ Un mouvement naturel de personnes désirant encadrer les activités ⇨ Une offre existante, des acteurs engagés en attente de soutien et d'initiatives ⇨ Un aménagement durable du territoire sportif facilité par l'existence d'une expertise et d'initiatives concrètes (création, aménagement, gestion de sites)	⇨ Une difficulté à évoluer (professionnels et associations) pour répondre aux évolutions de la demande des publics. ⇨ Un connaissance insuffisante des publics et de leurs demandes ⇨ Une tendance à faire évoluer les formations et qualifications dans le sens de l'animation alors qu'elles devraient conserver une forte valence sportive. ⇨ Un taux très élevé d'abandon dans la période de création des entreprises ⇨ Des difficultés structurelles au sein des associations pour se « professionnaliser » ⇨ Des bénévoles à conforter pour qu'ils comprennent mieux les évolutions et soient en capacité d'y répondre ⇨ Des formations couteuses souvent à la charge exclusive des bénévoles ⇨ Des produits et des activités qui doivent évoluer pour mieux rencontrer la demande des publics ⇨ Des équipements d'accueil, en particulier associatifs, défaillants. ⇨ Une expertise fragilisée par la précarité des ressources des structures et la nécessité pour elles de se concentrer sur « ce qui rapporte »
Contraintes	**Opportunités**
⇨ Des acteurs dispersés ⇨ L'absence d'image « sports de nature » de l'Alsace. Une communication centrée sur la culture et l'histoire ⇨ Des difficultés récurrentes d'accès aux sites, une tendance à la fermeture des espaces ⇨ Une connaissance des publics et des pratiques insuffisante et l'absence d'un dispositif d'observation et de suivi. ⇨ Des activités hivernales contraintes par l'enneigement ⇨ Un contexte réglementaire qui se complexifie, des responsabilités nouvelles qui pèsent sur les responsables et modifient les métiers et fonctions ⇨ L'absence d'une chaîne de transport cohérente entre les réservoirs de population et les lieux de pratique ⇨ Des faiblesses en matière d'hébergement dans les zones réceptives	⇨ L'Alsace possède un riche patrimoine naturel dont la qualité et l'accessibilité constituent un avantage concurrentiel vis-à-vis des régions voisines ⇨ L'Alsace une région touristique et attractive (France et étranger) ⇨ Une population active, solvable, ouverte à la pratique des sports et des sports de nature en particulier ⇨ Un travail en commun des deux départements et de la Région en voie d'approfondissement. Une volonté partagée par l'ensemble des acteurs de travailler en commun ⇨ Une complémentarité possible entre secteur marchand et secteur privé

IV. Préconisations

Priorité : consolider l'existant

Dans le cadre du protocole d'entretien nous avons interrogé spécifiquement nos interlocuteurs sur la question de l'encadrement (bénévoles et professionnels).

Les qualifications : A l'exception du Canoë-kayak qui suite à l'arrêt du BEES 1 ne dispose pas d'un diplôme ayant pris le relais, le dispositif de qualification apparaît satisfaisant. Par le biais des qualifications complémentaires ou de l'acquisition de multiples qualifications l'encadrement de la multi activité n'apparaît pas poser de problème. Une tendance à orienter les qualifications et les formations vers l'animation est relevée comme contre-productive. Associations et professionnels soulignent la nécessité de disposer de personnes ayant une « culture sport » les amenant à mieux comprendre et participer à la vie des structures dans lesquelles ils exercent. Deux professionnels soulignent qu'ils devraient mieux être associés aux formations et se déclarent disponibles pour intervenir dans ce cadre.

L'emploi : Il ressort des entretiens que le potentiel de création d'emploi (à activité constante ou en se plaçant dans une perspective de création raisonnable) est jugé faible. Il est souvent chiffré à quelques unités par disciplines. La priorité apparaît être de soutenir les initiatives existantes. Un flux permanent de jeunes diplômés tentent de s'installer en Alsace pour y exercer profession d'encadrer un ou des sports de nature ou pour créer des entreprises. Beaucoup renoncent pendant la période d'installation de leur activité (deux ans voire plus). Une aide sur le plan administratif et commercial serait souhaitable pour réduire le nombre d'échec et conserver les compétences.

Le bénévolat technique : Il est à la fois une nécessité économique et une revendication. Dans tous les cas c'est une valeur sure et une denrée rare qui doit être soutenue.

- Le bénévolat s'impose : les structures, même aidées, n'ont pas les moyens ou la possibilité de réunir les financements nécessaires.
- C'est aussi un acte militant. Il fait partie de l'engagement associatif. Il est revendiqué et valorisé en tant que tel, particulièrement dans le cadre de la randonnée pédestre pour lequel le bénévolat des structures est le mode d'organisation fondamental.

Cependant les conditions de son exercice évoluent en raison du poids nouveau des contraintes administratives, économiques et juridiques. Les évolutions sont freinées par la difficulté de ces dirigeants à intégrer le nouveau contexte « politique, économique et juridique ».
Un besoin de formation spécifique dans ces domaines est souligné. Quand elles existent l'accessibilité à ces formations pose problème. Les structures n'ayant pas toujours les moyens de les prendre en charge, ce sont souvent les intéressés qui doivent eux-mêmes les payer. Cet investissement au service de la collectivité est de plus en plus souvent remis en cause au sein de la sphère familiale entraînant une baisse des recrutements.

La professionnalisation des structures associatives : L'encadrement bénévole des activités au sein des associations correspond à un type d'offre qui rencontre ses publics et constitue une grande part des pratiques associatives. Si nécessaire, les démarches projet, l'introduction du salariat dans les associations doit se faire en veillant à ne pas désorganiser les structures ni démobiliser les bénévoles. Il s'agit aussi d'introduire de nouvelles activités sans perdre les activités traditionnelles et les publics présents.
Ces évolutions dépassent la question des ressources humaines. Elles posent la question de l'évolution de l'organisation des associations afin qu'elles s'adaptent au nouveau contexte. Recherche et approche de nouveaux publics, évolutions des activités, cohabitation bénévoles professionnels, prise en charge de nouveaux enjeux (accès aux sites, indépendance économique par exemple), financements sont les questions les plus souvent évoquées. Le besoin pour les structures, associatives et professionnelles, d'être mieux accompagnées pour faire face aux évolutions est une thématique exprimée de manière récurrente.

Dépasser la seule question des ressources humaines

La question des ressources humaines est à l'origine du Diagnostic Territorial Approfondi. C'est naturellement une question importante et centrale dans le plan d'action à venir. Toutefois cette question nécessite d'être replacée dans

le contexte alsacien des sports de nature pour appréhender toutes les étapes du cycle de vie des activités sports de nature de leur conception, leur organisation, à leur mise en marché en prenant en compte les besoins et les enjeux spécifiques aux sites et aux opérateurs.
Les propositions ci-dessous s'appuient sur l'exploitation des entretiens qui ont été conduits dans le cadre de l'étude et des monographies réalisées à partir de la collecte de données.

1. Améliorer la coordination entre tous les acteurs de la filière des sports de nature par la création d'un « pôle sports de nature régional »

Plus que d'autres sports, les sports de nature impliquent de multiples acteurs et opérateurs. Qu'il s'agisse des pouvoirs publics (collectivités, parcs, services du tourisme, services de l'Etat), du secteur professionnel, du secteur associatif, des acteurs économiques (hébergeurs touristiques, organismes en charge des transports par exemple) ces acteurs sont aujourd'hui dispersés et ne constituent pas une chaîne continue et cohérente.
La création dans un premier temps d'un « pôle sports de nature Alsace » - et sans doute rapidement d'une structure qui permettrait à ce pôle de disposer des moyens de son fonctionnement - permettrait à l'ensemble de ces acteurs de disposer d'un espace de rencontres et d'échanges. Il aurait pour finalité d'assurer une meilleure perméabilité et complémentarité entre les politiques, de mutualiser les actions, voire de rendre des services aux opérateurs (expertise, montage de produits, accompagnement, communication…).

Cette structure pourrait s'appuyer en l'élargissant sur la commission des sports de nature du CROSA.

2. Clarifier les orientations et les objectifs à atteindre

- Veut-on augmenter la pratique en volume, augmenter le nombre de licenciés dans les associations par exemple ? La priorité pourrait conduire à privilégier les zones à forte population dans lesquelles les taux de pénétration des activités sont inférieurs aux moyennes régionales et les réservoirs de publics importants.
- Veut-on améliorer l'accessibilité des populations aux activités et organiser en tous points du territoire une offre large en direction de tous les alsaciens ? Cette stratégie conduirait à prioriser le développement de nouvelles structures et activités dans les zones à faible couverture.
- Veut-on utiliser ces activités pour relancer l'économie de territoires en perte de vitesse ?
- La définition des réponses à apporter pour améliorer la pratique des sports de nature en Alsace ne peut pas se résumer à un ensemble de réponses techniques et nécessite de faire émerger des orientations et des objectifs partagés par la communauté des acteurs en présence. L'addition des objectifs particuliers ne peut pas constituer une politique des sports de nature pour l'Alsace. Les entretiens font apparaître à notre sens que les conditions pour les formuler sont susceptibles d'être rapidement réunies pour autant qu'un des acteurs en présence en prenne l'initiative, seul ou en coordination avec d'autres.

Il conviendrait également de questionner les équilibres à trouver entre notamment le développement sportif, le développement touristique et le développement durable des territoires.

3. Accompagner, soutenir les acteurs professionnels et associatifs

L'installation de nouveaux professionnels pourrait être grandement facilitée par leur accompagnement dans la phase de création de leur activité. En particulier sur le plan commercial et pour gérer administrativement le processus de création. Les écoles de ski, les bureaux des guides répondent à une partie des besoins. Le dispositif apparaît à compléter suivant les activités et dans les territoires.
Ce besoin d'accompagnement apparaît également particulièrement aigu en ce qui concerne les associations. La nécessité de rééquilibrer les relations au sein du mouvement associatif entre bénévoles et professionnels et les contraintes économiques nécessitent de faire évoluer ce modèle associatif. De cela dépend étroitement la pratique encadrée comme le montre dans une même discipline, toutes choses semblables par ailleurs, certaines associations croissent et emploient plusieurs salariés, tandis que d'autres stagnent, régressent, voire disparaissent. Il devrait être adapté au potentiel de création d'activité et d'emploi repéré.

4. Réfléchir sur les publics, les activités et les produits proposés

L'image des sports de nature est trompeuse. Derrière les représentations que l'on a de ces sports se cache une profonde diversité : diversité des sports, des pratiques, des publics. Il n'existe pas « le public » des sports de nature, mais « des publics » qui expriment des demandes différenciées que les structures associatives et professionnelles satisfont par des offres adaptées. Nous segmenterons ces publics en trois catégories :

- Pratiques associatives
- Groupes : entreprises, jeunes, touristes, social
- Individuels et familles

D'une manière générale, les entretiens confirment que le marché des sports de nature est orienté par la demande. « Quand un produit existe, quand une initiative est prise dans le sens des attentes du public elle connaît le succès ». A la diversité des demandes doit correspondre la diversité des offres.

L'amélioration de l'offre apparaît donc comme une voie possible d'amélioration de la demande encadrée.

Cette offre doit :

- être construite à partir des demandes.
- être multiple pour répondre à la diversité des publics et des motivations
- être construite par les acteurs de terrain à partir de leurs propres objectifs et analyse de la demande.

Cette perspective est spontanément abordée par plusieurs interlocuteurs touristiques. Les pistes évoquées le plus souvent sont la proposition des produits nouveaux : circuits à thèmes « châteaux », « chapelles », des formules « tout compris », la création d'équipements nouveaux, l'amélioration des activités (esthétique du VTT par exemple). Elle doit être aussi approfondie pour ce qui concerne les publics associatifs qui représentent une demande particulière qu'il convient de ne pas réduire à la seule dimension économique.

5. Améliorer les outils d'observation à la disposition des acteurs alsaciens

Qu'il s'agisse de la demande, de l'offre, ainsi que de leur adéquation, les outils d'observation et de suivi existants à la disposition des acteurs alsaciens ne leur permettent pas de disposer d'une connaissance suffisante de ces problématiques. L'élargissement des outils existant à ces préoccupations serait une réponse.

Toutefois elle devrait s'appuyer sur la capacité des opérateurs eux-mêmes (entreprises et associations) à alimenter ces dispositifs à partir de données concernant leurs activités. Cela suppose de lever les freins qui existent dans ce domaine et une réelle mobilisation de leur part.

6. Suivre l'émergence des activités nouvelles : raquette à neige, marche nordique…

Les activités sportives de nature évoluent très régulièrement et très rapidement. Cela constitue autant d'opportunité pour les professionnels et associations du secteur. La marche nordique et la raquette à neige rentrent dans cette catégorie des activités émergentes en Alsace. Toutefois les dispositifs classiques d'observation (licenciés, enquêtes, sondages…) ne parviennent pas à saisir ces pratiques. Des études et dispositifs spécifiques permettraient de mieux saisir ces activités et de déterminer leurs besoins spécifiques.

7. Articuler pratiques associatives / pratiques entrepreneuriales

Qu'il s'agisse des publics et des produits offerts les pratiques des entreprises et des associations apparaissent comme jouant sur des plans différents. Cependant des zones communes existent et même s'il n'apparaît pas réellement fondé, le sentiment d'une concurrence parfois déloyale entre les secteurs existe.

Une meilleure connaissance réciproque est à encourager pour lever les freins en ce domaine, convenir de bonnes pratiques. Une réflexion spécifique est à conduire pour renforcer la capacité du mouvement sportif à s'appuyer sur les compétences de cadres professionnels et à leur offrir de l'emploi : intervention au bénéfice des structures

associatives. Le frein financier est le premier avancé. Des solutions devraient être recherchées pour les dépasser et ainsi alimenter les économies locales.

8. Améliorer les structures d'accueil et les installations

Clubs de VTT ne disposant pas de structures d'accueil et donnant rendez-vous aux pratiquants sur les parkings, bases de canoë-kayak ne répondant pas aux demandes des publics, en mauvais état, parcs à bateaux insuffisants, structures d'escalades en nombre insuffisant… la question des équipements couverts et des structures d'accueil est posée à l'ensemble des disciplines.

L'aménagement et l'équipement des sites de pratique doit compléter l'amélioration des locaux d'accueil en relation avec les questions environnementales et d'aménagement du territoire.

Cette question se pose d'une manière très spécifique pour les sports d'hiver en raison de la variabilité des conditions d'enneigement des Vosges. Si le ski de piste a besoin d'espaces sportifs, le ski de fond nécessite une meilleure organisation des sites et sans doute une réflexion sur l'évolution du modèle de station, à l'exemple des stades de neige existants de l'autre côté du Rhin.

9. Veiller à la réalité et à la visibilité des services rendus. Monétiser les « services invisibles »

On observe de grandes différences entre les coûts supportés par les pratiquants dans les associations et ceux pratiqués dans d'autres secteurs Les entretiens rapportent que quand les services rendus par les opérateurs sont réels et visibles, les publics en payent le prix sans discuter.

La difficulté pour le mouvement associatif à pratiquer des prix en rapport avec le coût de revient des activités s'explique en partie par cette situation :

- absence de services à valoriser : manque de locaux d'accueil (ou locaux d'accueil insuffisants : bases nautiques), de sites d'activités dédiés et d'une organisation spécifique.
- Absence de valorisation des services rendus qui s'explique sans doute par le fait que le mouvement associatif confie généralement à une seule et même personne les responsabilités de l'accueil, de l'animation, voire de l'entretien des matériels. Dans ces conditions, l'accueil tend à être le parent pauvre de l'expérience des pratiquants. C'est pourtant le moment où l'on peut le mieux valoriser les services offerts et les prestations rendues.

Compte-tenu de l'évolution des coûts des pratiques et des finances publiques, la capacité des associations à poursuivre de manière pérenne les activités qu'elles développent n'est pas assurée. Du point de vue des politiques publiques on ne peut pas réduire l'offre à la seule demande solvable. Il est important que les associations soient conscientes des services « invisibles » qu'elles rendent et qu'elles sachent les valoriser auprès des pouvoirs publics.

Cela est particulièrement vrai pour les structures intermédiaires du mouvement associatifs, comités départementaux et ligues, qui disposent d'une expertise précieuse en matière de qualification, aménagement, valorisation des sites ; qui contribuent à régler les conflits d'usage et à encadrer les publics ; qui sont le creuset de formation des cadres et des entrepreneurs. Au moment où le bénévolat se transforme, où l'encadrement technique traditionnellement pris en charge par l'Etat disparaît, il est important de veiller à ce que ces structures soient toujours en mesure d'attirer et de fidéliser l'expertise dont les services publics, les collectivités, les professionnels ont besoin. Autrefois gratuite et inépuisable cette ressource collective apparaît menacée. Il conviendrait qu'elle puisse être rémunérée en tant que telle.

10. Préserver l'atout nature Alsacien : des espaces accessibles et de qualité, des équipements performants

Par rapport à leurs voisins, les sites de pratique de sports de nature alsaciens sont plus accessibles. La région bénéficie ainsi d'un avantage concurrentiel. Sous la pression des considérations environnementales, et sans doute parce qu'on importe aussi les pratiques les plus dérangeantes, on assiste progressivement à un mouvement de fermeture de sites. Si un équilibre est à trouver entre valorisation et protection il convient aussi de veiller à ce que l'Alsace ne perde pas cet avantage sur d'autres régions.

L'interdiction devrait être l'exception. Elle conduit souvent à déplacer et à cacher les pratiques sans les supprimer. La création d'équipements qui constitueraient des points de fixation dans la cadre d'une gestion contrôlée : via ferrata, bike, stations VTT, bases nautiques ou qui permettrait de compenser un enneigement fluctuant « stades de neige » par exemple constituent des solutions possibles pour accueillir les publics et prévenir les conflits.

L'Alsace dispose d'un patrimoine d'itinéraires balisés ou documentés (topoguides, fiches itinéraires) important. L'effort pourrait porter sur la qualité des itinéraires plus que sur leur nombre à partir d'une réflexion pour déterminer les itinéraires « dont on a besoin ». Un des leviers possible serait de repenser la carte des itinéraires à partir des demandes et des besoins et de la confronter avec l'existant. Ces itinéraires devraient être complétés par une ensemble de services à destination des usagers : hébergement, restauration, sanitaires, parkings…. Ceux-ci nécessitent des investissements importants qui ne peuvent exister durablement que s'ils sont viables économiquement. Des liens sont à renforcer entre les différents sports de nature et les partenaires locaux pour identifier les besoins et imaginer les réponses communes à apporter.

La rénovation ou la création de structures d'accueil, notamment des structures associatives, permettrait tout à la fois d'améliorer la pratique et de disposer de structures à même de promouvoir des comportements vertueux en matière de sports de nature.

11. Communiquer pour valoriser l'image sports de nature de l'Alsace

Unanimement les acteurs de sports de nature consultés souhaitent un infléchissement de la communication de la région Alsace et son ouverture à une dimension nature, moderne et jeune. Ces deux thématiques pouvant se conjuguer en proposant des activités sportives autour de thèmes culturels. Cette stratégie renforcerait la crédibilité de l'Alsace comme destination et territoire touristiques, du fait de la dimension mythique des territoires, sites et itinéraires de sports de nature.

V. Les annexes

Remerciements

Jean-Marc DUPORTAIL	Gérant	Le Blancrupt
Georges GUTHFREUND	Président	Ligue d'Alsace de cyclotourisme
Mathieu KLETHI	Président	Comté régional Massif des Vosges de ski
Didier MALIBAS	Président	Comité régional Alsace de la FFME
Paul MAURER représenté par Mathieu DISCHINGER	Secrétaire	Synd Mixte d'Aménagement des stations de montagne de la vallée de Munster
Albert MAYER	Président	Comité régional Alsace de canoë-kayak
Luc MILITHALER	Chargé de mission	Association départementale du tourisme de Haute Alsace
Jean-Louis SIAT	Président	Comité régional de tourisme équestre Alsace
Jose ZIMMERLE	Président	Comité régional Alsace de la FFCAM
Alain GREWIS		Direction régionale Jeunesse Sport et Cohésion Sociale Alsace
GRUBER	Secrétaire général	FFRP
Emilie DEDIEU	Responsable CDESI	CG 67
P. MIECAZE	Responsable sport	Uniformation
Paul WALDY	Président Club Alpin Mulhouse	CAF
Frederic BIEBER		ADT 68
Daniel HEUGEL	Secrétaire	Club Alpin Français
Etienne BAUDU	CTR	Canoë-Kayak
M. CLEVENOT		Trace verte
M. MALLET		FFRP
Michel KREMPP	Educateur Ski de Nordique	
M. HERRY	Président	Club Vosgien
Alain VIGNERON	CTR	Cyclisme
M. BIEBER		ADTourisme 67
Yannick DUFOUR	CD 68	Fédération française montagne escalade
Frank BEZANNIER		Parc des Ballons d'Alsace
Thierry JACQUOT	Educateur	Com Com de la Vallée de Munster
Thierry NUNINGER	Secrétaire général	Comité alsace de cyclotourisme

Les responsables des fédérations de :

- Randonnée pédestre
- Canoë-kayak
- Cyclisme
- Cyclotourisme
- Escalade
- Equitation

Pascal VAUTIER	Chargé de mission	Comité national Olympique et Sportif Français
Patrick THIERY		Ministère des Sports, mission des études, de l'observation et des statistiques

Trame d'entretiens qualitatifs

Demande d'encadrement satisfaite

Dans le cadre de l'enquête on appelle demande satisfaite les pratiquants qui ont bénéficié d'une prestation d'encadrement. On exclut la location de matériel.

Données socio-économiques relatives à ces publics / CSP	Disposez-vous de données socio-économiques relatives au public qui bénéficie de prestations d'encadrement ? Profession, salaire ou revenu, niveau d'études,	
Données territoriales	Quels sont les principaux sites de pratique en Alsace dans votre discipline (Les classer) Pour chacun de ces sites pouvez-vous estimer sa fréquentation ? Par quelles raisons expliquez-vous cette fréquentation : qualité du site, aménagements, accessibilité, services associés… Pour les sites les moins fréquentés que faudrait-il faire selon vous pour améliorer leur fréquentation ? Quelle place tient l'offre d'encadrement dans les mesures destinées à améliorer la fréquentation.	
Éléments de compréhension des motifs de recours à une offre d'encadrement / motivation	Selon vous pour quelles raisons ces publics recourent-ils à une offre d'encadrement ? - Disponibilité, facilité d'accès, calendrier, prix - sécurité/technicité/ - plaisir/ - forme/santé/fitness… - Sociabilité/convivialité - …	
Description des coûts engendrés par le recours à une offre d'encadrement	Pouvez-vous donner le coût d'une année de pratique en club ? Activité touristique : quel est le coût d'une journée de pratique ou d'un stage (durée maximum une semaine) ? Un cycle de pratiques pour les scolaires ? Existe-t-il des adaptations à ces tarifs pour des publiques cibles : handicapés, insertion, famille,…	
Recherche des éléments qui impactent le choix d'un encadrement	D'après vous quels sont les principaux freins au recours à une prestation d'encadrement : - le coût - le manque de temps - le manque d'accessibilité (contraintes d'organisation) - technicité de l'activité -image de marque négative, de l'activité, du prestataire ?	

Opportunité	Selon vous comment devrait évoluer l'offre d'encadrement pour mieux répondre aux attentes du public ? Pourrait-elle être renforcée pendant les périodes de forte demande ?	

Demande d'encadrement non satisfaite

Estimation des effectifs concernés	avez-vous déjà refusé des demandes ? Combien ? Pourquoi ? Quels sont les publics concernés ? Quels sont les activités concernées ?	
Éléments de compréhension des motifs ayant conduit ces publics à ne pas recourir à une offre d'encadrement	D'après vous pour quelles raisons ces publics n'ont-ils pas eu recours à une offre d'encadrement ? - Le public ne sait pas que cette activité existe, communication insuffisante - l'activité est ressentie comme trop technique trop difficile - manque de structures d'accueil - l'offre d'encadrement n'est pas facilement accessible - les tarifs - l'encadrement n'est pas compétent, ou ne s'adapte pas au public	
Perspectives	D'après vous pour attirer cette demande d'encadrement non satisfaite que devrait-on faire : Améliorer les structures d'accueil ? Mieux communiquer ? Aménager les sites de pratiques, régler les conflits d'usage Mieux intégrer l'offre dans les circuits touristiques… Améliorer l'encadrement	
Perspectives	S'il convient d'améliorer l'encadrement que faudrait-il faire en priorité ? Former les cadres qui manquent ? Faire évoluer la formation des cadres (nouvelles activités ou nouveaux publics à encadrer, capacité à encadrer plusieurs activités) Aider les associations à recruter et gérer les cadres Améliorer le recrutement (bénévoles et professionnels...) Professionnaliser	

Plan d'action

Portage des 15 Actions : pôle ressources des sports de nature du CROSA
Date de démarrage : 01/10/2012

Evaluation : réalisation des actions dans l'échéance prévue

***CNDS** : 7 actions éligibles à subvention (sous réserve)

Pilier	Action	Objectif(s)	Partenaire(s)	Echéancier
Gouver-nance	*Action 1* : Recrutement d'un agent de développement *** CNDS**	- Mettre en place un pôle-ressources des SN en Alsace - Mettre en œuvre le plan d'action du DTA encadrement des SN en Alsace - Animer un travail collaboratif entre acteurs du mouvement sportif sur les SN - Animer la coordination des sports de nature avec les autres disciplines	- DRJSCS Alsace - Ligues et comités régionaux - Conseils généraux - Conseil régional	- Lancement en 2012
	Action 2 : Création d'une « Conférence des Sports de Nature d'Alsace »	- Donner aux acteurs des Sports de nature une visibilité, et une représentativité incontestable - Positionner le mouvement sportif comme interlocuteur principal des acteurs des Sports de Nature en Alsace	- Ensemble des acteurs en lien avec les SN : prestataires, collectivités, bénéficiaires, Institutions, PRNSN	- 2012 : Regroupement des forces vives - 2013 : Lancement des travaux
Qualité de l'enca-drement bénévole et profession-nel	*Action 3* : Mise en place d'une formation spécifique SN à destination des bénévoles sur le territoire *** CNDS**	- Promouvoir les cadres techniques bénévoles des SN - Renforcer les compétences des cadres bénévoles des SN	- Commission formation du CROSA Clubs SN - Conseil régional	- 1er sem 2013 : Elaboration du plan de formation - 2e sem 2013 : Mise en œuvre des formations
	Action4 : Création d'une offre de formation professionnelle SN adaptée au territoire (BP SN, qualifications complémentaires)	- Mettre sur le marché des professionnels adaptés aux caractéristiques territoriales des SN en Alsace	- CREPS - OPCA - Conseil régional - Employeurs associatifs et privés - FORMAS	- 2013 : Préparation d'un cycle de formation continue et d'une formation complémentaire BPJEPS ou DE
	Action 5 : Activation du recours aux contrats annuels et au groupement d'employeurs Organisation d'un parcours d'accès à une carrière depuis la pratique expérimentée en club jusqu'au métier *** CNDS**	- Pérenniser et valoriser l'emploi des éducateurs SN en milieu fédéral	- Employeurs - Branches professionnelles - Archimène - Clubs fédérés SN	- 2014 : Identification des besoins par territoire - 2015 : Déploiement de mesures favorisantes

Plan d'action (suite)

***CNDS** : 7 actions éligibles à subvention (sous réserve)

Pilier	Action	Objectif(s)	Partenaire(s)	Echéancier
Observatoire	*Action 6* : Veille sur les pratiques émergentes de SN en Alsace	- Repérer et centraliser l'information existante - Traiter le caractère innovant, modéliser - Mettre l'information à disposition des acteurs	- DRJSCS Alsace - PRNSN - F3S - Observatoire régional du tourisme	- 2013 : Repérage - 2014 : 1ères exploitations
	Action 7 : Création de L'observatoire des Sports de Nature en Alsace	- Améliorer la connaissance des licenciés, des pratiquants, des structures et des qualifications de l'encadrement en SN - Mise en place et gestion d'une base de données	- DRJSCS Alsace et DDCS(PP) - Ligues et comités régionaux Universités - Branches professionnelles des SN	- 2013 : Méthodologie et obtention des autorisations nécessaires - 2014 : Structures et licenciés - 2015 : Qualifications de l'encadrement
Communi-cation	*Action 8* : Création d'un visuel commun SN Alsace *** CNDS**	-Créer une identité SN Alsace pour le grand public	-Ligues , comités et clubs concernés	- 2013 : Réalisation
	Action 9 : Promotion des structures proposant la pratique des SN encadrée	- Etre présent dans la communication touristique alsacienne	- CRT et ADT - -Ligues et comités régionaux -OT -PNRBV et PNRVN -branches professionnelles SN	- 2013 : Recensement - 2014 : Traitement
	Action 10 : Création d'un évènement régional type journée des SN *** CNDS**	Faire la promotion des SN auprès du public alsacien	- Ligues et comités régionaux - Collectivités territoriales	- 2013 : Préparation de l'évènement - 2014 : Réalisation
Organisation de l'offre	*Action 11* : Création d'un ou de plusieurs produit(s) phare(s) (tourisme/nature)	- Améliorer la qualité de l'offre d'encadrement en direction du public touristique - Accrocher le produit SN sportif à une thématique environnementale	- Ligues et comités régionaux (CK, TE, etc.) - CRT et ADT - Comcom	- 2013 : Conception du/des produit et désignation de l'opérateur - 2014 : Test sur un territoire
	Action 12 : Elaboration d'un schéma de cohérence des équipements sportifs de nature par sport	- Valoriser les sites de SN existants en Alsace	- Conseils généraux - Collectivités territoriales	- 2013 : Appui sur les données du CDESI et du RES

Plan d'action (suite)

***CNDS** : 7 actions éligibles à subvention (sous réserve)

Pilier	Action	Objectif(s)	Partenaire(s)	Echéancier
Sites et Conditions matérielles de l'encadre-ment	*Action 13* : Moderniser les locaux d'accueil et techniques des structures d'animation SN *** CNDS**	- Adapter les locaux aux besoins de la clientèle	- Ligues et comités régionaux - Conseil régional - Comité de massif - Collectivités territoriales - Structures privées	- 2013 : Recensement - 2014 et 2015 : Mise en œuvre par tranche
	Action 14 : Organisation des acteurs de l'offre face aux menaces de fermetures de sites de pratiques SN	- Faire valoir l'expertise et la capacité du mouvement sportif à contribuer à l'aménagement du territoire - Constituer une cellule de veille composée d'acteurs SN et environnement	- Comités départementaux - Collectivités territoriales propriétaires - Services de l'Etat départementaux et régionaux	- 2012 : Repérage des sites menacés - 2013 : Rencontre de la conférence avec les acteurs institutionnels et associatifs de l'environnement -2014 : Cellule de veille
	Action 15 : Appui à la modernisation de sites existants et à la création de nouveaux sites (stations SN) *** CNDS**	- Présenter des sites répondant à une exigence de qualité, de sécurité et d'intégration dans l'environnement	- Collectivités territoriales - Etablissements APS - Conseil généraux - EPCI	- Recensement des sites à moderniser - Création de sites nouveaux avec des financements européens

Groupe Technique de suivi
du DTA de l'encadrement des Sports de Nature en Alsace



Composition du Comité de Pilotage

AGEFOS
- A. BENDER *Référent*

Agence de Développement Touristique du Bas-Rhin
- Frédéric BIEBER *Chargé de mission*

Agence de Développement Touristique de Haute-Alsace
- Luc MILLITHALER *Chargé de mission*

Centre de Ressources, d'Expertise et de Performance Sportive de Strasbourg
- Hélène SOLOWIOW *Chef du département formation*

Conseil Général du Bas-Rhin
- Emilie DEDIEU *Chargée de mission CDESI - PDESI*

Conseil Général du Haut-Rhin
- Valérie FEUTZ *Directeur Jeunesse et Sports*

Conseil Régional d'Alsace
- Stéphanie LEMBRE responsable du service des Sports

Comité Départemental Olympique et Sportif du Bas-Rhin
- Denise BASTIAN *Membre commission sports de nature*

Comité Départemental Olympique et Sportif du Haut-Rhin
- Georges MEYER *Président*
- Jean-Luc PIERSON *Responsable commission sports de nature*

Comité Régional Alsace de Canoë-Kayak
- Marie RINGEISEN *Conseiller Technique Environnement*

Comité Régional Interfédéral des Sports Aériens d'Alsace
- Guy BURCKEL *Responsable*

Comité Régional Olympique et Sportif d'Alsace
- Jean-Marc HAAS-Becker *Président*
- Albert MAYER *Responsable Commission sports de nature*
- Claude VOGT *Administrateur*

Composition du Comité de Pilotage (suite)

Comité Régional de Tourisme Equestre d'Alsace
- Jean-Louis SIAT *Président*

Direction Départementale de la Cohésion Sociale du Bas-Rhin
- Virginie MALHOA *Conseiller d'animation sportive sports de nature*

Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection de la Population du Haut-Rhin
- Nadine COSNIER *Conseiller d'animation sportive sports de nature*

Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale d'Alsace
- Alain GREWIS *Chargé de mission DTA*
- Thomas POIRSON *Conseiller d'animation sportive sports de nature*
- Olivier DRENTEL *Conseiller d'animation sportive formation - certification - emploi*

Ecole de Ski Français Massif des Vosges
- Christophe MOUGIN *Président*

Form'AS CFA des métiers de l'Animation et du Sport
- Bernard SIMONIN *Directeur*

Ligue Alsace de Vol Libre
- Jean-Claude MESSMER *Président*

Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges
- Franck BEZANNIER *Chargé de mission*

Pôle Emploi Pont Mathis
- Dominique WERLEN *Conseiller Emploi*

Syndicat National des Accompagnateurs en Montagne Massif des Vosges
- Valentin BERGER *Représentant*

Uniformation
- Didier BONTEMPS *Directeur*

Contacts

Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale d'Alsace
Référent : Alain GREWIS
alain.grewis@drjscs.gouv.fr
☎ 03.88.76.76.52

Comité Régional Olympique et Sportif d'Alsace
Référent : Albert MAYER
secretariat@crosa.com
☎ 03.88.26.94.83

Pôle Ressources National Sports de Nature
CREPS Sud-Est – Site de Vallon Pont d'Arc
prn.sportsdenature@sportsdenature.gouv.fr
☎ 04.75.88.45.47

ARCHIMENE
Référent : Bernard FELDMANN
bernard.feldmann@archimene.org
☎ 03.89.41.60.43

AMNYOS
Référent : Denis CHEMINADE
denischeminade@gmail.com
☎ 01.4313.26.65



DTA Juin 2012

Encadrement des Sports de Nature

ressources archimène associatives

amnyos groupe